

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 578 61-39
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 12^e SEANCE

Séance du Mercredi 19 Juin 1974.

SOMMAIRE

1. — Communication de M. Edgar Faure (p. 2782).
2. — Rappels au règlement (p. 2782).
MM. Defferre, le président, de Poulpiquet.
3. — Questions au Gouvernement (p. 2782).
SITUATION A L'O.R.T.F.
MM. Audinot, Chirac, Premier ministre.
VENTE DE CARBURANTS DANS LES ZONES RURALES
MM. Montagne, d'Ornano, ministre de l'industrie.
ANCIENS COMBATTANTS D'APRIQUE DU NORO
MM. Maujouan du Gasset, Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.
SÉGRÉGATION SOCIALE A L'INTÉRIEUR DES GRANDES VILLES
MM. Frédéric-Dupont, Galley, ministre de l'équipement.
RÉFORME DU BACCALAURÉAT
MM. Simon-Lorière, Haby, ministre de l'éducation.
PLAN ROUTIER BRETON
MM. Bécam, Galley, ministre de l'équipement.
SUPPRESSION DE CERTAINES ADMINISTRATIONS LOCALES
MM. Coulais, Chirac, Premier ministre.

AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE
MM. Robert-André Vivien, Poniatoski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.
PARTICIPATION DES JEUNES RESSORTISSANTS DES AFARS ET DES ISSAS AUX CONCOURS MÉTROPOLITAINS DE RECRUTEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA POLICE
MM. Omar Farah Iltireh, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.
CONGÉS SCOLAIRES
MM. Monhomme, Haby, ministre de l'éducation.
POLITIQUE D'ENSEMBLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
MM. le président, Soustelle, d'Ornano, ministre de l'industrie.
COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ET CRÉATION DE SECRÉTARIATS D'ÉTAT AUTONOMES
MM. Jean-Pierre Cot, Chirac, Premier ministre.
ATTEINTES AU MONOPOLE DE L'O. R. T. F.
MM. Fillidou, Chirac, Premier ministre.
PARTICIPATION DE LA FRANCE AU SOMMET ATLANTIQUE
M. le président.
Rappel au règlement: MM. Odru, le président.
MM. Odru, le président, Chirac, Premier ministre.
ENFANCE MARTYRE
Mmes Thome-Patenôtre, Vell, ministre de la santé.

FICHIERS DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MM. Labarrière, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

MANŒUVRES MILITAIRES FRANCO-ESPAGNOLES

MM. Chevènement, Soufflet, ministre de la défense.

RESSOURCES DES PERSONNES AGÉES

MM. Bardol, Chirac, Premier ministre.

SITUATION DES USINES H.-K. PORTER A MARPENT ET A HAILLICOURT

MM. Maton, Durafour, ministre du travail.

AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Chonavel, M. Chirac, Premier ministre.

4. — Rappels au règlement (p. 2788).

MM. Fontaine, le président, Beck, Defferre, Roucaute, Rolland.

5. — Questions orales avec débat (p. 2790).

PRIX AGRICOLES

(Questions de MM. Charles Bignon, Josselin, Rigout, d'Harcourt, Bertrand Denis, Daillet.)

MM. Charles Bignon, Josselin, Franchère, d'Harcourt, Bertrand Denis, Daillet, Bonnet, ministre de l'agriculture.

MM. le président, Franchère, le ministre de l'agriculture, Le Pensec, de Poulpique, Maurice Cornette, Hamel, Simon, Brochard, Josselin, Méhaignerie, Ligot, Porelli, Balmigère, Godefroy, Guermeur, Bayou.

M. le ministre de l'agriculture.

Clôture du débat.

6. — Dépôt de propositions de loi (p. 2807).

7. — Dépôt d'un rapport (p. 2807).

8. — Ordre du jour (p. 2807).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

AMÉNAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'informe l'Assemblée que le dépôt du rapport de la Cour des comptes qui était initialement prévu pour le jeudi 20 juin à 17 h 30, est avancé d'une demi-heure et aura lieu à 17 heures.

— 2 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Defferre, pour un rappel au règlement.

M. Gaston Defferre. Lors de la dernière séance de l'Assemblée nationale consacrée aux questions posées au Gouvernement selon la nouvelle formule, les caméras de la télévision étaient présentes, et nous avions pensé un peu naïvement qu'un compte rendu correct de nos débats serait fait le soir sur nos petits écrans.

Or, en ce qui concerne notre question à M. le Premier ministre, j'ai constaté que la télévision avait diffusé uniquement la réponse de M. Chirac. Il en fut d'ailleurs de même pour notre question sur l'emploi posée à M. Durafour. Ainsi, les téléspectateurs ont connu les réponses du Gouvernement, mais pas les questions posées par les députés. (Exclamations sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs démocrates sociaux et sur divers bancs.)

Est-ce là le nouveau style du Gouvernement ?

M. Raoul Bayou. C'est le même !

M. Gaston Defferre. Est-ce là l'ouverture en direction de l'opposition ? (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Defferre, il vous était très facile de poser à ce sujet une question au Gouvernement, mais, comme vous avez présenté vos observations sous la forme d'un rappel au règlement, elles n'appellent pas de réponse. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements et rires sur les bancs de la majorité.)

Ce dont votre président peut vous assurer, c'est qu'il se soucie d'éviter de semblables déconvenues. Aujourd'hui, toute la séance sera retransmise par la télévision. Par conséquent, vous avez satisfaction.

Pour l'avenir, je ne doute pas que le Gouvernement sera sensible à vos remarques.

La parole est à M. de Poulpique, pour un rappel au règlement.

M. Gabriel de Poulpique. Si M. Defferre a raison de se plaindre parce que la question posée par un de ses amis n'a pas été retransmise intégralement par la télévision, j'ai encore plus de raison que lui de le faire puisque la mienne n'a pas été diffusée du tout, ni dans son exposé, ni dans la réponse qu'elle a reçue.

M. Marc Bécam. Et ce, malgré leur importance !

M. Gabriel de Poulpique. La télévision, qui était présente pendant que l'opposition s'exprimait, s'est retirée sur la pointe des pieds quand la majorité a eu la parole à son tour.

Je souhaite qu'il n'en soit pas de même aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers autres bancs.)

M. le président. Mes chers collègues, il n'y a pas lieu de reprocher quoi que ce soit à la télévision en ce qui concerne notre dernière séance réservée aux questions au Gouvernement, puisque celle-ci n'était pas retransmise. On peut toujours critiquer la manière dont les extraits ont été choisis, mais puisqu'il n'y avait pas retransmission en direct, le fait que les caméras quittent l'hémicycle avant la fin du débat n'avait pas d'importance. Je pense que désormais tout ira mieux.

Mais nous avons déjà amputé le temps consacré aux questions au Gouvernement et je tiens, monsieur le Premier ministre, à vous mettre à l'aise : comme l'a prévu la conférence des présidents, vous pourrez quitter la salle des séances pour vous rendre devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales qui doit vous entendre sur les projets sociaux du Gouvernement.

— 3 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons aujourd'hui par les questions de la majorité...

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le président. ... puisque, la dernière fois, l'opposition avait été entendue la première.

M. Guy Ducloné. La majorité passe à la télévision !

SITUATION A L'O. R. T. F.

M. le président. La parole est à M. Audinot.

M. André Audinot. Je voudrais précisément entretenir M. le Premier ministre de problèmes qui intéressent l'O. R. T. F.

Au moment où nous nous efforçons d'humaniser notre société, ne serait-il pas souhaitable que les téléspectateurs les plus défavorisés, ceux pour lesquels la télévision doit constituer une ouverture sur la vie — je pense aux malades, aux handicapés, aux personnes du troisième âge — ne soient pas pénalisés par l'absence de programme ?

Je vous rappelle aussi, monsieur le Premier ministre, combien est préoccupante — ce n'est un secret pour personne — la situation financière de l'O. R. T. F. Certains, même, n'hésitent pas à affirmer que nous allons vers un véritable carnage. (Rires et exclamations sur divers bancs.)

Quelle est l'action du Gouvernement en la matière et que peuvent espérer les téléspectateurs ? (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, et sur plusieurs bancs des réformateurs démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. M. Audinot m'a posé deux questions : la première est relative aux conséquences de la grève que connaît actuellement l'O. R. T. F., la seconde à sa situation financière.

Depuis trois semaines, en effet, deux cents techniciens de l'O. R. T. F. et trente agents d'administration sont en grève chaque jour, ce qui a pour conséquence de priver trente millions de téléspectateurs des programmes normaux auxquels ils ont droit.

Sans entrer dans les détails du conflit, je rappellerai les faits suivants :

Premièrement, il s'agit d'un conflit strictement catégoriel intervenant moins de deux ans après la publication du nouveau statut des personnels de l'O. R. T. F., qui a apporté en 1972 des avantages substantiels à l'ensemble des agents de cette grande maison ;

Deuxièmement, le président directeur général de l'O. R. T. F. n'a cessé, depuis le début de la crise, de négocier avec les intéressés en leur faisant des propositions qui, sans remettre en cause la grille instituée en 1972, allaient dans le sens des demandes syndicales;

Troisièmement, le président directeur général s'est également engagé à rechercher un accord global concernant l'ensemble des personnels de l'Office et a indiqué que la situation des agents actuellement en grève pourrait être réglée selon cette procédure.

Dans ces conditions, et compte tenu du dialogue engagé de bonne foi par les parties, il est souhaitable que chacun prenne conscience de ses responsabilités de façon que les Français puissent bénéficier d'une télévision qui, comme l'a rappelé le Président de la République, doit être vivante, permanente, ouverte et de qualité.

Sur le plan financier, il est exact que l'O. R. T. F. connaît des problèmes très sérieux. Le Gouvernement a l'intention d'en délibérer dès les premiers jours du mois de juillet. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs.)

VENTE DE CARBURANTS DANS LES ZONES RURALES

M. le président. La parole est à M. Montagne.

M. Rémy Montagne. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Plusieurs de mes collègues, comme moi-même, constatent, depuis quelques semaines, voire depuis quelques mois, la disparition progressive des points de vente de carburants dans les zones rurales.

Il faut voir là, semble-t-il, la conséquence d'une réglementation concernant la répartition des quotas et des points de vente entre les sociétés pétrolières, réglementation qui les conduit à regrouper leurs moyens et à installer leurs portes le long des grandes voies de communication et même des autoroutes.

Je voudrais souligner les effets malencontreux de cette situation.

Premièrement, on prive d'un complément de revenus de petits artisans et commerçants de nos villages, menaçant ainsi leur propre existence professionnelle. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur de nombreux autres bancs.)

Deuxièmement, on supprime des ressources fiscales qui, pour une petite commune, peuvent avoir une assez grande importance.

Troisièmement, on oblige des ruraux à faire parfois une dizaine de kilomètres pour aller faire leur plein d'essence.

Quatrièmement, enfin, en cas de crise d'approvisionnement en carburants — et les causes peuvent en être fort diverses — on n'aura plus ce volant de sécurité dont on a disposé dans le passé et que l'on a tant apprécié.

Je voudrais savoir : premièrement, si le Gouvernement est informé de ce fait ; deuxièmement, s'il envisage de prendre des mesures pour qu'il n'en soit plus ainsi. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur plusieurs autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie. Je dirai à M. Montagne que le Gouvernement est très sensible aux inconvénients qu'il a signalés.

La France possédait l'un des réseaux de distribution les plus importants du monde. Il est vrai que certaines limitations sont intervenues et que les installations sont maintenant soumises à des autorisations.

Toutefois, des mesures ont été prises, qui permettent de pallier ces inconvénients.

La première a d'abord institué un contingent spécial pour la création de points de vente dans des communes qui en sont complètement démunies.

La seconde mesure a consisté à autoriser sans restriction des implantations dans des lieux situés à des distances relativement importantes des voies à grande circulation.

Vous savez, enfin, que lorsqu'une compagnie désire créer un poste au-delà du contingent dont elle dispose, elle peut proposer de fermer trois postes pour en ouvrir un. La troisième mesure a mis un terme à cette possibilité en empêchant désormais que le dernier point de vente d'une commune soit fermé et puisse être ainsi utilisé.

Ces trois mesures permettent le maintien d'une sécurité. La seconde, c'est vrai, est un peu théorique, car il n'y a pas eu l'année dernière d'implantation libre à distance des grosses installations ; par contre, le contingent spécial d'implantation dans les communes démunies de points de vente a été mis en répartition l'année dernière. Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi dans l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. le président. La parole est à M. Maujoui du Gasset, pour exposer sa question sur les anciens combattants d'Afrique du Nord.

M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La réponse que j'en attends est également attendue par les quelque trois millions de jeunes qui, durant dix années, ont traversé la Méditerranée pour se battre sur le sol africain, dont près de 30 000 ne sont pas revenus et dont près de 200 000 ont été blessés ou traumatisés gravement. Tous attendent une réponse positive, espérant qu'au bout de huit ans ils auront enfin la satisfaction de voir la nation reconnaître leurs droits.

J'appelle donc l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le problème de l'attribution de la carte de combattant aux personnels militaires qui ont servi en Afrique du Nord. Un projet de loi a été déposé par le Gouvernement. N'estimez-vous pas souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce texte vienne en discussion devant l'Assemblée dans les plus brefs délais, s'il fait l'objet — comme cela est vraisemblable — d'un rapport favorable de la commission ? (Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Mesdames, messieurs, la question posée par M. Maujoui du Gasset est particulièrement importante. (Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Mais oui, et le Gouvernement y prête une attention toute particulière. La désignation de M. Brocard comme rapporteur vient d'être confirmée. Dès que le rapporteur aura terminé son travail, le projet pourra venir en discussion devant l'Assemblée. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Je suis convaincu que nous répondrons ainsi au vœu exprimé par tous ceux que cela intéresse. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Gilbert Faure. A quel moment ?

SÉGRÉGATION SOCIALE A L'INTÉRIEUR DES GRANDES VILLES

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont pour exposer sa question relative à la ségrégation sociale dans les grandes villes.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'équipement, vise le problème particulièrement grave de la ségrégation sociale à l'intérieur des grandes villes.

A l'heure actuelle, on peut dire que les « faibles » sont chassés de Paris. M. Olivier Guichard l'avait d'ailleurs parfaitement compris. Il y a un an déjà, il avait annoncé des textes ayant pour objet non seulement de créer une taxe d'urbanisation, mais de défendre les locataires victimes des promoteurs immobiliers. Il avait également créé un bureau d'études, lequel a travaillé tout l'été et a adopté à l'unanimité plusieurs textes dont l'un m'est particulièrement cher puisqu'il reprend une de mes propositions de loi tendant à obliger le promoteur à reloger dans un certain périmètre le locataire évincé. Il s'agit d'un problème urgent, car en prévision de ce texte, les promoteurs multiplient les opérations immobilières dans les grandes villes.

Quelles sont vos intentions à ce sujet, monsieur le ministre ? Comptez-vous déposer prochainement les projets depuis si longtemps préparés par les gouvernements précédents et relatifs à la défense des occupants d'immeubles contre l'activité des promoteurs immobiliers ? (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement.

M. Robert Galley, ministre de l'équipement. Je suis particulièrement sensible à votre question, monsieur Frédéric-Dupont. Je pourrais répondre longuement ici même, mais comme le sujet n'est pas spécifiquement d'actualité je me propose de vous faire une réponse très complète par écrit. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RÉFORME DU BACCALAURÉAT

M. le président. La parole est à M. Simon-Lorière pour exposer sa question relative au baccalauréat.

M. Aymeric Simon-Lorière. Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous nous indiquer selon quels critères vous allez entreprendre la réforme du baccalauréat qui a été annoncée il y a quelques jours par le ministre de l'éducation sur les antennes d'Europe n° 1 ?

Pour ma part — et je crois que ce sentiment est partagé par plusieurs de mes collègues — j'ai été très sensible aux propositions faites par M. Raymond Barre qui, dans un rapport célèbre, a traité le baccalauréat de « couperet national et ponctuel ». Ne pourrait-on pas s'inspirer de la formule qui a été retenue en Grande-Bretagne et au Japon, c'est-à-dire retenir une formule plus souple fondée sur un contrôle continu par semestre et par matière ? Car le baccalauréat actuel est, semble-t-il, quelque peu démodé et injuste.

M. Gilbert Faure. Vous avez, en son temps, refusé cette réforme ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Mesdames, messieurs les députés, la réforme du baccalauréat est à l'étude depuis un certain nombre d'années. Je puis vous assurer qu'elle sera réglée dans le cadre du projet de loi qui vous sera soumis à la session d'automne.

J'ajoute simplement que l'idée d'un contrôle continu se substituant à un examen « couperet » est l'une des solutions qui vous sera proposée pour caractériser, dans de meilleures conditions, un examen attestant, d'une part, la fin du cycle d'études secondaires et établissant, d'autre part, un profil mieux adapté à l'accès à l'enseignement supérieur.

Encore une fois, je prends ici l'engagement que ce problème sera traité dans le projet de loi qui vous sera soumis à la prochaine session. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

PLAN ROUTIER BRETON

M. le président. La parole est à M. Bécam, pour exposer sa question sur le plan routier breton.

M. Marc Bécam. Monsieur le président, ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'équipement, est relative à la poursuite de la réalisation du plan routier breton.

Je rappelle très succinctement les faits et vous verrez à la fin de mon propos qu'ils ont un caractère d'actualité.

Le 9 octobre 1968, le conseil des ministres avait pris un certain nombre de décisions exceptionnelles en faveur du désenclavement de la région de Bretagne, en particulier un programme de construction de voies expressives.

Le général de Gaulle, dans sa dernière intervention publique, le 2 février 1969, à Quimper, avait confirmé cet engagement. Ce programme devait être réalisé durant les cinq années du VI^e Plan.

Les choses ont commencé normalement. J'avais posé à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, une question d'actualité qui était venue devant notre Assemblée le 8 décembre 1972, au sujet de la réalisation du tronçon Quimper—Morbihan.

Et le ministre m'avait répondu ceci :

« Quant à la liaison Quimper—Quimperlé, elle a fait l'objet, pour 1972-1973, d'acquisitions foncières. En 1973 seront engagés les deux grands ouvrages d'art sur l'Aven et la Laïta, et le chantier démarrera sur toute l'étendue de la liaison en 1974, pour que la mise en service ait lieu en 1975 ».

Les acquisitions sont réalisées, les ponts sont en voie d'achèvement, les soumissions sont faites, mais il n'y a pas de crédits pour entamer les travaux en 1974. La question que je pose aujourd'hui est la suivante :

Les crédits minima pour 1974 — il s'agirait d'environ 10 millions de francs — seront-ils dégagés, monsieur le ministre, afin de permettre aux entreprises d'aller sur le terrain dans les meilleurs délais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement.

M. Robert Galley, ministre de l'équipement. Monsieur le député, je tiens à marquer ici très clairement, pour vous-même et pour tous ceux qui s'intéressent à cette question, que le plan routier breton conserve aux yeux du Gouvernement une priorité égale à celle qui lui fut donnée au départ. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Il a été décidé que ce plan, à l'intérieur des crédits affectés à l'ensemble des routes, bénéficierait de manière constante d'une priorité absolue. Cela est encore plus clair.

Au point de vue financier, le Gouvernement a décidé de consacrer à ce plan routier breton, au cours du VI^e Plan, 1 000 millions de francs, soit 200 millions de francs par an, dont 936 millions de francs pour la région bretonne et 64 millions de francs pour le département de la Manche et celui de la Loire-Atlantique, car, comme vous le savez, il ne s'agit pas seulement de liaisons entre la Bretagne et la région parisienne, mais aussi entre la Bretagne et d'autres régions, c'est-à-dire de liaisons transversales qui présentent au moins autant d'intérêt.

Le rythme de 200 millions de francs a, comme vous le savez, été respecté jusqu'à présent, sauf en 1973, où la dotation ne s'est élevée qu'à 175 millions de francs, les 25 millions supplémentaires restant bloqués au fonds d'action conjoncturelle.

La liaison Quimper—Morbihan, qui fait l'objet de votre question, a été dotée de 15 millions de francs en 1973 pour études et achats de terrains. Au cours du deuxième semestre de 1974, vingt millions de francs — et non pas dix comme vous l'avez dit — seront débloqués pour cette liaison. Au cours de l'année 1975, lorsque le budget aura été voté par le Parlement, je puis vous garantir que la liaison Quimper—Morbihan recevra toutes les priorités. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Marc Bécam. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. André Tourné. C'est une réponse improvisée préparée à l'avance ! (Sourires.)

SUPPRESSION DE CERTAINES ADMINISTRATIONS LOCALES

M. le président. La parole est à M. Coulais pour exposer sa question sur les administrations locales.

M. Claude Coulais. Ma question s'adresse conjointement au ministre de l'économie et des finances et au secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Afin que l'administration reste humaine et plus proche des administrés, le candidat à la présidence de la République, M. Giscard d'Estaing, a exprimé le ferme désir de ne pas procéder à des suppressions autoritaires d'administrations locales, relevant notamment du ministère de l'économie et des finances — recettes ruralistes auxiliaires, perceptions, etc. — ou du ministère des postes et télécommunications, et auxquelles sont très attachées les populations rurales.

Ma question est celle-ci : queiles sont les intentions des ministres concernés dans ces domaines particuliers mais essentiels aux moyens de la vie et de sa qualité dans nos campagnes ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Cette question intéressant le ministère de l'économie et des finances et le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications, mais aussi d'autres administrations et ministères, notamment celui de l'équipement, je tiens à y répondre moi-même.

Le Président de la République a indiqué très clairement — et je l'ai rappelé lors de ma déclaration de politique générale — son intention de mettre un terme à une politique qui, trop souvent, s'est traduite par une certaine dévitalisation des régions rurales. Le Gouvernement tirera toutes les conclusions de cette orientation d'ensemble, qu'il s'agisse des postes et télécommunications ou des recettes ruralistes dont vous avez parlé, ou d'autres secteurs comme, notamment, celui des perceptions. Cela ne signifie pas que nous voulions figer la France, la momifier, car il est certaines évolutions nécessaires. Mais notre dessein général est extrêmement net : il est d'interrompre la dévitalisation de nos communes rurales dans les secteurs que vous avez évoqués. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE POLICE

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et sera brève autant que d'actualité.

La presse a rendu abondamment compte, monsieur le ministre d'Etat, et de façon fort élogieuse, des conditions dans lesquelles vous avez participé à des opérations visant à assurer notre sécurité, au risque presque de la vôtre, ce dont nous vous remercions, d'ailleurs. (Rires sur de nombreux bancs.)

Vous avez, à l'issue de vos visites dangereuses, déclaré que vous alliez obtenir l'augmentation d'effectifs que vous réclamiez.

Je voudrais savoir s'il s'agit d'un vœu pieux, ou si vous êtes en mesure de confirmer à l'Assemblée que vous avez obtenu des crédits de M. le ministre des finances et un accord de M. le Premier ministre. Un oui ou un non me suffirait, mais des chiffres me satisferaient.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur Vivien, je n'ai pas l'habitude de faire des vœux pieux. (Exclamations sur certains bancs.)

J'ai demandé, en effet, un renforcement de mes effectifs dans des proportions d'ailleurs normales, c'est-à-dire de l'ordre de 3 000 unités pour 1975. Mais il ne s'agit pas seulement de renforcement, car je crois que l'on peut également beaucoup obtenir d'une meilleure distribution et affectation des forces, ainsi peut-être que d'une meilleure utilisation d'un personnel employé à des tâches statiques que je souhaite éliminer. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union centriste.)

Nous avons pendant très longtemps utilisé les forces de police, et les C. R. S. à des tâches de surveillance et de garde statiques. Cela correspondait à une certaine époque de notre histoire qui est passée et qui, je l'espère, l'est définitivement.

J'accorde une priorité absolue au maintien de l'ordre par les unités de sécurité et les unités de police.

Dans une période marquée — heureusement beaucoup moins que dans d'autres pays — par un accroissement de la criminalité, j'estime qu'il faut traiter celle-ci non seulement par la répression mais également par la prévention, notamment par une action ou une aide sociale en faveur des jeunes car c'est à ce niveau que naissent aujourd'hui les principaux éléments de criminalité.

J'entends que mon ministère conduise une action suivie de répression du crime et du délit : tel était l'objectif des opérations comme celles de la semaine dernière. Dans les prochaines semaines, de nouvelles opérations seront entreprises à d'autres heures, dans d'autres zones, dans d'autres lieux. Nous allons ainsi, dans l'année qui vient, mener une action efficace contre le développement de la criminalité.

Tous les grands pays modernes connaissent cette évolution qui tient à la disparition d'un certain cadre culturel, religieux et social. S'il faut s'attacher à reconstituer ce cadre, sous une forme moderne, il faut aussi assurer la répression nécessaire. C'est ce qui sera entrepris dans l'année à venir. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

PARTICIPATION DES JEUNES RESSORTISSANTS DES AFARS ET DES ISSAS AUX CONCOURS METROPOLITAINS DE RECRUTEMENT DANS L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LA POLICE

M. le président. La parole est à M. Omar Farah Iltireh.

M. Omar Farah Iltireh. Ma question s'adresse conjointement à M. le ministre de l'intérieur et à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Compte tenu de la situation de l'emploi dans les territoires d'outre-mer et plus particulièrement dans le territoire français des Afars et des Issas où ce problème est le plus préoccupant et se pose aux jeunes de façon extrêmement angoissante, je demande au Gouvernement s'il ne serait pas possible de faire participer ces jeunes aux concours métropolitains de recrutement dans l'administration générale et la police.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je réponds oui à votre question. En effet, les ressortissants des territoires d'outre-mer étant de nationalité française il n'y a aucune raison de les empêcher de participer à ces concours, notamment aux concours d'entrée dans la police auxquels vous avez fait allusion, dans la mesure, bien entendu, où ils remplissent les conditions d'âge, et le cas échéant de diplômes, permettant d'y avoir accès.

Les ressortissants des territoires d'outre-mer, comme d'ailleurs ceux des départements d'outre-mer, peuvent donc se présenter à ces concours, ce qui doit répondre au souci que vous manifestez, eu égard à la situation de l'emploi dans ces territoires et départements.

J'ajoute cependant que pour qu'un centre d'examen soit ouvert dans un département ou un territoire d'outre-mer il faut que le nombre de candidats soit suffisant. Si tel est le cas dans le territoire que vous représentez, soyez assurés qu'il sera très facile d'y organiser un centre d'examen. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

CONGÉS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

A l'occasion de la demi-journée de congé attribuée aux élèves par M. le Président de la République nous avons recueilli avec intérêt les déclarations des syndicats d'enseignants qui manifestaient leur sollicitude à l'égard des élèves « troublés dans leur vie pédagogique, en même temps que perturbés dans leur vie familiale par ces congés inopinés ». (Sourires.)

C'est là une saine préoccupation et un légitime souci sur lesquels il convient, je pense, de se pencher. Il paraît bon, en effet, de ne pas livrer les horaires éducatifs, déjà soumis à la pause du mercredi et à celle de la fin de semaine, à un surcroît de coupures susceptibles de désorganiser le travail scolaire et la surveillance familiale. Je demande donc à M. le ministre de l'éducation s'il ne conviendrait pas de rejoindre les préoccupations des enseignants en leur demandant d'organiser les conférences pédagogiques et autres activités de perfectionnement les jours de congé scolaire... (Applaudissements sur les bancs de la majorité) ...ainsi que le stipule d'ailleurs l'article 3 de l'arrêté du 7 août 1969. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le député, j'ai noté comme vous avec beaucoup d'intérêt le témoignage de conscience professionnelle des enseignants et je compte le leur rappeler éventuellement le jour où l'occasion s'en présentera. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

Il est évident que le problème du perfectionnement pédagogique, dont les modalités deviennent de plus en plus nombreuses et fréquentes en raison du souci manifesté tant par le ministère que par les intéressés de transformer les méthodes d'enseignement dans une époque où nous avons effectivement besoin de changement, se pose en termes de formation continue.

Je connais également la relative difficulté que les enseignants éprouvent à situer dans le cadre des obligations légales envers l'Etat qui sont les leurs en tant qu'agents de la fonction publique, le temps qu'ils consacrent à leur enseignement. C'est une question sur laquelle nous nous penchons actuellement. C'est dans le cadre de la formation continue, compte tenu du rapport entre le temps d'enseignement et le temps d'activité au service de l'Etat, que le problème du recyclage et du perfectionnement de la formation des enseignants doit être et sera traité. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

POLITIQUE D'ENSEMBLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. le président. J'appelle maintenant la question d'un député non inscrit, en précisant que son temps de parole ne sera pris ni sur celui de la majorité, ni sur celui de l'opposition.

La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole, mais il serait assez naturel que le temps de parole qui m'est imparti fût pris sur celui de la majorité puisque, pour la première fois depuis une quinzaine d'années, je me trouve faire partie de celle-ci. (Sourires et applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

M. le président. Je prie mes collègues de bien vouloir m'excuser pour cette erreur ; je la rattraperai la prochaine fois.

Un député communiste. La situation se clarifie !

M. Jacques Soustelle. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. L'étendue de son sujet ne nous permettra sans doute pas de la traiter entièrement dans cette circonstance : elle est relative, en effet, à la recherche scientifique.

Cependant je me permets de demander à M. le Premier ministre quelles dispositions il envisage de prendre afin de définir et de promouvoir une politique d'ensemble de la recherche scientifique, fondamentale et appliquée, considérée à la fois comme le moteur indispensable du progrès technique et comme un élément essentiel du rayonnement intellectuel de notre pays, et pour doter les chercheurs des moyens, financiers notamment, qui leur sont nécessaires.

Je commente très brièvement ma question.

Pourquoi une politique d'ensemble ? Parce que la recherche relève de plusieurs départements ministériels. Recherche fondamentale, aussi bien que technique ou appliquée, parce que c'est la condition essentielle d'un véritable progrès — il faut que nous soyons à l'avant-garde de la recherche. Rayonnement intellectuel, parce que personne n'ignore combien, dans le monde, est important le rayonnement de notre pays grâce aux savants, aux professeurs, aux ingénieurs qui le représentent. Enfin des moyens, parce que étant moi-même, depuis de nombreuses années, membre d'un institut de hautes études des sciences humaines et, depuis quelques années, membre du Conseil national de la recherche scientifique, j'ai pu constater que, faute de moyens, beaucoup de missions ne peuvent être remplies, tandis que de jeunes chercheurs ne peuvent être recrutés.

C'est pourquoi je demande à M. le Premier ministre quelles sont ses intentions à cet égard. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie. La question posée par M. Soustelle est très vaste et il serait peut-être préférable de la réserver pour un débat qui pourrait avoir lieu au début de la session d'automne.

Cependant, je peux vous dire, monsieur Soustelle, qu'il existe une politique d'ensemble qui a été matérialisée par la création de la délégation générale à la recherche scientifique et technique. La quasi-totalité des crédits de recherche civile — 7 milliards de francs environ répartis entre plusieurs ministères — a été regroupée au sein de cette délégation qui pourra, de ce fait, proposer au Gouvernement la politique d'ensemble que vous souhaitez.

Je partage le sentiment de M. Soustelle en ce qui concerne la nécessité de promouvoir le rayonnement de notre recherche. Pour cela, il faut encourager la mobilité des chercheurs, les diriger, par exemple, vers des secteurs relevant de la coopération européenne, ou encore vers un type de recherche socio-économique ayant pour but l'amélioration de nos conditions de vie, qu'il s'agisse de la médecine, des transports ou de l'urbanisme.

Mais enfin, si M. Soustelle le veut bien, c'est au cours d'un débat plus approfondi que nous étudierons le détail de ces questions. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. Je vais appeler maintenant les questions de l'opposition.

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ET CRÉATION DE SECRETARIATS D'ETAT AUTONOMES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je crains que la composition irrégulière de votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, du fait de la création de secrétariats d'Etat autonomes, ne vous cause quelques soucis dans les semaines et les mois qui viennent.

En effet, vous n'ignorez pas que la Constitution, dans ses articles 19 et 22, fait référence aux seuls ministres et que la jurisprudence, comme la pratique, en ont toujours tiré la conséquence que le secrétaire d'Etat tire ses pouvoirs d'une délégation ministérielle et agit sous l'autorité d'un ministre.

La création de secrétariats d'Etat autonomes nous place dans une situation nouvelle. En effet, si les secrétaires d'Etat ne dépendent d'aucun ministre — et les décrets parus cette semaine, fixant leurs attributions, confirment cette première impression — ils sont effectivement autonomes et nous nous trouvons alors devant un vide juridique.

Je prends un exemple. Comment pourrez-vous prendre les décrets relatifs à la compétence d'un secrétaire d'Etat autonome puisqu'aucun ministre n'est compétent pour les contresigner et que, par ailleurs, le secrétaire d'Etat autonome n'a pas — la jurisprudence est constante sur ce point — le pouvoir de contreseing? Les secrétaires d'Etat autonomes ne participant pas au conseil des ministres, vous ne pouvez soutenir qu'ils sont des ministres camouflés. Et voici ma question :

Premièrement, avez-vous consulté le Conseil d'Etat sur ce point et, dans l'affirmative, pouvez-vous nous dire quel fut son avis?

Deuxièmement, quelles mesures comptez-vous prendre pour réparer cette nouvelle fantaisie et assurer la continuité du service public? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je remercie M. Cot d'avoir bien voulu se préoccuper des difficultés que je pourrais éprouver sur le plan juridique, compte tenu des structures nouvelles de mon Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Ma formation juridique, bien que modeste, m'avait tout de même conduit à prendre un minimum de précautions, notamment à consulter le Conseil d'Etat et je peux donc rassurer pleinement M. Cot. Par une délibération prise dans sa séance du 11 juin dernier, le Conseil d'Etat a tranché le problème en considérant qu'aux termes de l'article 22 de la Constitution les secrétaires d'Etat autonomes devaient être considérés comme des ministres, notamment au regard de la formalité du contreseing.

Par conséquent, aucun problème juridique ne se pose sur ce point. Je remercie néanmoins M. Cot d'avoir bien voulu soulever cette importante question. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

ATTEINTES AU MONOPOLE DE L'O. R. T. F.

M. le président. La parole est à M. Fillioud.

M. Georges Fillioud. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Est-il exact, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement envisage de renoncer au monopole de l'O. R. T. F. ou de modifier les modalités de son application, afin de privatiser une des trois chaînes de la télévision, ou pour créer une chaîne commerciale, ou pour assurer le développement des stations périphériques de télévision, en leur accordant l'autorisation d'utiliser les relais implantés sur le territoire national?

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Le Gouvernement n'ayant pas encore délibéré de cette affaire, je n'ai aucun commentaire à faire sur la question qui m'est posée. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU SOMMET ATLANTIQUE

M. le président. J'ai omis d'indiquer à l'Assemblée qu'en raison de l'absence de M. le ministre des affaires étrangères je n'ai pas pu retenir les questions relatives à la politique extérieure. Que personne ne croie que je les ai délibérément supprimées! (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Louis Odru. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Avant de vous donner la parole, monsieur Odru, je précise qu'il s'agit d'une décision de la conférence des présidents.

M. Robert-André Vivien. Il faut déduire le temps du rappel au règlement de M. Odru du temps de parole de l'opposition.

M. le président. En effet, je vous signale, monsieur Odru, que le temps de votre intervention sera imputé sur le temps de parole de l'opposition. (Protestations sur les bancs de l'opposition.)

M. Robert Wagner. Mais vous avez déjà pris plus de la moitié du temps de l'opposition!

M. Louis Odru. Ma question dépassant la personne du ministre des affaires étrangères devrait s'adresser, les choses étant ce qu'elles sont dans ce Gouvernement, au Président de la République. Comme ce n'est pas possible, je m'adresse au Premier ministre et voici ma question :

Au moment où les progrès de la détente... (Protestations sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs démocrates sociaux.)

Plusieurs députés sur les bancs des républicains indépendants. Ce n'est pas un rappel au règlement!

M. Louis Odru. Monsieur le président, j'espère que le temps de ces interruptions sera décompté du temps de l'opposition!

M. le président. Mes chers collègues, à partir du moment où l'intervention de M. Odru est comprise dans le temps de l'opposition, je ne vois pas la raison pour laquelle elle ne pourrait prendre la forme d'une question.

Monsieur Odru, veuillez poursuivre.

M. Louis Odru. Je pose donc la question suivante à M. le Premier ministre :

Au moment où les progrès de la détente mettent à l'ordre du jour les efforts en vue du désengagement, du dépassement et de la dissolution des blocs politico-militaires, comment le Gouvernement justifie-t-il la caution qu'il apporte au renforcement du bloc atlantique en contresignant, à la demande des Etats-Unis, la nouvelle déclaration atlantique?

Comment le Gouvernement explique-t-il sa participation au sommet atlantique décidé par M. Nixon, bien qu'une telle réunion ait été comparée naguère, par le prédécesseur de l'actuel Président de la République, à celle que tenait Charlemagne quand il convoquait ses barons?

Etant donné la gravité de cette décision pour l'indépendance et la sécurité de notre pays, le Gouvernement entend-il soumettre, avant la fin de la présente session, sa politique étrangère à la discussion de l'Assemblée nationale? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. Je rappelle que la conférence des présidents a prévu que les questions de politique étrangère seraient reportées jusqu'au retour du ministre des affaires étrangères. Donc vous n'êtes pas obligé de répondre, monsieur le Premier ministre, mais si vous souhaitez le faire... (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Je ne fais qu'interpréter les décisions de la conférence des présidents. Je n'ai pas l'habitude de présider d'une façon dictatoriale. Faites-moi un peu confiance. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)

La procédure des questions au Gouvernement exige un minimum d'ordre et aussi de confiance, que jusqu'à présent nous avons réussi à instaurer.

Monsieur le Premier ministre, si vous voulez répondre, vous pouvez le faire.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Selon la courtoisie qui doit présider à ce genre de débat, je répondrai à M. Odru. Les grandes lignes de la politique étrangère du Gouvernement ont été définies du haut de cette tribune, il y a quelques jours, dans le cadre de la déclaration de politique générale du Gouvernement et aucun événement récent ne justifie, tout à coup, l'étonnement intempestif de M. Odru.

J'ajoute qu'il s'agit là d'une initiative française qui a été prise depuis longtemps et qu'il nous appartient maintenant de juger les suites qui lui seront données.

A cet égard, je n'ai aucun commentaire à faire, d'abord parce que nous n'en sommes pas encore à la signature de ce document, ensuite parce que l'interprétation que vient d'en donner M. Odru est tellement personnelle qu'elle exigerait un long débat pour la contrebattre.

Pour cette raison je ne répondrai pas sur le fond tout en assurant le Parlement qu'un débat de politique étrangère aura lieu lors de la prochaine session. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ENFANCE MARTYRE

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Ma question concerne les problèmes douloureux des enfants martyrs et s'adresse à Mme le ministre de la santé.

J'appelle votre attention, madame le ministre, sur le long martyre et la fin dramatique de la petite Muriel, morte à Reims il y a quelques jours, à l'âge de cinq ans, rouée de coups par son père, après un calvaire de huit mois dans un réduit obscur où elle avait été enfermée.

Il apparaît que malgré certains faits troublants — chômage prolongé du père, alcoolisme, actes de violence manifestes sur la mère, disparition de la petite Muriel — aucune enquête n'avait été effectuée par les services sociaux.

Je vous demande, en conséquence, madame le ministre, ce que vous entendez faire pour renforcer et multiplier les moyens de contrôle et d'investigation de ces services sociaux dans les foyers connaissant des conditions d'existence difficile. Il y a là un problème de prévention d'abord, mais aussi d'amélioration de la situation actuelle et enfin de répression. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. Quoi que puisse en penser Mme le député, il n'est pas absolument sûr que, dans le cas d'espèce, les services sociaux aient eu des raisons d'être alertés.

En effet, les voisins eux-mêmes ne pouvaient supposer qu'un des enfants de cette famille courait un danger puisque les autres enfants fréquentaient normalement l'école et il aurait fallu des investigations policières pour savoir qu'un d'entre eux était enfermé dans un réduit et roué de coups. Rien, dans l'apparence de cette famille, ne pouvait susciter de graves inquiétudes.

En ce qui concerne la prévention générale à l'égard de l'enfance, il est certain qu'instituteurs et médecins doivent collaborer avec les assistances sociales. Seule la collaboration de ces trois professions peut assurer une protection satisfaisante. Dans cet esprit, à l'hôpital des Enfants-Malades, un médecin du service de pédiatrie présidait actuellement un groupe de travail afin d'essayer de déceler les causes des sévices constatés sur les enfants hospitalisés dans le service.

La détection et l'individualisation des causes particulières qui ont pu amener des parents à faire subir des sévices, en général seulement à l'un des enfants de la famille et non à toute la fratrie, permettront de mieux adapter la prévention.

Le rapport de cette commission me sera remis très prochainement.

Enfin, ce matin, le conseil des ministres a manifesté l'intention de multiplier, dès le budget de 1975, le nombre des travailleuses familiales. Celles-ci pourront, non seulement détecter le cas des enfants abandonnés ou qui auront été l'objet de sévices, mais — ce qui est encore plus important — apporter à la famille l'aide et le contrôle qui permettront de prévenir, en quelque sorte, des drames aussi navrants que celui que vous avez bien voulu rappeler. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

FICHIERS DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

M. le président. La parole est à M. Labarrère.

M. André Labarrère. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Il apparaît difficile que M. le ministre de l'intérieur soit en contradiction avec M. le Président de la République. (Mouvements divers.) Or M. le Président de la République a fréquemment fait état de son respect absolu de la vie privée et de la nécessité de protéger chacun contre les agressions du monde moderne.

Il apparaît encore plus difficile, monsieur le ministre, que vous soyez en contradiction avec vous-même. A propos de la suppression des écoutes téléphoniques et de la destruction des archives, vous avez déclaré que vous vous en félicitez et vous ajoutez : « j'ai pris, dans le passé, des positions claires et je suis hostile à ce qui n'est pas démocratique, libéral, républicain. »

Monsieur le ministre, vous venez de prouver, il y a quelques minutes, que vous étiez contre les vœux pieux et les réponses du même genre. Je vous expose donc les faits suivants :

La scène est très simple : un journaliste se fait arrêter pour dépassement de la vitesse limite. Immédiatement le policier lui

demande, après avoir consulté le fichier central, quelle infraction il a pu commettre en 1968. Or ce journaliste n'avait strictement commis aucune infraction à cette époque.

Je me permets donc de vous poser la question suivante : d'après l'attitude de ce policier, il semble, à l'évidence, que le fichier central regroupe les fiches des renseignements généraux. Que pensez-vous, monsieur le ministre de la légalité des fiches des renseignements généraux ? Estimez-vous normal qu'on les retrouve dans le fichier central et qu'on en tienne compte à propos d'un dépassement de vitesse ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Je pourrais vous répondre que l'histoire que vous me racontez n'est pas exacte. Mais je ne le sais pas, je ne sais même pas si le journaliste ne l'a pas inventée pour le bien-fondé de sa démonstration. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.) Mais je vais vous répondre sur un autre plan.

Effectivement, un fichier a été créé après mai 1968. Il portait sur les personnes qui, à l'occasion des événements de l'époque, s'étaient rendues responsables de désordres violents sur la voie publique et l'officier de police se référait théoriquement à ce fichier-là. J'ai donné des instructions pour que ce dernier soit détruit. Il ne servait d'ailleurs plus à rien. (Rires.)

En outre, un fichier ne doit être établi qu'à partir de la situation de gens qui se mettent manifestement en infraction avec la loi. Telle est la première règle que je souhaiterais imposer en matière de fichiers, en tout cas pour ceux qui sont tenus par mon ministère.

La deuxième règle, c'est que les fichiers ne doivent pas être mutuellement communiqués. Si la sécurité personnelle est l'une des conditions fondamentales de la liberté individuelle — le fait qu'une personne ne puisse sortir le soir de chez elle, parce qu'elle a peur d'être attaquée, est un exemple des atteintes fondamentales portées à la sécurité personnelle — en revanche les moyens modernes de contrôle sont dangereux et il importe d'en surveiller l'utilisation. Je souhaite, en particulier, que ne soient portés aux fichiers que des gens ayant expressément enfreint la loi et je tiens à ce que les fichiers du ministère de l'intérieur ne soient pas communicables aux autres ministères.

Un député U. D. R. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. L'évolution est nécessaire et simplifie le travail.

Qu'un fichier soit tenu de façon manuelle ou au moyen d'un ordinateur, il existe. Le danger, c'est qu'il soit communiqué, selon le cas, aux services des finances, de la justice, de l'armée ou de l'intérieur. En l'occurrence, il faudra établir, par la voie réglementaire, un cloisonnement très net entre les différentes documentations et les différents fichiers ministériels.

D'aucuns estimeront qu'une telle mesure comporterait des risques et porterait atteinte à certaines formes de sécurité. Mais la sécurité ne réside pas dans la menace de la liberté individuelle.

Si je dois un jour assurer la sécurité, je le ferai sous les ordres du Premier ministre, et sans hésitation. Mais, dans la vie quotidienne et dans l'évolution de notre pays, c'est, au contraire, un climat de liberté personnelle et de libéralisme qu'il faut assurer. Vous pouvez être certains que j'y veillerai. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

MANŒUVRES MILITAIRES FRANCO-ESPAGNOLES

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense — ou de la défense nationale, on ne sait plus très bien ! (Rires sur les bancs de l'opposition. — Exclamations sur les bancs de la majorité.)

Des manœuvres militaires franco-espagnoles, dites Galia IV 1974, ont eu lieu ces jours derniers non loin de la frontière du Portugal, dans la province de Guadalajara, en présence du chef du gouvernement espagnol, M. Carlos Arias Navarro, et de M. l'ambassadeur de France à Madrid, M. Gillet.

Selon des journaux espagnols, le thème de ces manœuvres, placées sous le commandement du général français Le Borgne et du général espagnol Campano Lopez, était la prise d'objectifs en terrain rouge.

M. Alexandre Bolo. Vous auriez préféré que ce soit en terrain bleu ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Je poserai à M. le ministre trois questions :

La tenue de ces manœuvres est-elle consécutive à une décision du gouvernement précédent ?

Quel est leur objectif ?

Le ministre a-t-il informé le Gouvernement de leur tenue ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jacques Soufflet, ministre de la défense. Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de répondre pleinement à M. Chevènement.

Je n'ai pas encore eu connaissance du compte rendu de ces manœuvres, qui ont effectivement été décidées par le précédent gouvernement. Mais, dès que j'en aurai pris connaissance, je ferai à M. Chevènement une réponse écrite aussi détaillée que possible.

J'ajoute que M. Chevènement a tendance à voir de mauvaises intentions ou des desseins troubles dans une affaire qui n'en a certainement pas. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RESSOURCES DES PERSONNES AGÉES

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. La hausse du coût de la vie atteint un rythme de croisière de 19 à 20 p. 100. Devant les très graves conséquences qu'elle entraîne pour les gens les plus modestes et, en premier lieu, pour les personnes âgées, entendez-vous, monsieur le Premier ministre, revaloriser de 15 p. 100 au 1^{er} juillet les pensions des retraités de la sécurité sociale et des autres régimes, accorder à la même date un minimum de 22 francs par jour aux personnes âgées et aux handicapés, en augmentant d'autant, bien entendu, les plafonds de ressources y donnant droit, et enfin revoir les conditions d'attribution de l'allocation supplémentaire au titre du fonds national de solidarité ?

Vous n'ignorez pas, en effet, que beaucoup de personnes âgées renoncent à bénéficier de l'allocation supplémentaire, parce que — et c'est un scandale — cette allocation est récupérable sur la succession lorsque celle-ci atteint le chiffre ridicule de 50 000 F, ce qui n'est même plus le prix d'un « cabanon ». Ces mêmes personnes disposent ainsi pour survivre non pas de 14,24 francs par jour, mais seulement de 6,71 francs, car elles ne veulent pas priver leurs enfants du modeste héritage que constitue l'habitation qu'elles ont eu tant de mal à acquérir.

Etes-vous décidé à porter le plafond à 175 000 francs, chiffre en dessous duquel il n'y a plus, depuis la dernière loi de finances, de droits de succession à payer sur les héritages en ligne directe ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur Bardol, vous savez très bien que le Gouvernement a pris ce matin des décisions importantes sur le plan social.

Vous me permettez, conformément aux usages qui doivent régner entre le Parlement et le Gouvernement, d'en réserver la primauté à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales devant laquelle je me rendrai dès que l'heure réservée aux questions au Gouvernement sera écoulée et que j'informerai directement. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DES USINES H. K. PORTER A MARPENT ET A HAILLICOURT

M. le président. La parole est à M. Maton.

M. Albert Maton. M. le ministre de l'industrie a été saisi, il y a quelque temps déjà, par le bureau du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et par moi-même de la décision prise par la société américaine multinationale H. K. Porter de démanteler ses usines de Marpent, dans le Nord, et d'Haillicourt, dans le Pas-de-Calais.

Cette décision entraînera, le 30 juin prochain, 500 licenciements à Marpent et, à brève échéance, la fermeture totale de l'entreprise qui occupe un millier de salariés.

Étant donné que M. le ministre n'a pas encore répondu à nos demandes d'audience et à la suite des promesses faites récemment en la matière, je lui demande de me faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour éviter les licenciements, maintenir les usines en activité et empêcher que le sort de Marpent et d'Haillicourt ne se décide aux États-Unis.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Monsieur Maton, c'est moi qui vais répondre à votre question, en ma qualité de ministre du travail, et vous préciser quelle a été l'action du Gouvernement dans cette affaire.

Effectivement, les établissements dont vous venez de parler comptent 950 employés et ouvriers répartis dans deux ateliers, un atelier nord et un atelier sud. L'activité de l'atelier sud est réputée déficitaire. Si mes renseignements sont exacts — ils doivent l'être, car mes services suivent de très près le problème — c'est dans cet atelier sud que quelque 400 personnes seraient licenciées. Il n'est donc pas question, d'après ce que nous savons, d'un licenciement total. C'est un premier point.

Deuxièmement, il est vrai que des négociations ont été engagées avec le commissaire à l'industrialisation, avec les industriels de la région, avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, pour étudier ce qu'il était possible de faire. Il semble actuellement qu'une quarantaine d'ouvriers pourrait être repris à l'atelier nord, tandis que 120 à 125 environ pourraient être réembauchés par le groupe Jeumont-Schneider. Quant aux autres — ouvriers, salariés ou employés — on essaye de les reclasser.

J'ajoute que, dans les mesures qui seront tout à l'heure présentées par M. le Premier ministre et par moi-même à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, des initiatives seront suggérées pour prévenir les licenciements collectifs.

En conclusion de cette affaire, que mes services suivent très attentivement — je puis vous l'assurer — je formulerais, à l'intention de toute l'Assemblée, une suggestion sur la méthode de travail.

Des questions comme celle qui vient d'être soulevée constituent non seulement des questions d'actualité hebdomadaire, mais des questions d'actualité quotidienne ; elles sont très précises et leur contexte peut parfois se situer dans la demi-heure qui précède la séance.

Au ministère du travail, mes collaborateurs et moi-même sommes à la disposition de tous les députés, quelle que soit leur appartenance politique, pour engager avec eux un dialogue plus constructif, plus pratique et immédiatement plus efficace que ne le permet la procédure des questions hebdomadaires. Car nous souhaitons que les problèmes préoccupants soient résolus le plus rapidement possible en liaison avec les parlementaires. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Chonavel.

Mme Jacqueline Chonavel. Parmi les mesures sociales annoncées, il est officieusement question d'augmenter les allocations familiales de 10 à 12 p. 100.

Lors de la campagne pour l'élection présidentielle, M. le Président de la République a promis de garantir la progression du pouvoir d'achat des allocations familiales. Or, un taux de 10 à 12 p. 100 serait inférieur à celui de l'augmentation du coût de la vie pour un an.

Il y aurait donc régression du pouvoir d'achat.

J'ajoute que le retard est actuellement évalué à près de 50 p. 100. C'est d'ailleurs pourquoi le groupe communiste a proposé que les allocations familiales soient immédiatement augmentées de 30 p. 100, d'abord pour compenser la hausse des prix et ensuite pour commencer à rattraper le retard.

Monsieur le Premier ministre, sans anticiper sur ce que vous déclarerez devant la commission des affaires sociales, je vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour que les promesses faites aux familles soient tenues. Je tiens à signaler qu'une mère de famille de deux enfants, qui travaille, perçoit pour élever ses deux enfants 117,61 francs par mois.

Ce qu'il faut envisager, ce n'est pas une augmentation de quelques points ; ce sont des mesures d'une ampleur beaucoup plus grande. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je répondrai à Mme Chonavel dans les mêmes termes qu'à M. Bardol : je réserve à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales la primauté des déclarations relatives aux décisions prises ce matin par le Gouvernement.

Mais je rassure tout de suite Mme Chonavel sur un point : tous les engagements que nous avons pris, et qu'elle appelle des promesses, nous les tiendrons.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

— 4 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Jean Fontaine. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Fontaine, pour un rappel au règlement.

M. Jean Fontaine. L'article 138 du règlement traite des questions d'actualité et précise, dans son paragraphe 3, que la conférence des présidents décide de leur inscription à l'ordre du jour en fonction de leurs caractères d'actualité et d'intérêt général.

Le Gouvernement ayant pris l'initiative de donner à ces questions un autre style, nous sommes dans l'ignorance la plus complète de la procédure utilisée pour leur inscription.

Pour ma part, j'ai posé deux fois la même question en deux semaines et elle n'a pas été retenue. Je ne vous en fais pas grief, monsieur le président, mais j'estime que nous devons être au moins informés des raisons pour lesquelles telle question n'est pas retenue alors que telle autre l'est. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. Monsieur Fontaine, je suis désolé que votre question, qui, précisément, était sur le point d'être appelée, n'ait pu l'être du fait que le temps consacré aux questions précédentes a été plus long que prévu. La semaine dernière, nous avions pu faire venir douze questions; cette fois, nous avons dû nous arrêter à dix. Mais la semaine prochaine, j'inscrirai votre question parmi les premières. (Protestations sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Comprenez bien, mes chers collègues, qu'il s'agit-là d'une expérience. Toutes les questions ne pouvant être retenues, la conférence des présidents m'a chargé de faire pour le mieux. Naturellement, chaque fois, des collègues ne seront pas contents. M. Fontaine, qui est un ami personnel, sait bien que j'aurais été heureux de lui faire plaisir. Mais j'essaie d'établir un certain équilibre. En tout état de cause, je me rattraperai la semaine prochaine.

M. Jean Fontaine. Le sujet est très urgent.

M. le président. Chacun doit faire preuve de bonne volonté. Le nombre des questions posées est quatre ou cinq fois supérieur à celui que je peux retenir.

M. Marcel Cerneau. La semaine prochaine, il sera trop tard.

M. Pierre Mauger. Certaines questions perdent rapidement leur caractère d'actualité.

M. Guy Beck. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Beck, pour un rappel au règlement.

M. Guy Beck. J'interviendrai dans le même sens que M. Fontaine. Nous avons déposé un certain nombre de questions que vous avez sous la main, monsieur le président. Elles sont d'actualité aujourd'hui; elles ne le seront peut-être plus la semaine prochaine.

M. Pierre Mauger. Exactement!

M. Guy Beck. C'est pourquoi nous tenons à ce qu'elles soient appelées maintenant et à ce que le Gouvernement y réponde.

M. Pierre Mauger. Bien sûr.

M. le président. Malheureusement, je ne peux pas vous donner satisfaction car les groupes de l'opposition ne disposent que d'une demi-heure. Si les questions étaient traitées plus brièvement, je pourrais en appeler davantage.

J'attire votre attention sur le fait que j'ai pu en prendre douze la semaine dernière et seulement huit cette fois-ci. Tout dépend du temps que mettent les auteurs de question à les poser et les ministres à y répondre. Si vous le désirez, nous étudierons la possibilité de consacrer plus d'une heure aux questions au Gouvernement.

La parole est à M. Defferre, pour un rappel au règlement.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, j'ai deux remarques à présenter.

Premièrement, les ministres ont répondu longuement. Or leur temps de parole est décompté sur le nôtre: il suffit donc à un ministre de répondre pendant dix minutes pour nous empêcher de poser deux questions. C'est ce qui s'est passé aujourd'hui. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Deuxièmement, nous avons déposé nos questions dans un ordre déterminé, en les numérotant. La conférence des présidents a décidé que vous vous réserveriez le droit d'écarter les questions que vous estimeriez ridicules ou gênantes. Mais il n'a pas été convenu que l'ordre établi par les groupes pouvait être modifié. Or nous attachons une grande importance à cet ordre.

Dans ces conditions, il faut faire savoir aux ministres qu'ils n'ont pas à répondre longuement — c'est trop facile. D'autre part, il importe que l'ordre que nous établissons soit respecté.

M. le président. Personnellement, monsieur Defferre, je me refuse à entrer dans vos vues. La conférence des présidents tranchera.

Les questions me sont remises et, jusqu'à présent, la conférence des présidents m'a laissé libre de les choisir, dans un souci d'équilibre. Je lui demanderai de confirmer sa décision.

Il se peut qu'elle estime que le président n'a rien d'autre à faire qu'à appeler les questions dans l'ordre où elles lui sont présentées. Mais j'imaginai que, pour cette expérience, on pouvait quand même me laisser le soin d'établir un certain équilibre.

Dans l'avenir, nous pouvons revenir à un système beaucoup plus rigide, mais à mon avis le débat n'y gagnerait pas. Quoi qu'il en soit, la conférence des présidents prendra les décisions qu'elle estimera devoir prendre et, comme d'habitude, je les exécuterai.

M. Roger Roucaute. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Roucaute, pour un rappel au règlement.

M. Roger Roucaute. Je suis obligé de constater que, sur les cinq questions présentées par le groupe communiste, trois seulement ont été appelées. C'était pourtant un nombre raisonnable. Il a fallu le biais d'un rappel au règlement pour que M. Odru puisse poser sa question à laquelle on avait même envisagé de ne pas répondre.

Je considère qu'il y a là un abus et je voudrais que de tels faits ne se reproduisent pas, d'autant plus qu'il est exact que la réponse, parfois longue, des ministres, est comptée sur le temps accordé pour les questions. Pour escamoter un débat et empêcher toute autre question, il suffirait donc qu'un ministre réponde pendant une demi-heure.

A cet égard, la procédure comporte une lacune qu'il convient de combler.

Pour ma part, j'avais l'intention de poser une question à M. le ministre de l'industrie sur les fermetures de puits de mines. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

J'aurais voulu connaître la position du Gouvernement en ce qui concerne la révision en hausse du plan charbonnier, mais je n'aurai pas de réponse. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. Je crois devoir vous indiquer que toutes les questions évoquées ont été remises à la présidence sur une liste commune établie par les groupes de l'opposition. Je ne pense donc pas que l'une d'entre elles vous ait paru déplacée.

J'ajoute que l'ordre a été bousculé par le fait que l'un de vos collègues a estimé devoir poser une question sous la forme d'un rappel au règlement. J'aurais pu m'y opposer. Dans un esprit de libéralisme, je l'ai laissé transformer son rappel au règlement en question.

Vos observations ne me paraissent donc pas fondées. Il faut que chacun y mette du sien. C'est votre propre groupe, notamment, qui a demandé que l'on retienne un temps de parole et non pas un nombre de questions. Nous en avons discuté. On aurait pu, par exemple, appeler cinq questions. Vous avez jugé préférable d'accorder une demi-heure à la majorité et une demi-heure à l'opposition.

Quant au temps de réponse des ministres, si j'abondais dans votre sens, je devrais, en bonne logique demander à la conférence des présidents de prévoir une séance de questions sans réponse. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.) Vous pourriez ainsi poser toutes les questions que vous voudriez sans que les ministres prennent sur votre temps!

M. Roger Roucaute. Ils ont trop pris sur notre temps aujourd'hui!

M. Hector Rolland. Il est vraiment singulier d'entendre l'opposition se plaindre de la longueur des réponses des ministres. Elle ferait d'ailleurs autant de critiques si les réponses étaient plus courtes: elle les trouverait alors trop brèves!

M. le président. L'incident est clos.

Je crois qu'on aurait tort de chicaner, parce que l'expérience n'est pas mauvaise. Un débat très vivant s'engage. L'opposition et la majorité parviennent à traiter chacune une dizaine de questions.

Ne sous-estimons pas l'intérêt que peuvent présenter pour tous les groupes les questions au Gouvernement et évitons tout ce qui risquerait d'amoindrir la portée de cette procédure. Réfléchissez et vous conviendrez que j'ai raison. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Hector Rolland. L'opposition ne songe qu'à chicaner.

M. André Tourné. Je voulais, moi aussi, poser une question au ministre de l'agriculture sur la destruction des fruits et légumes — on jette actuellement d'énormes quantités de pommes de terre. C'est un problème d'actualité!

M. le président. Vous n'avez pas la parole.

M. André Tourné. Je n'ai pu le faire, alors que ma question...

M. le président. Veuillez ne pas insister, monsieur Tourné. Vos propos ne figureront pas au procès-verbal.

M. Hector Rolland. Nos collègues communistes n'ont guère le sens de la démocratie!

(M. Marcel Anthonioz, vice-président, remplace M. Edgar Faure au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,

vice-président.

— 5 —

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

PRIX AGRICOLES

M. le président. L'ordre du jour appelle six questions orales avec débat de MM. Charles Bignon, Josselin, Rigout, d'Harcourt, Bertrand Denis et Daillet à M. le ministre de l'agriculture.

Ces questions, relatives aux prix agricoles, ont été jointes par décision de la conférence des présidents.

M. Charles Bignon demande à M. le ministre de l'agriculture quelle politique il compte suivre en matière de viande bovine. La production augmente alors que la consommation stagne et des importations de viande congelée continuent néanmoins dans la Communauté européenne. Il n'est pas possible de laisser les producteurs dans une situation qui risque de s'aggraver et il faut donc qu'une information très complète soit fournie rapidement.

M. Josselin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la dégradation rapide de la situation des éleveurs du département des Côtes-du-Nord, sous l'effet conjugué : des interdictions d'exporter édictées à l'encontre des départements touchés par l'épidémie de fièvre aphteuse ; de la chute brutale des cours à la production de la viande bovine et, par voie de conséquence, des autres viandes ; de la hausse sans précédent des prix de revient. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux éleveurs de percevoir une juste rémunération de leur travail et leur assurer, en particulier lorsqu'ils ont souscrit des contrats d'élevage, une garantie réelle de prix.

M. Rigout rappelle à M. le ministre de l'agriculture que la situation économique de l'agriculture continue à se dégrader. La crise de l'élevage — bas prix et mévente — se poursuit. Les viticulteurs sont de plus en plus inquiets en raison de la mévente et du bas prix du vin. Les producteurs de fruits sont aux prises avec des prix particulièrement insuffisants et des difficultés d'écoulement. L'agriculture de montagne attend toujours les aides promises. Les producteurs de lait constatent le décalage entre les prix qu'ils perçoivent et leurs charges. En fait, toute l'agriculture supporte un accroissement massif de ses charges, alors que les prix à la production stagnent ou baissent. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il entend prendre pour : a) permettre l'intervention de l'O.N.I.B.E.V. en vue de dégager le marché de la viande ; b) obtenir des mesures nationales intérimaires pour la fixation des prix de la viande bovine et du lait en fonction des charges des producteurs ; c) aider à la reconstitution du cheptel décimé dans les régions atteintes par la fièvre aphteuse ; d) mettre en œuvre les mesures d'aide à l'agriculture de montagne ; e) dégager le marché du vin et garantir aux viticulteurs un revenu minimum ; f) assurer un écoulement normal de la récolte de pommes, garantir des prix minima et éviter à l'avenir la destruction des produits retirés du marché ; g) alléger les coûts de production de l'ensemble des producteurs agricoles.

M. d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les très grandes difficultés auxquelles les agriculteurs des régions d'élevage doivent actuellement faire face. En effet, en raison de l'écart qui ne cesse de croître entre les charges de production en constante augmentation et un revenu qui ne cesse de se détériorer malgré les décisions prises à Bruxelles, il lui demande quelles mesures il compte prendre, dans l'immédiat, pour remédier à cette situation.

M. Bertrand Denis demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il entend prendre pour revaloriser les prix agricoles, les agriculteurs étant victimes d'une part de l'augmentation du prix de la vie, d'autre part des hausses que subissent les produits et les services qu'ils utilisent pour leurs exploitations.

M. Daillet fait part à M. le ministre de l'agriculture de l'émotion des éleveurs de bovins et de porcins devant l'effondrement des cours sur les marchés au cours des derniers mois, et singulièrement au cours des dernières semaines. Compte tenu de la hausse considérable des produits fabriqués entrant dans les coûts de production des éleveurs et de la baisse des revenus dont souffrent ceux-ci, il attire son attention sur l'urgence de mesures de protection à l'encontre des importations en provenance de pays tiers et, en ce qui concerne le marché du porc, sur la nécessité d'une organisation communautaire permettant le stockage lorsque les prix de la viande sur pied descendent à un niveau inacceptable. Il lui demande quelles mesures sont envisagées, tant sur le plan national qu'au niveau de la C. E. E.,

afin de remédier à cette situation profondément regrettable et assurer aux éleveurs la garantie de revenus à laquelle ils peuvent légitimement prétendre.

La parole est à M. Charles Bignon, auteur de la première question.

M. Charles Bignon. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en dépit de certains rappels au règlement, je souhaite vivement que le ministre de l'agriculture veuille bien répondre aux questions qu'un certain nombre de mes collègues et moi-même allons lui poser maintenant et je suis sûr d'ailleurs qu'il le fera.

Par une coïncidence heureuse, le Gouvernement annonce aujourd'hui, au moment où s'engage ce débat, les mesures sociales qu'il a décidé, à juste titre, de prendre en faveur des catégories les plus défavorisées, de ceux qu'on appelle les oubliés de l'expansion.

Or, en ce moment, il existe également des hommes et des femmes persuadés d'être, quels que soient leur âge et leur situation familiale, d'autres oubliés de l'expansion. Ce sont les éleveurs et, en particulier, les producteurs de viande bovine.

Je sais bien que les ménagères s'élèvent quotidiennement contre le prix du bifteck et que la consommation est à l'heure actuelle en faible expansion. Mais, êtes-vous certains, mes chers collègues, que ces mêmes ménagères comparent la hausse qu'elles supportent sur d'autres articles d'alimentation avec celle de la viande, et font, par exemple, le rapprochement entre le bœuf et le litre d'huile d'arachide qui, lui, est importé ?

Je ne ferai naturellement aucune comparaison avec les factures de chauffage, mais les agriculteurs, eux, présentement, supportent à la fois la charge de la hausse des prix de toutes les matières premières importées et, notamment, de celle des engrais et des carburants.

Pendant ce temps, le prix net des bêtes vendues n'augmente pas et a même tendance à stagner, voire à diminuer.

De plus, monsieur le ministre, si cette journée est celle des mesures sociales, elle précède de peu la quatrième conférence annuelle qui se tiendra au début du mois de juillet, et je rappelle qu'en 1973 tout un chapitre des décisions prises concernait l'élevage, et d'abord, l'organisation du marché du lait, qui a une influence très grande sur la situation de nombreux éleveurs.

Je souhaite donc que le Gouvernement fasse appliquer très rapidement la loi sur l'interprofessionnelle laitière, que nous discuterons à la fin du mois. Je lui rappelle aussi que toute une série de décisions étaient, l'an dernier, consacrées à la production de la viande. Et, avant de réunir une nouvelle conférence, il conviendrait de s'interroger sur le résultat des encouragements qui ont été décidés et qui portent sur l'extension des facilités de financement et de bonifications d'intérêts des contrats d'élevage aux animaux maigres ; sur l'étude par l'O. N. I. B. E. V. et la mise en place de cotations régionales pour les animaux maigres ; sur la constitution de caisses de péréquation dans le cadre de l'union de groupements de producteurs ; sur le doublement du montant de la prime attribuée pour les veaux élevés au pis.

Les crédits du F. O. R. M. A. devaient être augmentés de façon substantielle, ainsi que les prêts spéciaux à l'élevage.

Or tous ces textes, et en particulier ceux qui concernent le financement de la profession d'éleveur, semblent avoir été appliqués de façon pour le moins insuffisante.

Je citerai également, monsieur le ministre, la permanence des restrictions de crédit qui affectent les caisses de crédit agricole et le financement des bâtiments d'élevage modernes qui sont pourtant indispensables à la fois pour l'élevage, l'hygiène et la qualité du bétail et pour le rendement de l'exploitation.

Mais je voudrais surtout rappeler au Gouvernement, avant cette quatrième conférence, que la viande bovine est une matière première française qui doit bénéficier du sort des matières premières internationales. Il n'est pas possible que les producteurs français, non plus d'ailleurs que les producteurs européens, fassent les frais de la hausse des matières premières importées.

Je sais parfaitement qu'il s'agit non seulement d'un problème français, comme je viens de le dire, mais d'un problème européen et que le Premier ministre, alors ministre de l'agriculture, avait fait des efforts louables à Bruxelles, en mars dernier, pour obtenir un meilleur prix d'intervention. Je suis persuadé que son successeur continuera dans cette voie. Mais, par ailleurs, je souhaite que la mise en place de l'O. N. I. B. E. V. soit accélérée et présentée le plus clairement possible aux éleveurs.

La gestion du marché de la viande exige certainement des moyens accrus, une meilleure connaissance du marché, des prix dérivés du prix d'orientation mieux connus et mieux publiés. Elle exige des interventions sur le marché, non seulement pour un stock de sécurité, mais aussi, au niveau national, pour les veaux et le bétail maigre. Elle exige enfin des moyens accrus de financement pour le nouvel organisme.

Le moment est venu d'une concertation étroite avec les professionnels pour préparer cette quatrième conférence afin qu'elle débouche sur des résultats concrets et non pas sur une ou plusieurs directives supplémentaires.

Je souhaiterais, pour conclure, que vous puissiez, monsieur le ministre, répondre de façon précise à une série de questions que se posent les éleveurs ruraux.

Comment comptez-vous aider à la relance de la consommation bovine sur le marché intérieur et à l'exportation ? Ce n'est pas, en effet, le rétablissement de la T. V. A. qui va dans ce sens, ni même la fermeture de La Villette !

Comment entendez-vous freiner les importations de viande congelée qui se poursuivent, non seulement en France mais dans le Marché commun, parce que la clause de pénurie a été maintenue trop longtemps ?

Comment comptez-vous réaliser un stockage efficace et pour quelle quantité au-delà des fameuses quarante mille tonnes ?

Quelles mesures de crédit avez-vous prévues en faveur des éleveurs pour remédier à la mévente actuelle et permettre que la modernisation continue ? Loin d'arrêter le processus engagé, il faut, au contraire, dans les circonstances présentes, le développer.

Enfin, dernière question, je vous demande, monsieur le ministre, d'être mon interprète auprès du Gouvernement tout entier et du responsable du ministère de l'économie et des finances en particulier, quelles instructions seront données aux agents de ce ministère pour qu'il soit tenu compte de la situation qu'ont connue les éleveurs en 1973 ? Les hausses n'ont jamais été oubliées : il ne faudrait pas qu'on ignore les baisses de cours et les difficultés auxquelles ont été confrontés les éleveurs l'an dernier. Le ministre de l'agriculture se doit d'être très vigilant sur ce point et de se faire leur défenseur.

Si nous voulons tous que l'Europe et la France conservent leurs exploitations familiales, nous souhaitons également que l'Europe et la France produisent des excédents de viande bovine, matière première de grande valeur. Les difficultés présentes, nous en sommes persuadés, ne peuvent être que temporaires.

Puissions-nous, à la fin de ce débat, avoir l'assurance que le Gouvernement est bien décidé à obtenir des mesures enfin satisfaisantes à l'échelon communautaire et qu'il est prêt à prendre, à l'échelon national, les dispositions nécessaires pour résoudre une crise que nous estimons, monsieur le ministre, très sérieuse. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre, la première partie de mes considérants n'est plus d'actualité et je m'en félicite. Le fameux « cachet ovale », refusé aux viandes des Côtes-du-Nord à cause de l'épizootie de fièvre aphteuse, et qui avait fait l'objet d'une démarche auprès de vous, à laquelle j'avais participé en compagnie des représentants des syndicats agricoles du département, a pu enfin être obtenu la semaine dernière, autorisant enfin les exportations. La preuve que nous avions raison, c'est que la décade dont nous étions victimes semble à peu près en voie de disparition. Je vous en remercie donc pour les éleveurs des Côtes-du-Nord.

Mais le problème de l'élevage, plus particulièrement celui de la viande bovine, n'est pas pour autant réglé. Ainsi que l'a fait remarquer notre collègue M. Bignon, jamais sans doute l'actualité de cette question n'a davantage mérité d'être soulignée.

Actualité, pour des raisons économiques d'abord. La chute très brutale des cours touche à peu près toute la production — la viande bovine, bien sûr, mais aussi le porc, qui a subi une décade considérable en quatre mois — et s'accompagne, hélas ! d'une hausse sans précédent des prix de revient. Le manque à gagner est énorme, qui place au bord de la faillite bon nombre d'éleveurs dans plusieurs régions françaises, et singulièrement dans mon département.

Actualité sur le plan politique ensuite. Ce problème est au cœur des discussions au conseil des ministres des Neuf qui s'est réuni à Luxembourg et je pense que vous n'aurez pas besoin de fouiller longtemps votre mémoire, monsieur le ministre, puisque vous y assistiez hier. C'est encore tout chaud, si j'ose dire.

Est-il besoin de mettre l'accent sur l'urgence des solutions ? Vous en avez certainement conscience, monsieur le ministre. Vous passez pour un homme de bonne volonté, et les années précédentes, je songe en particulier à la bataille du lait, vous avez pu déjà constater de près la situation des producteurs bretons.

A court terme, en matière de viande bovine, nous souhaitons qu'un certain nombre de décalages constatés entre la cotation officielle et le prix d'achat réel à la production disparaissent. Nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir de ce problème. Il semble bien que l'une des raisons de cette disparité soit précisément l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'O.N.I.B.E.V. qui n'est pas en mesure de surveiller avec tout le soin qu'il faudrait les cotations. M. Peyrolles en était

également conscient, semble-t-il. C'est tout le problème de la pénurie de moyens dont dispose l'O.N.I.B.E.V., et plus généralement de moyens de stockage, qui se pose ici. Il va sans dire que la mauvaise répartition géographique des lieux de stockage par rapport aux lieux de production conduit à des coûts de transport qui obèrent gravement la rémunération versée aux producteurs.

Pour les autres produits, c'est le problème des montants compensatoires qui nous préoccupe le plus. Nous sommes un certain nombre à penser que ceux-ci constituent finalement une subvention à l'importation qui profite d'abord à certains gros importateurs et alourdit, ensuite, notre déficit commercial. Puisque la commission de Bruxelles propose de mettre fin à ces montants compensatoires, il conviendrait de suivre la commission dans ses conclusions, d'autant que si ces montants compensatoires se justifiaient peut-être lorsque les différences de coûts à la production provenaient des fluctuations monétaires, ce n'est plus le cas aujourd'hui dès lors que les coûts à la production dépendent étroitement du prix des aliments nécessaires au bétail et que ceux-ci évoluent en fonction de la dégradation monétaire.

M. Bignon a eu raison de soulever la question du blocage des importations. Nous avons enregistré avec satisfaction qu'au lieu d'envisager d'importer 800 000 tonnes cette année, on en resterait au niveau actuel, c'est-à-dire à environ 300 000 tonnes.

Mais permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser une autre question : quelles sont les raisons qui ont poussé la France à refuser d'insérer un système d'aide au stockage de la viande de porc, comme la Communauté le proposait ?

L'actualité de cette question ne nous dispense pas de poser le problème des solutions à moyen et à long terme. Au moment où d'aucuns annoncent, et c'est bien là tout le problème de l'agriculture, que la pénurie alimentaire dépassera peut-être en gravité la pénurie énergétique dans les quinze ou vingt ans à venir, il paraît essentiel que la France se donne enfin les moyens d'une bonne politique agricole.

Cette politique nous paraît passer, inévitablement, par une planification de la production. Vos prédécesseurs, monsieur le ministre, ont dit aux agriculteurs : « Agrandissez vos exploitations, modernisez-vous, vous êtes désormais des chefs d'entreprise. » Les agriculteurs l'ont cru. Ils ont fait l'effort nécessaire. Cela s'est traduit par un énorme accroissement de la production mais aussi de leur endettement. Si leurs pères ou leurs grands-pères n'avaient pas ce minimum de confort que revendiquent à bon droit les agriculteurs de notre époque, ceux-ci sont, finalement, plus fragiles que ne l'étaient leurs parents ou leurs grands-parents. Quand les cours s'effondrent, il faut tout de même payer les traites.

Cette très grande fragilité est la conséquence d'une absence à peu près totale de planification. Celle-ci suppose d'abord une information objective. Je ne suis pas sûr que les stocks, par exemple, n'ont pas quelquefois constitué un petit moyen de chantage — souvenez-vous de la montagne de beurre, qui a beaucoup fondu d'ailleurs.

Je voudrais être certain que les moyens d'information sont effectivement donnés à la profession agricole, que l'on en tire des prévisions, et surtout qu'on ne laisse pas faire n'importe quoi à n'importe qui. Car tel est bien le problème qui est posé aujourd'hui.

Je me permets, pour souligner l'incohérence de certaines décisions, de rappeler que M. Chirac, aux environs du 5 mai 1973, sans doute d'accord avec M. Giscard d'Estaing qui souhaitait profiter de la clause de pénurie pour tenir les prix alimentaires, a laissé jouer cette clause jusqu'au mois de septembre. Entre les deux dates, ce sont 900 000 tonnes qui ont été importées dans l'ensemble de la Communauté, alors qu'on savait très bien qu'arrivaient sur le marché un fort tonnage de productions intérieures.

Cette planification souple devrait, bien entendu, disposer de techniques d'intervention capables de faire face plus rapidement à l'événement. De leur côté, les organismes communautaires devraient mettre moins de temps à réagir en cas de crise. Ne leur faut-il pas, aujourd'hui, trois à quatre mois pour corriger un courant qui paraît défavorable ? Cela coûte très cher. Mais il est évident que toute correction apportée à la production ne doit pas porter atteinte à l'appareil de production. Or l'affirmation réitérée des valeurs de l'économie libérale et votre confiance trop absolue dans la loi du marché a souvent pour seul résultat des chutes brutales de cours. Au lieu d'entraîner une baisse limitée de la production, ces fluctuations risquent de décourager l'ensemble des petits et moyens producteurs et de nous mettre, plusieurs années après, en situation de sous-production.

Reste le problème de l'organisation de la distribution. J'aurais souhaité que vous puissiez me dire quelles mesures vous comptez prendre pour contrôler un peu mieux l'activité de ce que l'on a pu appeler le « lobby des montants compensatoires ».

Il est des gens qui jouent sur tous les tableaux lorsqu'il s'agit d'importer ou d'exporter. Il est trop facile à M. Lemaire-Audoire de dire : « Il faut importer parce que les produits bretons n'ont pas la qualité qu'il faudrait. » Cela reste à démontrer. A-t-on fait d'ailleurs ce qu'il fallait au niveau de la formation professionnelle pour que la préparation des carcasses, par exemple, réponde mieux aux impératifs de l'exportation ?

Est-il normal, au moment même où l'on prétend se placer en situation d'interventionnisme, de laisser une si grande marge de liberté à certains, qui en tirent des profits fort substantiels ?

Les éleveurs, monsieur le ministre, comme les autres agriculteurs, ne veulent plus faire les frais du développement industriel. Il est trop facile, comme on l'a fait bien souvent, d'opposer producteur et consommateur, d'opposer l'ouvrier au paysan, d'opposer même ces deux catégories au boucher qui supporte alors tous les péchés de la terre.

Il est grand temps de considérer que l'agriculteur est également un travailleur qui a droit comme les autres à une juste rémunération de son travail. Il faudra sans doute modifier un jour le système actuel de garantie des prix dont profitent surtout les gros producteurs pour obtenir une véritable garantie du revenu de tous les agriculteurs. Mais d'ores et déjà, nous entendons refuser qu'un grand nombre d'entre eux soient les laissés-pour-compte de l'expansion. Et nous n'accepterons pas que l'on cache derrière des aides trop globales et trop peu sélectives la réalité de l'agriculture française, à savoir l'énorme disparité de situations et de revenus qui existe entre agriculteurs.

C'est sur l'ensemble de ces questions, en m'excusant d'avoir été aussi long, que je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous répondiez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Franchère, suppléant de M. Rigout.

M. Pierre Franchère. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la situation économique de l'agriculture se dégrade de façon très inquiétante. Dans certains secteurs, notamment ceux de la viande bovine et des fruits et légumes, elle devient catastrophique.

La mévente et les bas prix sont durement ressentis par les agriculteurs qui subissent par ailleurs une hausse sans précédent des coûts de production entraînant un recul brutal de leurs revenus.

« Cela ne peut plus durer », me disaient dimanche dernier des paysans de la Corrèze, appartenant plus précisément à la circonscription du Premier ministre. On les comprend fort bien. Au cours des mois d'avril et de mai 1974, M. Giscard d'Estaing a semé d'abondantes promesses, mais les paysans, à l'heure où ils pourraient se croire au début de la récolte, ne voient mûrir que les fruits de la colère.

M. le Président de la République avait été pourtant assez clair. Le 24 avril, à Yvetot, ne déclarait-il pas : « Des initiatives seront prises notamment auprès de la C. E. E. si l'accroissement des charges altère le pouvoir d'achat du monde agricole ? Personne ne peut contester que nous sommes bien dans cette situation.

Je livre encore cette précision de M. Giscard d'Estaing qui, selon *Agra-France* du 27 avril 1974, disait encore à Yvetot : « Dans l'immédiat, des mesures nationales ne doivent pas être exclues pour soutenir les marchés si les circonstances l'exigent ». Les circonstances l'exigent effectivement.

C'est pourquoi les députés communistes demandent le vote immédiat d'une loi instituant des prix agricoles minima garantis tenant compte des charges et de l'évolution des coûts de production.

Mais le Gouvernement semble avoir pris un autre chemin. Les premières mesures du plan d'austérité frappent l'agriculture. Comme le fait justement remarquer le Modéf, la hausse du carburant s'ajoute aux augmentations antérieures : le petit exploitant agricole qui n'a qu'un tracteur à essence paie son carburant plus de 110 anciens francs le litre, car la ristourne est toujours de 41,09 anciens francs. Or, vous n'avez pas annoncé, me semble-t-il, monsieur le ministre, des mesures compensatoires pour le carburant agricole.

Les décisions prises en matière de crédit seront nuisibles, car elles augmenteront le taux d'intérêt et limiteront le volume des prêts pour nos paysans.

L'incidence, dans les campagnes, de quelques mesures sociales qui doivent être prises aujourd'hui sera certainement très faible. Elle ne compensera même pas le retard dû à la hausse des prix. La croissance du coût des charges de la production agricole est estimée à 20 p. 100 — par exemple, le soja a augmenté de 300 p. 100 en 1973 — et, de ce fait, en 1974 le pouvoir d'achat du revenu agricole connaîtra sans doute une baisse de 15 p. 100.

Les petits et moyens exploitants, qui constituent l'écrasante majorité des producteurs agricoles, en seront les premières victimes. On mesure mieux les effets dramatiques de leur situation lorsqu'on sait que le revenu net de 50 p. 100 d'entre eux n'atteint même pas le niveau du S. M. I. C.

Ajoutons que les consommateurs — l'expérience le prouve — paient toujours un peu plus cher ce que les paysans vendent moins cher.

Que fait le Gouvernement ? Il se dérobe. Oubliées, les promesses d'Yvetot !

On vous prête l'intention, monsieur le ministre, de reporter à l'automne la conférence annuelle sur l'agriculture, qui devait se tenir en juillet.

Or c'est tout de suite qu'il faut régler les problèmes, celui que pose le marché du vin par exemple, car la stabilisation très relative est menacée, à terme, par le report considérable de plusieurs millions d'hectolitres de vin, stockés jusqu'à la fin de la campagne, vin qui, dès le 1^{er} septembre, sera « libre » et sans garantie de bonne fin.

C'est tout de suite qu'il faut dénouer la crise — scandaleuse parce que provoquée par les importations — qui sévit sur le marché des pommes de terre et des artichauts en Bretagne et sur le marché des primeurs en Provence.

C'est tout de suite, aussi, qu'il faut résoudre la crise que connaît le marché de la viande bovine et qui atteint un niveau alarmant. La situation est désastreuse. D'abord, en raison de la baisse des prix à la production intervenue depuis 1972 : on l'estime à 20 p. 100 environ, parfois même à 25 p. 100, selon les catégories de produits. Ensuite, du fait de la mévente et de l'accroissement de la réserve sur pied, dû à un phénomène compréhensible de rétention, parfois important, et à l'impossibilité d'écouler la production sur un marché engorgé : un cultivateur me disait qu'il ne pouvait même pas vendre 2 000 francs un taureau de sept cents kilos, c'est-à-dire, pourtant, à moins de trois francs le kilogramme vif.

A certains de ceux qui s'indignent aujourd'hui, je dis que la crise de la viande bovine est le résultat d'une politique qu'ils ont soutenue. Il est trop facile de venir présenter ici des doléances compréhensibles lorsqu'on a été l'artisan de la politique qui les ont provoquées.

Une augmentation considérable des importations de viande s'est produite en 1973 : 573 000 tonnes, dont 193 000 tonnes de viande bovine et 264 000 tonnes de viande de porc, sont entrées en France. Voilà le résultat de l'application de la clause de pénurie qui a été demandée, puis longtemps tolérée, par vos prédécesseurs, monsieur le ministre.

Les importations de viande bovine se sont poursuivies. Au cours des quatre premiers mois de l'année 1974, elles se sont élevées à 34 000 tonnes, contre 28 400 tonnes en 1972.

La tendance à l'augmentation des importations se retrouve également au niveau de la Communauté ; on en a fait état tout à l'heure.

Pour cette année, les importations communautaires de viande devaient se monter à 300 000 tonnes, compte tenu de l'augmentation de la production qui atteint 15 p. 100. Or, depuis le 1^{er} janvier, la Communauté européenne a déjà importé 275 000 tonnes.

Qui pourrait sérieusement penser que le plafond des 300 000 tonnes ne sera pas dépassé et même crevé ? C'est dire que la clause de sauvegarde sur la viande bovine doit être appliquée totalement et sans délai.

Toutes les mesures susceptibles de réguler le marché de la viande doivent être utilisées. Il est surprenant de constater que c'est ce moment critique que le Gouvernement choisit pour décider de rétablir l'application d'un montant compensatoire de l'ordre de 0,65 franc par kilogramme vif sur le bétail exporté vers les pays de la Communauté.

Cette mesure frappera essentiellement les exportations de jeunes veaux vers l'Italie. Or ce secteur a particulièrement souffert et a même connu la baisse des cours la plus sensible. Il y a de nombreux exemples en Corrèze.

Cette mesure contraste avec les efforts demandés pour accroître les exportations. Il est vrai que ce n'est pas la seule anomalie. La régression de la production porcine — 3,3 p. 100 au cours des quatre premiers mois de l'année 1974 — occasionne un déficit de la balance du commerce extérieur : pour cette même période, les importations ont été de l'ordre de 53 milliards d'anciens francs, ce qui représente une augmentation de 53 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1973.

Si cette courbe montante ne fléchit pas, le déficit atteindra 2,6 milliards de francs, record absolu depuis la mise en route du Marché commun.

Pendant ce temps, les exploitations familiales agricoles abandonnent la production de porcs. Elles produisaient, et pourraient produire encore avec une politique cohérente, la totalité ou une grande partie de la viande porcine qui nous manque aujourd'hui.

En vérité, des mesures urgentes s'imposent pour dégager le marché de la viande bovine.

Les députés communistes proposent les mesures suivantes :

Premièrement, l'O. N. I. B. E. V. doit intervenir avec des moyens économiques et financiers lui permettant d'acheter aux producteurs, à un prix satisfaisant, toutes les quantités — je dis bien toutes les quantités — de viande bovine nécessaires au dégagement du marché.

A ce sujet, j'ouvre une parenthèse pour vous demander quelles sont, en l'état, les possibilités de stockage de l'O. N. I. B. E. V. D'après les informations publiées par les journaux professionnels, il semble que l'on puisse nourrir des inquiétudes à cet égard.

Deuxièmement, il convient d'arrêter momentanément toute importation de viande bovine en France, jusqu'à ce que l'inter-vention de l'O. N. I. B. E. V. se soit révélée efficace.

Troisièmement, il faut supprimer immédiatement le montant compensatoire, rétabli par le Gouvernement, sur le bétail vivant exporté vers les pays de la Communauté, et notamment vers l'Italie.

Quatrièmement, il importe de fixer à zéro le taux de la T. V. A. sur toutes les viandes, ce qui permettrait d'accroître la consommation de viande, aujourd'hui en baisse dans les ménages populaires, tout en laissant aux agriculteurs assujettis à la T. V. A. le bénéfice des déductions fiscales sur les investissements.

Cinquièmement, il faut organiser des distributions de viande aux économiquement faibles et utiliser la viande dans le cadre de l'aide aux populations du Sahel, victimes, on le sait, d'une sécheresse implacable.

Sixièmement, il convient de développer les ventes de viande dans les pays tiers, grâce à un soutien financier.

Septièmement, la gravité de la situation doit conduire le Gouvernement à prendre des mesures nationales intérimaires tendant à fixer les prix de la viande bovine et du lait en fonction des charges des producteurs.

Huitièmement, des mesures exceptionnelles doivent être prises pour aider les éleveurs en difficulté : octroi de prêts spéciaux et à faible intérêt, par le crédit agricole, et réduction des impôts directs.

Neuvièmement, des aides doivent être apportées pour la reconstitution du cheptel décimé dans les régions atteintes par la fièvre aphteuse.

Dixièmement, des mesures d'aide à l'agriculture de montagne doivent être immédiatement mises en œuvre.

Telles sont les propositions que nous formulons plus spécialement pour dégager le marché de la viande bovine et venir en aide aux éleveurs.

Dans sa question orale, mon collègue Marcel Rigout, que je supplée, évoquait également le marché du vin et celui des fruits et légumes. La situation économique dans l'agriculture est suffisamment sérieuse pour appeler des mesures immédiates et, en même temps, la fixation de prix minima garantissant tenant compte des charges et de l'évolution des coûts de production. Puisque l'inflation vide de son contenu la notion de prix garantis, les prix annuels, selon nous, devraient être assortis d'une clause de révision fondée sur l'évolution de l'indice du coût de la vie et des charges globales d'exploitation.

Tel est l'objet de la proposition de loi que le groupe communiste vient de déposer.

A Nîmes, le 26 avril, le Président de la République a déclaré que les prix agricoles devaient être fixés en fonction des coûts de production. Voici donc ma dernière question, monsieur le ministre : allez-vous, après cette déclaration de principe, accepter que l'Assemblée nationale examine notre proposition de loi visant précisément à fixer des prix minima garantis pour nos agriculteurs ? Vous le comprenez, monsieur le ministre, les cultivateurs considèrent que le temps des promesses est passé et qu'est venu maintenant le temps des actes. C'est sur vos actes qu'ils jugeront votre politique. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les agriculteurs, notamment les éleveurs, rencontrent aujourd'hui des difficultés très sérieuses, voire exceptionnelles, qu'il nous appartient de maîtriser en résolvant les problèmes posés.

Ces difficultés résultent essentiellement de l'écart entre les prix agricoles et les charges d'exploitation, qui ne fait que croître.

L'augmentation moyenne des charges est d'environ 30 p. 100 alors que la baisse du revenu, en région d'élevage, atteint, selon les documents officiels, environ 12 p. 100. A notre avis, elle est nettement plus sensible.

J'illustrerai cette affirmation en indiquant qu'au moment où le prix du kilogramme de viande, qui était de 12 francs l'année dernière, passe à 8 francs cette année, les engrais, par exemple,

subissent une hausse d'environ 50 p. 100. Dans ces conditions, le métier d'agriculteur en région d'élevage devient extrêmement difficile.

Certes, on est tenté de penser que les augmentations de prix décidées à Bruxelles sont de nature à résoudre le problème. Or, il apparaît de plus en plus évident que ces augmentations se situent toujours en dessous des demandes formulées par les agriculteurs, et cela pour plusieurs raisons.

La première, c'est que, lors des réunions au niveau de la Communauté, certains pays membres ne demandent pas d'augmentation de prix. C'est le cas de l'Irlande. D'autres pays, comme l'Allemagne fédérale, souhaitent des augmentations de prix pour les productions céréalières, mais non pour les productions animales. La France, au contraire, réclame une hausse de prix pour le lait et la viande plutôt que pour les céréales.

Les prix fixés à Bruxelles résultent donc toujours de décisions prises en commun et compte tenu de la position de chaque pays. Bien entendu, ils ne peuvent donner satisfaction aux professionnels puisque, par la force des choses, ils sont inférieurs aux prix réclamés.

La deuxième raison, c'est que les prix fixés à Bruxelles sont des prix indicatifs.

L'année dernière et il y a deux ans, les agriculteurs de l'Ouest ont été surpris et mécontents de voir baisser le prix du lait, alors que, la semaine précédente, à Bruxelles, les ministres de la Communauté avaient décidé une augmentation. Effectivement, le prix du lait diminuait à cause, d'une part, de la baisse saisonnière et, d'autre part, des accords intervenus — vous savez comme moi que le prix du lait résulte de tels accords — entre les producteurs et les transformateurs.

Nous voyons bien que les prix fixés à Bruxelles, qui devraient permettre de régler le problème du revenu agricole, ne sont pas en mesure de jouer leur rôle ; en effet, ce sont des prix indicatifs, alors que les prix pratiqués par les agriculteurs sont les prix du marché, résultant de la loi de l'offre et de la demande.

Pour stabiliser le revenu des agriculteurs, il est donc essentiel que des mesures nationales permettent de compléter le revenu du paysan. De telles mesures peuvent être prises dans le cadre des aides directes nationales décidées à Bruxelles.

Quelles pourraient être ces mesures ? Certes, vous les connaissez, monsieur le ministre, puisque vous vous êtes attaché à résoudre ces problèmes, mais il peut être utile d'en rappeler quelques-unes.

La première serait la suppression des importations de viande.

La libre circulation des produits agricoles à l'intérieur de la Communauté va évidemment de soi. Mais les importations en provenance de pays qui ne font pas partie de la Communauté font peser de graves difficultés sur le marché français ou sur le marché européen. C'est ainsi que nous avons importé d'Irlande des viandes qui, en fait, provenaient du Canada : elles étaient tamponnées dans les ports irlandais, sans être débarquées, et étaient ensuite importées en France. Nous souhaitons, à cet égard, que la clause de sauvegarde soit très strictement maintenue.

Autre mesure : le déblocage des crédits du F. O. R. M. A., bien que cette question relève davantage de la compétence de votre collègue des finances que de la vôtre, monsieur le ministre.

Ces crédits du F. O. R. M. A. — sans lesquels les agriculteurs éprouvent de grandes difficultés à travailler — représentent 100 à 150 millions de francs, ce qui n'est pas considérable. Leur blocage paraît nécessaire à certains pour lutter contre l'inflation. Mais le taux de l'inflation est tel, actuellement, que le blocage de ces crédits, qui font cruellement défaut aux agriculteurs, n'est probablement pas de nature à la freiner.

Une action doit être menée sur la fiscalité directe. Nous reconnaissons tous qu'une baisse du revenu se produit actuellement en régions d'élevage ; les agriculteurs comprennent donc mal que leurs forfaits subissent une hausse de 20 p. 100, parfois même de 30 p. 100.

L'action doit aussi être poursuivie en faveur d'une fiscalité indirecte plus raisonnable.

En effet, les agriculteurs sont contraints d'acheter au prix fort les produits industriels indispensables à leur exploitation, mais ils vendent au prix faible leurs productions agricoles. C'est ainsi que le prix des tracteurs a augmenté de 100 p. 100 en cinq ans ; celui des engrais de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière. Il en est de même des aliments du bétail et de tous les produits industriels. En outre les agriculteurs supportent la T. V. A. au taux de 17 p. 100 sur les produits industriels qu'ils utilisent, mais le taux de la T. V. A. qui frappe les produits agricoles qu'ils mettent sur le marché n'est que d'environ 7 p. 100. Une harmonisation nous paraît indispensable.

Autre possibilité : agir sur le revenu cadastral.

Les charges fiscales des entreprises industrielles ou commerciales sont calculées d'après leur chiffre d'affaires, ce qui est tout à fait normal. Or, pour les entreprises agricoles, ces charges sont

calculées, non pas d'après le chiffre d'affaires, mais d'après une valeur théorique du sol dénommée « revenu cadastral » qui ne correspond absolument pas à la réalité, tant et si bien qu'une terre classée en quatrième catégorie en région d'élevage supportera plus de charges à l'hectare qu'une terre située en première catégorie en région céréalière. Il conviendrait de rétablir un certain équilibre, ce qui n'entraînerait d'ailleurs aucun déficit budgétaire puisqu'il s'agirait essentiellement d'harmoniser l'assiette servant au calcul des charges fiscales suivant les régions.

Une autre action peut porter sur les aides publiques.

L'aide publique doit être sélective, en tout cas pour l'élevage. En effet — et d'autres orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont évoqué ce problème — les disparités selon les régions sont très grandes : pour certaines régions alpines, le revenu mensuel est de 600 francs ; pour la Seine-et-Marne, il est de 8 000 francs. La différence est énorme !

Dans la Beauce, par exemple, les exploitations agricoles, de 200 ou 300 hectares, sont mécanisées et pratiquent une agriculture parfaitement concurrentielle sur le plan mondial ; elles reconnaissent elles-mêmes, en définitive, n'avoir pas essentiellement besoin de subventions. L'aide publique doit donc s'effectuer au profit des régions d'élevage, des régions alpines ou des régions de polyculture qui, elles, réclament un soutien. Nous souhaiterions aussi une modification des conditions d'attribution de l'I. V. D.

Actuellement, en effet, le propriétaire ou l'exploitant d'une terre de faible superficie ne peut bénéficier de l'I. V. D. que si cette terre est rattachée à une exploitation d'une superficie plus élevée d'environ 18 hectares.

De telles conditions favorisent évidemment la désertion des campagnes et la venue dans les agglomérations d'un grand nombre de petits agriculteurs qui ne peuvent plus demeurer dans la région où ils vivaient.

Nous sommes nombreux à être persuadés que la solution ne réside pas dans une concentration excessive des populations dans les agglomérations. Or, actuellement, plus de 70 p. 100 des Français vivent sur moins de 3 p. 100 du territoire national. Il ne faut pas laisser des déserts se créer en France, et c'est l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre de l'agriculture, qui dénonçait dans certaines régions l'approche d'un seuil de désertification.

Il existe donc un éventail de possibilités qui doivent vous permettre d'agir sans entraîner de pertes de recettes pour le budget national, car il ne faut pas perdre de vue cet aspect des choses.

Dernier point très important : l'indexation des charges de production.

L'indexation des prix agricoles, qui était possible en 1957 — et sans doute cette époque a-t-elle été prospère pour l'agriculture — ne peut plus être envisagée dans la Communauté. En revanche, l'indexation des charges de production peut être prise en considération dans le cadre des aides directes nationales autorisées par Bruxelles. D'ailleurs, il existe un barème officiel de ces charges, qui comprend notamment les salaires, les charges sociales, le prix du fuel, le prix de l'électricité.

L'indexation de ces charges risquerait-elle de se traduire, pour le consommateur, par une augmentation des prix de détail ? Des experts ont étudié ce problème : il est apparu clairement que la progression des charges afférentes à l'agriculture était sensiblement la même que pour l'économie.

Telles sont, monsieur le ministre, les suggestions que je tenais à formuler. De nombreux agriculteurs — il faut en être convaincu — ne survivront pas si des mesures ne sont pas prises rapidement dans le sens que j'ai indiqué. Nous ne voulons que vous aider, mais il faut agir très vite. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union centriste et sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, vous étiez encore à Luxembourg la nuit dernière et vous n'avez pas hésité à venir dans cet hémicycle pour éclairer le pays, par notre intermédiaire, sur vos intentions à l'égard de l'agriculture. Nous vous en remercions.

Pour les agriculteurs, 1972 et 1973 avaient été des années d'espoir. Dans mon département, comme dans de nombreux autres, le nombre d'installations de jeunes agriculteurs a notablement augmenté pendant cette période, doublant même. C'était de bon augure. Votre prédécesseur, maintenant Premier ministre, s'était en effet battu « comme un lion » pour obtenir des prix agricoles corrects.

M. Louis Le Penec. Il n'a pas réussi !

M. Bertrand Denis. A cette époque, les agriculteurs n'étaient pas mécontents des efforts obtenus. Depuis, la hausse des prix a dépassé toute crainte, pour des motifs moins intérieurs qu'extérieurs. Il est donc temps d'y porter remède, car la hausse des prix de revient de l'agriculture, d'après certaines statistiques, atteint 20 p. 100. Or les agriculteurs, qui se

sont maintenant spécialisés, deviennent de consommateurs comme les autres et subissent la hausse du coût de la vie parce qu'ils ne vivent plus en « autoconsommation ».

Je discutais aujourd'hui même avec des amis citadins, mal informés sans doute des questions agricoles — voilà pourquoi il faut insister — qui estimaient que les agriculteurs étaient des gens heureux et sans problèmes. Or, sans aller trop loin, en une année, le prix du fuel, indispensable pour le tracteur, a augmenté de 80 p. 100 bien qu'il ne soit tellement grevé par l'impôt. Le coût des aliments du bétail, qui avait déjà subi une forte augmentation l'année dernière du fait de la restriction des ventes de soja américain, a crû encore de 20 p. 100. Et l'on cultive seulement quelques champs de fèves pour essayer timidement de remplacer les importations de protéines.

De même, le prix des engrais chimiques a augmenté. Seules, les scories de déphosphoration sont moins chères que les autres engrais. Dans les terres acides, comme celles de votre région, celles de la miennne ou celles du Massif Central, ces scories de déphosphoration sont indispensables à l'agriculture.

Monsieur le ministre, est-il exact que notre pays prive ses agriculteurs d'une partie des scories de déphosphoration — elles sont soumises au contingentement — en les laissant exporter ?

S'il en est ainsi, dites-le nous. Si vous ne le savez pas, renseignez-vous : où les exporte-t-on, à quel prix, et ne peut-on les garder pour les agriculteurs français ?

J'ai cité certains prix en hausse. J'ajouterais celui des réparations. Les travaux d'entretien ont subi, pour les collectivités locales, que nous sommes nombreux à représenter ici, une hausse de 25 p. 100. La situation est identique pour les agriculteurs ; même s'ils assurent personnellement l'entretien de leurs bâtiments, ils sont obligés d'acheter des produits à cet effet et ils subissent une telle hausse.

J'en viens aux différents produits que j'estime essentiels. D'abord, le lait.

Il a été question d'une augmentation du prix du lait à la production de trois centimes par litre. Mais, à la suite de je ne sais quelles tergiversations, l'octroi de cette subvention a été différé ; les agriculteurs ne perçoivent pas ces trois centimes, et ils n'y croient pas. Pourquoi, monsieur le ministre ? Le versement de ces trois centimes ferait plaisir aux agriculteurs ; accordez-le leur !

J'ai eu l'occasion, souvent, de rapporter le budget du F. O. R. M. A. et je connais toutes les difficultés relatives à la viande de bœuf. Monsieur le ministre, la cotation nationale — 9,40 francs actuellement — ne correspond pas à l'état du marché, tel qu'il apparaît aux agriculteurs, car les cours sont à peu près identiques — et pas toujours à ce niveau — qu'il s'agisse d'une coopérative, d'une S. I. C. A. ou d'un négociant en bestiaux.

Il se produit une rétention, d'abord des agriculteurs qui n'osent pas vendre toutes leurs bêtes ; ensuite, des acheteurs qui viennent prendre livraison du bétail un mois après l'achat pour gagner du temps. En outre, certaines qualités sont difficiles à écouler ; quant à la viande extra — dont j'ai souvent parlé à cette tribune — elle subit une baisse beaucoup plus importante que les viandes dites « de première qualité » faisant l'objet de la cotation nationale. Observez les mercuriales et vous verrez jusqu'où va cette évolution des prix.

En ce qui concerne les veaux, nous voudrions, monsieur le ministre, que vous réussissiez auprès de l'Italie. Longtemps on a entendu dire en France : « Nos veaux partent pour l'Italie et c'est dommage. Pourquoi ne les élevons-nous pas nous-mêmes ? » Mais nous savons maintenant que s'ils ne partent pas, les prix baissent, en particulier ceux des veaux d'élevage.

Dans le département que j'ai l'honneur de représenter, se tient le plus gros marché de veaux du monde. Or nos éleveurs sont catastrophés par l'allure commerciale de ce marché. Il faudrait reprendre les négociations avec l'Italie.

Pour les porcs, 1973 a été une bonne année, mais nous partons pour en connaître une mauvaise, d'autres l'ont dit avant moi : attention, monsieur le ministre !

En ce qui concerne la volaille, je crois savoir que vous avez réussi à en exporter dix mille tonnes, ce qui n'est pas rien. Cependant, un fait nous inquiète beaucoup : les agriculteurs qui produisent des volailles exploitent généralement sur des surfaces ne leur permettant pas de vivre et ils s'adonnent à cette activité pour obtenir un supplément de revenus. Je serais très heureux si vous pouviez faire un geste en leur faveur.

A propos des œufs, je voudrais qu'on m'explique un phénomène que je ne comprends pas. Je ne sais si c'est affaire de gouvernement ou de commerce, mais quant on peut acheter des œufs à la campagne — et ils sont de première qualité, tant par leur goût que du point de vue culinaire — on les paie à peine vingt centimes pièce alors qu'à Paris ils valent quarante centimes. Il y a là quelque chose d'anormal. Dans ce secteur,

d'autres ont échoué, mais j'espère, monsieur le ministre, que vous réussirez, car il s'agit d'un produit de première nécessité.

Bien que ma région ne produise pas de vin, je dirai, me solidarisant avec les représentants d'autres régions agricoles, que ce marché présente des anomalies. Si vous étudiez les cours de vins vous constaterez que 1973 a marqué un sommet avant la chute très importante de 1974. Il n'empêche que les Français, qui aiment bien boire un peu de vin rouge en mangeant, voient les vins courants atteindre des prix prohibitifs. Monsieur le ministre, je ne parle pas ici d'une consommation abusive mais de celle, modeste, du travailleur à ses repas. Or ce dernier ne peut plus acheter ce vin dont le prix est pourtant tombé assez bas à la propriété.

M. Raoul Bayou. Très juste !

M. Bertrand Denis. Enfin, je reviendrai, moi aussi, sur le taux de change appliqué à nos exportations. Est-il juste ? Je ne le crois pas.

Le versement compensatoire peut permettre, en effet, de passer un cap difficile, mais lorsqu'il est maintenu plusieurs mois de suite, voire plusieurs années, il constitue une injustice épouvantable. Tout à l'heure, j'entendais un de nos collègues vitupérer ceux qui profitent des échanges. Tous ne sont pas nos amis : nous en connaissons dont l'affection va à l'opposition et qui jouent pourtant ce jeu-là !

Les versements compensatoires sont difficiles à expliquer à ceux qui sont peu versés dans les questions financières et commerciales internationales : ils irritent, en tout cas, ceux qui étudient ce problème, même sans y être spécialement préparés. Leur maintien constitue une injustice que nous voudrions voir disparaître.

Monsieur le ministre, tout à l'heure, et je vous en remercie par avance, vous allez nous renseigner. Malgré toutes les difficultés de votre tâche, nous vous demandons de ne pas relâcher votre effort pour obtenir de meilleurs prix agricoles. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Après les paroles éloquentes de tous ceux qui m'ont précédé, je n'ai pas l'intention de retenir longtemps l'attention de l'Assemblée. Je me bornerai à formuler quelques réflexions, persuadé que je suis d'être entendu d'un ministre qui, comme moi, est Pélu d'une région d'élevage et d'une région de l'Ouest.

Ces dernières semaines, l'effondrement des cours de la viande bovine et de la viande porcine a été réellement dramatique. Comme plusieurs de mes collègues, j'ai été alerté téléphoniquement par des électeurs ruraux le matin même de certains marchés de ma circonscription.

Il était entendu qu'à 5,30 francs le kilo sur pied, le porc se vendait à un prix minimum qui couvrirait difficilement les frais supportés par les éleveurs. Or ce prix de vente est descendu à 4,10 francs sur certains marchés de ma circonscription et il ne s'est pas redressé depuis.

Sur le marché de la viande bovine, où des pertes considérables sont enregistrées, l'office national interprofessionnel du bétail et de la viande intervient. Vous en conviendrez, monsieur le ministre, l'absence d'un système comparable pour la viande de porc lèse gravement les éleveurs de cette catégorie d'animaux. C'est pourquoi, je vous suggère d'étendre les interventions de l'O. N. I. B. E. V. à la viande porcine.

Il y a un mystère qu'il conviendrait d'éclaircir. En effet, si l'on enregistre une baisse en valeur absolue des prix à la production, chacun peut constater, chez le boucher, que le consommateur paie la viande toujours plus cher.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer, sinon aujourd'hui du moins au cours d'un prochain débat, les mécanismes du marché qui permettent cette divergence étonnante entre le mouvement des prix à la production et celui des prix à la consommation ?

On a évoqué, tout à l'heure, les importations en provenance des pays tiers effectuées par la Communauté européenne et notre collègue M. Franchère a envisagé la possibilité d'exporter vers les pays en voie de développement. Je le suivrai volontiers dans cette voie.

En réalité — et c'est pourquoi je ne reviens pas sur tous les faits qui ont été rapportés par les orateurs précédents — on peut se demander si ne se pose pas là un problème de civilisation.

Bien grand mot, certes ! Mais réfléchissons un instant sur l'équilibre de notre société.

J'ai eu plaisir, monsieur le ministre — et tout à l'heure j'ai éprouvé la même satisfaction à écouter M. le Premier ministre quand il parlait de la dévitalisation des régions rurales — à vous entendre déclarer, la semaine dernière, que votre souci était de décentraliser au maximum l'activité économique et de favoriser les régions rurales en même temps que les petites et moyennes agglomérations. Je m'en réjouis et je ne doute pas que vous ne mettiez tout en œuvre pour que ces souhaits se réalisent.

Mais ne faut-il pas s'interroger sur l'ensemble de l'orientation de la Communauté européenne ? En effet, nul n'ignore les difficultés que rencontrent les ministres français de l'agriculture pour obtenir de leurs collègues des autres pays de la Communauté un relèvement substantiel, à tout le moins équitable, des cours de la viande.

Tout se passe — et il ne s'agit pas seulement de la Grande-Bretagne — comme si vos collègues du Marché commun, monsieur le ministre, appartenaient à des gouvernements pour lesquels le premier objectif de la civilisation européenne serait la super-industrialisation. Or, au cours de ces dernières années, on a constaté partout les difficultés sociales et même budgétaires qu'entraînait l'hyper-urbanisation, les dégâts considérables provoqués par cette superconcentration humaine dans les villes, bref, le déséquilibre grave d'une société dans laquelle il n'est pas normal que le milieu rural soit déserté.

J'avais déjà déclaré à votre prédécesseur et à M. Lardinois qu'une étude pourrait être entreprise, au niveau de la Communauté, sur la place des agriculteurs dans la société européenne. Cela demanderait peut-être un ou deux ans, mais un précédent existe. En effet, il y a quelques années, un important colloque réuni à Venise sous l'égide de la commission des communautés européennes avait eu pour sujet : l'industrie et la société. Puisqu'il a été fructueux, qu'il a donné et donne lieu à des développements sur les relations entre la production industrielle et les finalités sociales, il serait très utile qu'une telle initiative soit prise par la Communauté.

Vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que je tiennne ce propos, car le problème de l'élevage en France est, en fait, un problème européen et pas seulement par ses incidences monétaires.

L'inégalité des charges qui frappent les agriculteurs français et leurs voisins est une question qu'il faudra régler le plus vite possible. Dans leur ensemble, vous le savez bien, les agriculteurs sont favorables au Marché commun qui leur a permis, en France tout au moins, d'exporter plus que jamais et, par conséquent, de limiter l'exode rural. Toutefois, je constate que, dans ma propre circonscription, sur 125 communes dont 123 sont rurales, 10 tout au plus sont en mesure d'assurer la relève dans l'agriculture, parce que les exploitations sont petites et que si leurs propriétaires actuels s'accommodent d'un niveau de vie pénible, leurs enfants ne s'en contentent évidemment pas, d'autant qu'ils assistent à la vanité des efforts de leurs parents qui, encouragés hier à produire de la viande, voient aujourd'hui baisser leurs revenus.

Aussi est-il urgent, pour le moins, d'assurer l'égalité des charges au niveau européen, ainsi que l'égalité de l'environnement économique.

Cela déborde quelque peu le cadre de vos attributions, monsieur le ministre, mais, après tout, j'imagine que votre titre comprend toujours, au moins implicitement, l'aménagement rural, lui-même lié à l'aménagement du territoire, lequel relève aujourd'hui de M. le ministre de l'intérieur. Il est évident que, dans la mise en œuvre d'une politique européenne des régions, politique qui, malheureusement, n'a pas encore vu le jour, il importe de veiller, grâce à des mesures d'incitation ou, au contraire, d'interdiction, à ce que des emplois industriels soient créés dans nos régions pour maintenir sur place une activité d'ensemble dont notre agriculture ne pourra que profiter.

En définitive — vous le voyez bien, monsieur le ministre — c'est un problème politique, et je ne crois pas exagérer en vous disant, moi qui représente une région dont le calme est légendaire ; prenez garde ! Hier, c'était l'exode ; demain, ce peut être la révolte. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs, je suis reconnaissant à l'Assemblée de m'avoir donné l'occasion d'entendre l'avis des plus autorisés de ses membres.

Récemment, le président national des jeunes agriculteurs a dit que le monde agricole n'attendait pas des discours mais bien plutôt des actes. Il reste que nous sommes conduits à prendre la parole, puisque c'est une des formes les plus efficaces de la concertation, singulièrement dans une assemblée parlementaire. Je ne le ferai pas dans le souci de développer des périodes oratoires, mais pour dresser avec vous un bilan très complet et chiffré de la situation.

Un nombre important de questions ont été posées sur la situation des marchés agricoles et, singulièrement, sur celle de l'élevage qui constitue notre souci permanent et le plus aigu.

Certes, des problèmes conjoncturels se posent. On a fait allusion à certains d'entre eux concernant notamment les pommes de terre de primeur et les artichauts. Il reste que notre souci fondamental est celui de l'élevage. D'ailleurs, si ce débat s'est instauré, si nous avons entendu les propos qui ont été tenus, c'est bien parce qu'il existe actuellement, dans le domaine des viandes bovines et porcines, une situation grave créée par la

disparité entre des cours que notre politique d'intervention permet tout juste de retenir à un niveau qui ne soit pas catastrophique — pour mauvais qu'il soit — et des coûts de production qui ont augmenté dans les conditions décrites par certains orateurs.

La préoccupation la plus immédiate, tout à la fois par son acuité et, disons-le franchement, par son caractère vraisemblablement durable — car ce n'est pas une crise française, ni même communautaire, mais mondiale — c'est le marché de la viande bovine.

Jusqu'en 1972, les importations de viande bovine de la Communauté, destinées à combler son déficit, n'ont cessé de croître.

Je vous rappelle très rapidement la situation de la Communauté: une production annuelle de 5 millions de tonnes et une consommation de près de 6 millions de tonnes, qui justifiait donc une politique d'importation ainsi que les encouragements qui ont été donnés, en France comme chez nos partenaires, à l'élevage.

Ces importations ont atteint un niveau élevé en 1973, en raison d'une prolongation excessive de la clause de pénurie, alors que le déficit s'était réduit. Cette prolongation malheureuse de la clause de pénurie s'explique par le phénomène tout naturel de rétention du bétail à la ferme qui s'est manifesté lorsque les cours sont montés après une longue période de stabilité, ce qui a d'ailleurs été signalé par certains orateurs, notamment par M. Franchère.

Cette situation de déficit a entraîné, jusqu'au début de 1973, une hausse très rapide des prix de la viande bovine, dont les niveaux se situaient à quelque 25 p. 100 au-dessus du prix d'orientation au printemps 1972. Simultanément, le prix du lait à la consommation augmentait de façon sensiblement égale à la hausse du prix indicatif communautaire. Ces deux facteurs ont provoqué une rétention considérable de cheptels. Je précise que la production communautaire, exprimée en quantité sur la base 100 en 1972, est tombée à 90 pour l'année 1973, alors que pour 1974, les bêtes ne pouvant pas être gardées indéfiniment, elle atteint le chiffre de 104.

Je voudrais vous rendre attentifs au fait qu'il y a 3,5 millions d'étables dans la Communauté et qu'il suffit que dans chacune de ces étables on ait décidé de ne pas vendre une vache reproductrice pour qu'au bout d'un an, cette bête ayant eu un veau, on ait entre 5 et 6 millions de têtes de bovins supplémentaires dans la Communauté.

M. Josselin a évoqué la nécessité, l'opportunité, au moins, d'une planification, d'une certaine planification, a-t-il dit d'ailleurs prudemment. Je comprends sa prudence. Car, d'une part, il n'est aucune catégorie sociale qui soit, en France et de par le monde, plus rétive à la planification et à l'embrigadement que la société paysanne, et nous l'avons bien vu à travers le mouvement qui s'est fait jour partout dans la Communauté lorsque la hausse des prix a amené des phénomènes de rétention qui ont été observés aussi bien chez nos partenaires que chez nous. D'autre part, certaines expériences ont montré — je n'en rappellerai qu'une, celle du sucre, et je ne citerai pas le nom du pays concerné — que la planification en matière d'économie agricole n'est sans doute pas une solution miracle.

Les phénomènes que nous avons observés ne sont pas propres à la France, je l'ai dit, ni à la C. E. E. Ils peuvent être constatés dans tous les pays producteurs de viande bovine, qui ont capitalisé du cheptel au cours des deux ou trois dernières années. Dans la situation actuelle, la production communautaire a atteint presque le niveau de la consommation. Nous sommes dans une situation que les experts qualifient d'auto-suffisante au plan de la Communauté, et le marché est assez largement approvisionné.

Comme au début de l'année, malgré les objurgations de M. Chirac, alors ministre de l'agriculture, la Communauté a tardé pour prendre des mesures permettant de limiter les importations, quelque 300 000 tonnes ont été importées. Celles-ci pèsent évidemment sur ce marché qui était devenu en quelque sorte auto-suffisant.

Au niveau communautaire, des mesures ont été prises. Et d'abord le relèvement des prix d'orientation et d'intervention dans des conditions que je ne rappellerai pas ici; l'interdiction, au titre de la clause de sauvegarde, de la délivrance de certificats d'importation pendant une certaine période, puis la réduction de la durée de leur validité; l'accroissement des prélèvements sur les importations; l'institution du jumelage, c'est-à-dire l'obligation pour l'opérateur qui veut importer une quantité donnée de viande congelée d'apporter la preuve qu'il en a acheté une quantité équivalente à l'organisme d'intervention. Et j'ai demandé hier à Luxembourg que l'équivalence ne s'entende pas dans la proportion de un à un, mais de un à deux pour accroître encore l'effet de ce mécanisme protecteur; la suspension du régime spécial d'importation des veaux et des animaux maigres qui subissent depuis le 1^{er} mai des droits de douane de 16 p. 100 au lieu de 4 et 6 p. 100 précédemment; l'accrois-

sement des restitutions, c'est-à-dire des aides à l'exportation des animaux vivants, des viandes fraîches ou congelées, et l'extension de l'aire géographique d'application de ces restitutions en y incluant l'Europe de l'Est et les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, qui n'étaient pas couverts jusqu'ici par ce système. Il y a quinze jours, l'extension a été décidée sur le plan communautaire, ce qui doit permettre à nos partenaires allemands et à nous-mêmes de réaliser certaines opérations. Je tenais à le souligner, car toutes ces mesures peuvent parfois, sur le papier, paraître purement abstraites et dépourvues d'incidence sur le marché.

Nous avons aussi recherché une solution aux décisions italiennes. Vous savez en effet que notre partenaire, placé devant de graves difficultés, avait été amené à introduire un cautionnement de 50 p. 100 sur la valeur des importations. Ce cautionnement a été supprimé pour les bovins vivants de moins de 300 kg le lundi 10 juin et il sera supprimé pour la viande porcine et les porcs vivants le 24 juin.

M. Bertrand Denis. Très bien!

M. le ministre de l'agriculture. S'il n'a pas été possible à la Commission de fixer une date limite précise pour l'ensemble des mesures de cautionnement — sauf pour le maintien d'un cautionnement de 25 p. 100 au lieu de 50 p. 100 pour les gros bovins — M. Lardinois a tout de même indiqué de la façon la plus nette que le 31 juillet prochain serait la date la plus éloignée pour l'application du nouveau taux représentatif de la « lire verte ».

Enfin, la Communauté, répondant par avance au souci de l'un des orateurs, a décidé hier de prendre à sa charge les frais de transport dans la limite de 750 kilomètres pour les viandes qui ne trouvent pas de logement frigorifique disponible. Vous savez en effet que certaines régions sont mieux pourvues que d'autres en entrepôts frigorifiques, lesquels sont souvent plus ou moins occupés. Des transports de viande sont donc nécessaires, parfois sur de longues distances. C'est la raison pour laquelle la Communauté a pris hier la décision d'apporter une aide — grâce à une participation du F. E. O. G. A. — à ces opérations.

Elle a aussi décidé d'aider la transformation en conserves des viandes mises à l'intervention et cette opération est ouverte jusqu'en avril 1975.

Je précise qu'est à l'étude une mesure communautaire de vente de viande bovine à prix réduit aux économiquement faibles.

Ces résultats sont à la fois importants et insuffisants.

En effet, malgré l'abondance conjoncturelle de l'offre et le poids des importations antérieures, les cours sont restés bas comme le prouvent les cotations. Encore existe-t-il bien souvent — et je partage l'opinion de M. Josselin sur ce point — des décalages dans le temps et dans les chiffres entre les cotations nationales et les cours réels d'achat. Mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les mécanismes communautaires, notamment l'intervention permanente décidée au mois de décembre 1972, ont évité l'effondrement dont nous étions menacés en raison des phénomènes que je viens de rappeler.

Car nous étions bien menacés d'effondrement, comme en témoignent ces lettres émouvantes que je reçois tous les jours et que je désire conserver, en vieux parlementaire que je suis. La baisse des cours a certes placé, en Europe et en France, certains agriculteurs dans des situations tragiques; mais il faut savoir aussi que la crise mondiale est infiniment plus grave. Cela n'arrange rien; au contraire, cela complique à l'extrême les opérations d'exportation qu'il nous faut bien mettre sur pied, sur le plan communautaire, pour dégager les stocks. J'en parlerai dans un instant.

Aux Etats-Unis, la chute des cours, depuis un an, est de 40 p. 100 à la production. Et je vous prie, mesdames, messieurs, de ne pas sourire en écoutant ce que je vais dire. M. Lardinois, que je suis allé voir tout exprès à Bruxelles vendredi dernier pour le sensibiliser aux difficultés que traverse le monde de l'élevage, m'a appris qu'un éleveur américain s'était, la semaine dernière, suicidé sur son exploitation, tant les pertes qu'il subissait sur son troupeau l'avaient mis dans une situation d'angoisse.

M. André Tourné. Ces situations existent aussi dans certains de nos villages de France!

M. le ministre de l'agriculture. Je le sais bien, monsieur Tourné, et je sais aussi que vous êtes sensibilisé par les difficultés que connaissent les agriculteurs des Pyrénées-Orientales, et il est exact qu'ils en ont.

M. d'Harcourt nous a proposé des solutions. Je voudrais lui dire que nombre d'entre elles nous amèneraient à nous replier sur le plan national et à encourir l'accusation, à tout le moins fondée, de distorsion de concurrence sur le plan communautaire. Je pense que la Communauté, si elle n'a pas eu, dans sa gestion, que des succès, si elle n'a pas eu que des initiatives heureuses, a tout de même permis un développement considérable des échanges en dollars. On est

passé, à l'intérieur de la Communauté, de 7 à 47 milliards de dollars entre 1958 et 1971, et je laisse à penser à M. d'Harcourt ce que pourraient être les mesures de rétorsion qui pourraient être prises par d'autres pays si d'aventure la politique de la France à l'intérieur de la Communauté, comme d'ailleurs la politique communautaire à l'égard des autres pays, prenait une tournure par trop protectionniste.

Le Japon a fermé ses frontières, mais les Etats-Unis ne l'ont pas fait. La Communauté non plus. Il est certain que si elle le faisait, les Etats-Unis suivraient son exemple. Qui serait le plus grand perdant ? Nous ne le savons pas ; vraisemblablement, l'un et l'autre le seraient à des degrés divers.

Aujourd'hui, le problème du marché de la viande bovine se formule simplement, même s'il est complexe au niveau de l'application. Il s'agit de continuer pendant tout le cours de l'année à appliquer une politique d'intervention systématique, ce qui présuppose une diminution des stocks conservés dans des entrepôts frigorifiques qui commencent à se remplir. A cet égard, il n'y a pas lieu de s'alarmer. Nous avons les moyens jusqu'à fin août — à supposer même que la situation reste ce qu'elle est — de poursuivre la politique d'intervention permanente que nous menons depuis un certain temps. Mais il faut que nous trouvions sur le plan communautaire des possibilités de déstockage.

M. Lardinois en est très conscient et je l'ai expliqué à Luxembourg — où j'étais hier et avant-hier soir — au cours d'une intervention extrêmement vive. C'est une affaire de gestion qui est du ressort de la Commission, et nous devons l'inciter sans cesse à prendre sur ce plan les initiatives qui s'imposent. Notre principale préoccupation doit être de faire en sorte que la politique d'intervention permanente décidée en décembre 1972 ne rencontre pas d'obstacle matériel d'ici la fin de l'année au niveau de la Communauté.

Les importations excessives de 1973 ont créé un problème dont la solution exige quelque délai. L'accroissement brutal du cheptel est venu surajouter malencontreusement ses effets à ceux de l'augmentation des coûts de production. La situation est encore aggravée du fait de l'endettement du monde agricole et de l'impossibilité où se trouvent les organismes de crédit, en raison de la politique menée pour maîtriser les tendances inflationnistes, de consentir les délais ou les prolongations que réclament certains exploitants agricoles.

A cet égard, c'est la situation des jeunes exploitants qui me préoccupe le plus : au moment où les cours de la viande montaient, ils ont été conduits à placer leurs espoirs dans le développement de l'élevage des jeunes bovins, des taurillons en particulier. Ils ont constitué leur capital — bâtiment et cheptel — dans une période de prix élevés à laquelle succède, actuellement, une période de prix déprimés. Leur situation est ainsi de loin la plus préoccupante car leur capital a été de ce fait dévalorisé. Les exploitants qui ont de longues années de travail derrière eux ont pu faire face à la bourrasque. Mais les jeunes agriculteurs sont tombés dans une situation périlleuse et c'est une des raisons pour lesquelles nous devons les aider, nous qui croyons que l'agriculture ce n'est pas le monde d'hier mais bien une des grandes chances de notre économie de demain. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux.*)

En ce qui concerne la situation sur le marché de la viande porcine, M. Pranchère a commis une petite erreur en affirmant que la clause de pénurie n'avait pas été appliquée : elle n'a jamais été invoquée pour le marché du porc. Je tenais à donner cette précision préliminaire.

Après une bonne année 1973 pour la viande porcine, comme l'a souligné M. Bertrand Denis, nous sommes entrés dans une phase dépressive en vertu d'un cycle bien connu, dont cependant grâce aux techniques modernes on tend à atténuer les irrégularités les plus grandes. Nous sommes entrés dans le creux du cycle du porc, cycle aujourd'hui communautaire, alors qu'à la naissance de la Communauté on relevait des décalages entre les cycles des différents pays.

Les prix ont baissé, c'est exact. La cotation officielle nationale du porc de classe II, au kilo, était de 6,71 francs en janvier et de 5,54 francs pour la semaine du 10 au 14 juin. Ce prix est sensiblement supérieur à celui de la plupart de nos partenaires de la Communauté, si bien que les mesures qui ont été prises hier en ce qui concerne l'aide au stockage privé — mesures auxquelles nous ne nous sommes pas opposés, comme il me semble l'avoir entendu dire, mais qu'au contraire nous avons appuyées de toutes nos forces — ne nous touchent apparemment pas dans l'immédiat. En effet, dans les autres pays et selon les régions, le prix de marché se situe entre 103 et 105 p. 100 du prix de base, soit 86 unités de compte. Or, nous sommes, aujourd'hui, à un prix encore sensiblement supérieur à 105 p. 100 du prix de base, seuil pour le déclenchement des opérations de stockage.

La Communauté, en matière de porc, se suffit à elle-même, mais la France reste déficitaire. Au cours des quatre premiers mois de l'année, la production de viande porcine a diminué de 2,6 p. 100 tandis que notre consommation, à la différence de ce qui se passe pour la viande bovine pour laquelle la consommation intérieure sera, dans le meilleur des cas, supérieure de 1 p. 100 à ce qu'elle était l'année dernière, a augmenté d'environ 4 p. 100.

Les échanges extérieurs, au cours des quatre premiers mois de l'année, ont été marqués par un accroissement du solde négatif, ce qu'on peut expliquer par l'espèce d'osmose qui s'est établie entre le marché porcin du Benelux et le marché porcin français.

Les mesures prises ont pour objectif de redresser les cours, c'est-à-dire de contrarier la tendance naturelle qui se fait jour dans la période que l'on qualifie de « dépressive » du cycle du porc. Le prix de base du porc va être relevé, le 1^{er} novembre 1974, de 86 à 93 unités de compte. On doit noter qu'à la demande des autres partenaires — dont nous étions — les Italiens vont renoncer, le 24 juin, à appliquer le cautionnement au porc vivant ou abattu.

Enfin, il y a les aides au stockage privé du porc.

Il est certain, cependant, que nous connaissons encore bien des difficultés sur le marché du porc qui ne s'est pas encore relevé du coup supplémentaire que lui a porté en France et en particulier dans certains départements — M. Josselin connaît bien celui des Côtes-du-Nord qui a été le dernier à pouvoir bénéficier à nouveau du cachet ovale la semaine dernière — l'épizootie de fièvre aphteuse qui s'est développée en Bretagne au début de cette année.

Je rappelle enfin la volonté du Gouvernement français d'obtenir une revalorisation importante des prix lors de leur prochaine fixation. Pour le porc, en particulier, nous serons sans doute amenés dès cet été à demander une révision des prix sur le plan communautaire.

La situation du marché du lait, qu'a spécialement évoquée M. Bertrand Denis, encore qu'elle soit source de préoccupations quotidiennes, n'est pas pour nous — je le dis avec prudence, de crainte que mes propos ne soient mal interprétés — l'espèce de hantise que représente le marché de la viande bovine. La collecte du lait est, en effet, à peine supérieure à celle des premiers mois de l'année dernière. Le prix du lait à la production est, comme en 1973, proche du prix indicatif, lequel a augmenté de 8 p. 100 le 1^{er} avril dernier.

Le prix de marché du beurre est en légère augmentation par rapport à l'an dernier. Je précise que, si la situation du beurre ne nous cause pas actuellement les soucis qu'elle a pu nous causer l'année dernière et qui ont conduit à une opération que certains ont critiquée mais qui était indispensable, c'est parce que le prix de l'huile s'est accru dans des proportions très importantes si bien que, les marchés des différentes matières grasses servant à l'alimentation humaine étant en relation entre eux, le marché du beurre s'est trouvé heureusement un peu affermi.

Le prix de marché de la poudre de lait, en hausse de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier, est très légèrement supérieur au prix de soutien, sur lequel on a reporté la totalité de la hausse du prix du lait.

Quant aux prix des fromages, ils sont assez généralement en hausse. Mais il faut ajouter que le volume des stocks d'un certain fromage de garde commence à nous causer quelques soucis.

J'indique à M. Bertrand Denis que la prime de trois centimes par litre de lait à laquelle il a fait allusion tout à l'heure est en cours de versement. Des retards sont intervenus que je regrette avec lui, mais pour autant il n'a pas à redouter que cette prime ne soit pas concrètement et effectivement payée.

M. Bertrand Denis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Nous aurons très bientôt l'occasion de reparler du marché du lait — et c'est la raison pour laquelle je suis si bref aujourd'hui. En effet, si les indications qui m'ont été données sont exactes, un projet de loi auquel la profession tient beaucoup et relatif à la création d'une interprofession laitière est inscrit à l'ordre du jour de votre assemblée du 27 juin. Je tiens beaucoup à ce que ce texte soit voté au Sénat avant la fin de la session actuelle, de manière qu'une organisation puisse être mise en place aussi rapidement que possible, car elle est très attendue par les producteurs, les industriels et les coopératives.

Je sais que votre commission de la production et des échanges en a débattu, qu'elle a reçu, comme je l'avais fait moi-même quarante-huit heures auparavant, les dirigeants de l'interprofession laitière et si je passe aujourd'hui si rapidement sur cet aspect des marchés agricoles, c'est parce que je sais que nous reprendrons ce sujet le 27 juin.

Pour ce qui est du marché du vin, des décisions ont été prises hier et je suis heureux d'en donner la primeur à l'Assemblée.

J'ai eu l'autre jour l'occasion de recevoir une délégation du groupe viticole de l'Assemblée conduite par son président, M. Bayou, et je suis parfaitement conscient des problèmes que connaît actuellement cet important secteur de notre production agricole.

M. Bertrand Denis. Et nous aussi !

M. le ministre de l'agriculture. Et vous aussi, monsieur Bertrand Denis, bien que la Mayenne ne produise pas beaucoup plus de vin que le Morbihan !

M. Bertrand Denis. Nous sommes tous solidaires !

M. Raoul Bayou. Il ne faut pas oublier les consommateurs !

M. le ministre de l'agriculture. Je n'oublie personne. Si j'ai nommé le président du groupe viticole, je précise qu'il était accompagné — comme il est naturel — de membres de tous les groupes de cette Assemblée qui représentaient, d'ailleurs, un assez large éventail des régions productrices de vin.

M. André Tourné. Le vin est le produit agricole qui rapporte le plus à l'Etat, avec une T. V. A. de 17,5 p. 100.

M. le ministre de l'agriculture. Il convient de rappeler des faits très simples.

La récolte annuelle moyenne française, au cours des dix années qui ont précédé la dernière récolte, a été d'environ soixante-cinq millions d'hectolitres. Après une récolte faible en 1972 — inférieure à soixante millions d'hectolitres — celle de 1973 a été légèrement supérieure à quatre-vingt millions d'hectolitres. Dans le même temps, la récolte italienne a été également importante, si bien que nous nous sommes trouvés dans une situation extrêmement difficile qui a exigé que certaines mesures soient prises.

Au mois de janvier dernier, le service des alcools s'est porté acquéreur de deux millions d'hectolitres de vins fragiles ou de faible titre alcoolométrique, sur la base nette et effective de 7,50 francs le degré-hecto. Mais, l'état du marché demeurant préoccupant, le prix payé aux viticulteurs pour le vin livré dans le cadre de l'opération de deux millions d'hectolitres a été porté de 7,50 francs à 8,50 francs le degré-hecto. Cette opération a pu être menée à bonne fin au cours du mois de mai.

En outre, le financement du stockage de la dernière récolte par le Crédit agricole a été placé hors encadrement du crédit. Par ailleurs, j'ai renouvelé la demande qui avait été faite précédemment à la Commission des communautés européennes tendant à accorder, en fin de campagne, des possibilités de distillation.

Dans le cadre de la discussion d'hier à Luxembourg, le principe en a été acquis par le conseil des ministres ; seules les modalités font actuellement l'objet d'une mise au point par les instances communautaires. Cette affaire sera inscrite en point A de l'ordre du jour de la réunion du conseil des ministres de juillet prochain. Je vous rappelle que les affaires inscrites en point A ne donnent pas lieu, en principe, à discussion, de la même manière que certains textes sont adoptés sans débat par votre Assemblée.

A titre exceptionnel, le principe de l'aide au relogement pour la campagne actuelle, comme pour la campagne 1971-1972, est acquis par le conseil des ministres et seule une requête de nos partenaires allemands est actuellement en discussion à la Commission et au comité spécial agricole.

Enfin, la Commission, qui est parfaitement consciente de la gravité du problème que pose le surstockage actuel, a proposé d'ouvrir très rapidement une période de distillation exceptionnelle. Bien entendu, nous avons approuvé cette initiative — je ne vous étonnerai pas en vous disant que nous en étions à l'origine, pour une bonne part, avec nos partenaires italiens — mais nous avons exprimé le souhait que deux périodes soient prévues pour les opérations de distillation, l'une immédiatement et l'autre du 1^{er} novembre au 31 décembre 1974, réservée, à due concurrence, et pour les vins de la nouvelle récolte, aux titulaires de contrats à long terme.

Car je vous rappelle qu'environ six millions d'hectolitres de vin sont sous contrat à long terme et il pourrait être intéressant que leur distillation s'effectue à la fin de cette année, c'est-à-dire au début de la nouvelle campagne. En effet, il serait quelque peu paradoxal — et nous n'avons pas manqué de le souligner hier lors de la discussion devant le conseil des ministres — de distiller des vins de consommation courante, mais de bonne conservation, à la veille d'une nouvelle campagne, alors que des vins fragiles ou de faible degré pourraient leur être substitués à due concurrence, dans le cadre d'une opération réservée aux souscripteurs de contrats à long terme.

Le prix de distillation proposé par la Commission est actuellement en discussion, car celui de 1,32 unité de compte le degré-hecto, soit 7,33 francs, est apparu insuffisant. Le prix de 1,36 unité de compte le degré-hecto a été demandé, soit 7,50 francs.

Pour la marge de distillation la commission a proposé 0,32 unité de compte le degré-hecto.

Je le répète, les décisions concernant le relogement et la distillation sont prises. Seules les modalités d'application, dans cette affaire délicate, vont retenir l'attention des instances communautaires de gestion au cours des prochaines semaines.

Sans vouloir abuser de l'attention de l'Assemblée — d'autant que de nombreux orateurs doivent encore intervenir — j'indique maintenant à M. Bertrand Denis, au sujet de la situation sur le marché des scories Thomas, qu'il apparaît que la consommation est de trois millions de tonnes, dont deux millions de tonnes de production nationale et un million de tonnes d'importation. Cent mille tonnes sont exportées, soit 5 p. 100 de la production nationale, ce qui est pratiquement négligeable et correspond à des échanges frontaliers. Sur ce point, M. Bertrand Denis a donc tous apaisements, ses craintes n'étaient pas fondées.

M. Bertrand Denis. Il est bon que cela soit dit.

M. le ministre de l'agriculture. En effet.

Mesdames, messieurs, j'ai dû me limiter à évoquer quelques problèmes, alors qu'ils sont légion en agriculture, et je vous prie de m'excuser de ne pas avoir été plus exhaustif.

En terminant, je voudrais vous dire que j'ai été très sensible aux propos qui ont été tenus, de part et d'autre de cet hémicycle, sur la disparité des revenus entre agriculteurs.

Une politique du même type que celle que le Président de la République et le Gouvernement entendent mettre en œuvre afin de réduire l'écart anormalement grand des revenus entre Français doit trouver sa place dans le monde agricole.

La politique de concertation avec les organisations professionnelles, qui sera poursuivie, doit se doubler d'une politique d'étroite coopération avec l'Assemblée et de contacts très fréquents avec les parlementaires. On ne peut se limiter, pour conduire la politique agricole, à entendre les hauts fonctionnaires, quelles que soient leurs qualités, et les représentants les plus qualifiés des organisations professionnelles, quelle que soit leur valeur ; ni se borner à consulter les experts qui, en matière agricole, se sont trompés, y compris les plus éminents, avec une constance qui laisse à penser. Il faut aussi garder le contact avec ceux qui, chaque semaine, touchent du doigt les difficultés des exploitants.

Mesdames, messieurs, vous pouvez être certains que, pour avoir siégé dans cette Assemblée pendant seize ans, je suis bien décidé à demeurer à votre disposition pour vous aider à dominer les difficultés qui pourraient se faire jour. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)

En conclusion, je vous signale que le programme social que le Gouvernement a arrêté ce matin et sur lequel M. le Premier ministre et M. le ministre du travail achèvent de donner à la commission compétente toutes les indications qu'elle est en droit d'attendre, se traduira au profit des exploitants agricoles retraités par un progrès d'autant plus important que la situation de la majorité des ayants droit agricoles accusait un retard sensible par rapport aux autres catégories professionnelles, comme le sait bien M. le docteur Pons que je vois acquiescer.

Ce rattrapage était dû aux exploitants agricoles retraités, mais encore convenait-il de le mettre en œuvre. Non seulement cet effort satisfait le vœu émis par le Parlement à l'occasion du vote de la loi de finances pour 1974, mais il le dépasse largement puisque cet objectif de parité, prévu initialement pour 1978, sera atteint dès 1975. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)

C'est sur cette note plus optimiste que les autres que je terminerai mon intervention. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe que quatorze orateurs sont inscrits dans le débat.

En conséquence, je vous propose de limiter le temps de parole de chacun d'eux à cinq minutes. (Assentiment.)

La parole est à M. Pranchère.

M. Pierre Pranchère. Monsieur le ministre, les cultivateurs, notamment les éleveurs, ne pourront se satisfaire de votre réponse, eu égard aux graves problèmes auxquels ils sont confrontés. En fait, vous n'avez pas répondu positivement aux propositions que j'avais formulées.

La revalorisation du prix de la viande bovine, par exemple, est particulièrement urgente. Vous avez exprimé le vœu que le prix de la viande porcine soit réexaminé dès cet été, mais pour la viande bovine le problème reste entier.

Par ailleurs, nous voudrions connaître votre position sur l'application totale de la clause de sauvegarde concernant les importations de la Communauté économique européenne.

Les chiffres qui ont été avancés — 900 000 tonnes en 1973, dont 750 000 tonnes provenant des six pays de la C. E. E. et le reste de la Grande-Bretagne — montrent que les importations ont déjà atteint 275 000 tonnes et risquent donc de dépasser largement les 300 000 tonnes prévues.

Si la clause de sauvegarde n'est pas appliquée, nous courons un risque évident dans ce domaine.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Franchère, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Franchère. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais lever tout de suite une équivoque. Il n'y a pas eu 900 000 tonnes de viande importées sur le marché français, dont 600 000 tonnes en provenance des pays de la Communauté. Il y a eu 900 000 tonnes importées par la Communauté et venant des pays tiers.

M. Pierre Franchère. C'est ce que j'ai dit.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous ai donc mal entendu. En tout cas je tenais à ce que la chose soit précisée.

M. Pierre Franchère. Dans les mesures proposées, je suggérais notamment d'écouler des stocks de viande en venant en aide aux populations victimes de la sécheresse dans le Sahel. Vous avez, pour votre part, indiqué qu'au plan communautaire des livraisons de viande aux économiquement faibles étaient envisagées. Mais d'autres mesures pourraient aussi permettre d'alléger le marché de la viande.

Enfin, vos réponses sur les autres problèmes agricoles ne sont pas satisfaisantes. Les producteurs de fruits et légumes, de pommes de terre ou de vin se heurteront à des difficultés considérables. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

C'est pourquoi les propositions que j'ai formulées au nom de mes collègues communistes restent entières. Elles permettront de résoudre les difficiles problèmes que connaît aujourd'hui l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Mesdames, messieurs, il a été suffisamment dit au cours de ce débat sur les productions animales que, bien plus que devant des accidents conjoncturels, nous étions en présence d'une véritable crise. Mais il est un secteur qui n'a pas été évoqué et que j'aimerais ne pas voir oublié : le secteur avicole, dont on omet souvent de dire qu'il représente le cinquième de la production animale.

La crise qui frappe les productions animales n'épargne pas — tant s'en faut — la production avicole. Les stocks de poulets atteignent actuellement en France le seuil proprement catastrophique de 12 000 tonnes. Quant à la production d'œufs, qui, comme chacun sait, est cyclique, elle va s'accroître les prochains mois.

Il en résulte que les prix sont durement touchés, au point de tomber au-dessous du seuil normal de rentabilité.

Au Marché d'intérêt national de Rungis, qui ne reflète pourtant pas fidèlement l'évolution des cours mais qui constitue néanmoins un thermomètre du marché, un poulet moyen de classe A se vend 2,80 francs le kilo, alors qu'il devrait s'acheter 4,30 francs environ, pour que la rentabilité soit assurée ; le prix de l'œuf moyen est tombé à 18 centimes la pièce alors qu'il devrait se situer à 21 ou 22 centimes.

Devant un tel état de fait, monsieur le ministre, des mesures immédiates s'imposent à l'échelon national. Il faut résoudre le problème des stocks de poulets et de dinde, hâter la mise en place d'une véritable structure interprofessionnelle. S'il incombe aussi à la profession d'en créer les conditions, les pouvoirs publics peuvent néanmoins hâter sa mise en place.

Il faut aussi prévoir — c'est une demande que nous réitérons — une cotation régionale du poulet et le maintien, à l'échelon communautaire, de la restitution pour le poulet, afin de permettre l'écoulement sur les pays tiers, et le rétablissement de la restitution pour les œufs et les dindes.

A ce point du débat, les problèmes des productions bovine et porcine me semblent avoir été suffisamment exposés. Je me bornerai donc à quelques remarques.

En raison de la crise actuelle, se trouve de plus en plus justifiée une orientation vers des prix minima garantis qui tiendraient compte de la rémunération du travail et des coûts de production dans un prix de revient régionalisé, la justice sociale appelant alors une réforme des aides à destination non pas du produit mais du producteur, ainsi bien entendu qu'un plafonnement des aides par exploitation.

Deuxième remarque : la crise actuelle frappe d'abord les agriculteurs qui, avant cette période de baisse des cours, se sont lancés dans des investissements. Je pense notamment aux jeunes éleveurs qui ont contracté des dettes énormes et qui sont confrontés aux restrictions de crédit. Ces dernières, elles aussi, vont freiner les investissements nécessaires.

A ce sujet, monsieur le ministre, nous aimerions savoir quand seront débloquées les primes d'orientation agricoles qui conditionnent les investissements, ne serait-ce que dans le domaine de la transformation et du stockage.

Troisième remarque : en ce qui concerne l'O. N. I. B. E. V., dont nous avions déjà dénoncé les moyens insuffisants et son retard à devenir opérationnel, nous n'avons pas obtenu assez d'assurances. Nous demandons, en particulier, que ses activités s'étendent à la production porcine.

Puisque le Gouvernement manifeste des velléités de justice sociale, je dirai que, en matière de productions agricoles, la justice sociale ne peut résulter du libre jeu des mécanismes du marché, qui porte en lui l'élimination des producteurs marginaux, ce dont les producteurs ont une conscience très aiguë.

Dans le domaine agricole aussi, le Gouvernement sera jugé sur sa capacité à promouvoir la justice sociale. Ce ne sont pas les règles du marché qui peuvent l'apporter ni la garantir.

J'ai été sensible aux propos tenus par M. Franchère à propos du Sahel.

Il y a deux mois, je me trouvais dans cette région avec d'autres députés appartenant à tous les groupes de cette Assemblée. Nous en sommes revenus avec des visions de détresse, de cauchemar et de mort.

Or, en France, on parle aujourd'hui d'excédents et, sur les places publiques du Finistère, des milliers de tonnes d'artichauts sont déversées : l'incohérence est totale. J'aurais aimé que le Gouvernement nous donne au moins l'assurance que les orientations qu'il prendra témoigneront d'une plus grande solidarité envers de telles populations. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet.

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le ministre, mercredi dernier, j'ai évoqué brièvement le problème des prix agricoles. Mais je profite du présent débat pour intervenir de nouveau aujourd'hui.

Vous avez répondu aux questions qui vous étaient posées, mais vous n'avez pas apporté de solutions.

Depuis des années, les prix des produits agricoles font l'objet de fluctuations fréquentes. Il est temps d'assurer aux agriculteurs, comme aux membres des autres catégories sociales, un revenu minimum.

J'ai le sentiment que la commission de Bruxelles et M. Lardinois n'ont pas beaucoup d'imagination. Car, de toute évidence, il n'est pas possible de tenir des prix agricoles sans une étude sérieuse de la consommation. On a lancé les éleveurs dans les productions de viande en leur disant qu'elles étaient déficitaires. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a surproduction.

M. André Tourné. La surproduction est relative !

M. Gabriel de Poulpiquet. Eh bien, nous avons l'impression que nos partenaires européens ne respectent pas les clauses du traité de Rome et que transitent à travers ces pays des viandes destinées à la France. Nous le voyons à l'étalage des boucheries.

Nous avons le sentiment qu'aujourd'hui même, dans notre pays, le Gouvernement ne prend pas toutes les mesures nécessaires car, en important des langues de bœuf de Suède ou d'ailleurs, on pèse sur le marché de la viande, qu'on le veuille ou non. Ce que vous avez dit tout à l'heure pour le beurre par rapport à l'huile est également vrai pour la viande.

Il faut assurer le soutien des prix pour une quantité déterminée par agriculteur et instituer une taxe fiscale progressive sur les gros élevages.

A partir du moment où l'agriculture peut produire de façon industrielle, il est impossible de soutenir les prix par le stockage. Il y a là un cercle vicieux. On arrivera à stocker et surstocker ; mais l'on ne soutiendra pas les prix pour les petites et moyennes exploitations.

Que le Gouvernement agisse ! Il semble que M. Lardinois aurait besoin de conseils. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette.

M. Maurice Cornette. Monsieur le ministre, le problème posé par le présent débat est bien celui du revenu des agriculteurs qui se consacrent aux productions animales.

Ceux-ci, de loin les plus nombreux et produisant non seulement du lait et de la viande bovine mais aussi de la viande porcine dans maintes régions, sont presque tous à la tête de ces exploitations familiales à responsabilité individuelle que

nous souhaitons promouvoir. Ils subissent de pénibles astringences sociales et affrontent des risques tels que ceux qu'ont récemment révélés les dernières flambées épizootiques. Ils fournissent la fraction noble, protéinique, de l'alimentation humaine et constituent, par là même, un élément essentiel de notre économie.

Ces producteurs, cédant aux incitations réitérées des pouvoirs publics, ont amélioré leur productivité; ils se sont engagés dans la modernisation de leurs équipements, des techniques d'élevage et des procédés d'alimentation animale. Or ils sont découragés, voire désespérés.

Après avoir attendu pendant de longues années une juste revalorisation de leur production et après l'avoir obtenue en partie ces derniers temps, voici qu'ils subissent de plein fouet une forte baisse des prix à la production des viandes bovine et porcine, conjuguée avec un fort accroissement des coûts de production, notamment en matière d'aliments du bétail, d'engrais et d'équipements. Les plus modernistes et les plus dynamiques d'entre eux sont le plus durement touchés et se heurtent à d'insurmontables difficultés de trésorerie.

Certes, des mesures ont été prises depuis près d'un an. Vous les avez rappelées, monsieur le ministre. J'en avais moi-même dénombré treize, ne serait-ce qu'en matière de viande bovine. Mais peut-être ces mesures sont-elles trop nombreuses. Elles donnent l'impression d'une incessante improvisation et d'un certain manque de cohérence.

Quant aux résultats — vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre — ils sont médiocres. Il y a eu incontestablement un arrêt de la baisse des cours à la production. Mais la chute avait été très forte. La mévente est encore réelle, le marché du maigre reste lourd et la défiance à l'égard d'une production à revenu négatif s'installe.

Les consommateurs n'ont pas bénéficié de cet état de choses. Dans un récent sondage, 32 p. 100 d'entre eux ont déclaré avoir réduit leur consommation, précisément, en raison de la hausse des prix. Nous pourrions, demain, payer très cher une dépendance protéinique qui viendrait s'ajouter à notre dépendance énergétique.

Nombreuses sont les causes des difficultés actuelles. Je n'en retiendrai qu'une, essentielle à mes yeux et aussi aux vôtres, monsieur le ministre: les importations de viande. Justifiées par une situation de pénurie, qui fut sans doute aussi mal appréciée que les périodiques crues du « fleuve blanc » ou les épisodiques « montagnes de beurre », elles ont été librement autorisées pendant de longs mois, suspendues pendant quelques brèves semaines, assorties de clauses de déstockage et de dégageant du marché national depuis peu.

Je pose alors les questions suivantes:

Qui a importé d'avril 1973 à avril 1974 ?

Quel a été le tonnage importé ?

D'où et à quel prix a-t-on importé ?

Enfin, au profit de qui a-t-on importé ?

A cette dernière question, je réponds moi-même, au moins en partie: en tout cas, au détriment des producteurs et sans profit pour les consommateurs.

Les désordres monétaires ont entraîné l'application du « remède », si je puis dire, des montants compensatoires. Mais ce remède est un poison; il est générateur de disparités entre producteurs de la Communauté, générateur de situations concurrentielles anormales comme nous en observons en ce qui concerne la viande porcine et certaines productions fromagères. Vous connaissez ce dossier, monsieur le ministre; il est lourd et grave.

Une autre question me préoccupe: celle de l'organisation économique en matière de viande bovine. En l'occurrence, s'impose une solution de fond; car l'élevage nécessite, bien plus que des mesures conjoncturelles, une politique à long terme, si l'on veut supprimer les effets désastreux des variations cycliques.

En décembre 1972, le Parlement a voté la création de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes. Celui-ci a été mis en place tout au long de l'année 1973. Nous voici à la fin du premier semestre de 1974. L'O. N. I. B. E. V. est-il à présent opérationnel? Sinon, quand le sera-t-il et quelles seront ses actions dans les mois à venir?

Qu'il me soit enfin permis, monsieur le ministre, d'émettre une suggestion — c'est tout ce que je puis faire en raison de l'article 40 de la Constitution: n'y aurait-il pas lieu de relever substantiellement le taux de remboursement forfaitaire de T. V. A. dont bénéficient les producteurs de denrées animales qui ont opté pour ce régime et qui, en très grande majorité, sont de modestes exploitants? Je pense très sincèrement que ce pourrait être une légitime compensation au fort accroissement en valeur, et donc en T. V. A., de leurs consommations intermédiaires de production.

Le Gouvernement français a fait preuve de fermeté au plan communautaire, tout en concédant beaucoup afin de préserver la politique agricole commune, seule réalité communautaire, hélas! encore bien fragile. Il importe maintenant qu'il fasse preuve de compréhension et de détermination dans sa politique de l'élevage et des productions animales.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous, sur votre compétence, monsieur le ministre. Vous pouvez compter sur nous pour le temps des actes, qui est venu. Il est temps, grand temps d'agir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, pour déférer au vœu exprimé par M. le président et pour épargner le temps de l'Assemblée qui, déjà depuis plusieurs heures, se consacre aux problèmes agricoles, je me contenterai de vous poser deux questions.

La première concerne l'inquiétude née d'un communiqué, publié dans la presse d'hier et de ce matin, rendant compte de la réunion du conseil des ministres de l'agriculture auquel vous avez participé hier, à Bruxelles, avec le ministre britannique M. Peart.

Selon la presse, la Grande-Bretagne, avec une insistance qui est bien dans son caractère, réclamerait pratiquement une modification très profonde du système communautaire de soutien de la viande de bœuf et des produits laitiers, l'arrêt du régime permanent de protection contre les importations de viande en provenance des pays extérieurs à la Communauté et l'ouverture du marché européen à des importations importantes de beurre en provenance des pays du Commonwealth jusqu'en 1982.

Nous ne voulons pas douter de votre résistance à ces prétentions. Nous n'oublions pas qu'il y a trente ans, la Grande-Bretagne, avec un courage conforme à ses traditions, s'est battue héroïquement pour la liberté du monde. Mais ce n'est pas une raison pour que l'agriculture française soit aujourd'hui broyée par ses prétentions contraires aux intérêts de l'Europe agricole. Aussi, sans avoir mission d'être l'interprète de mes collègues, je crois pouvoir dire que, dans les négociations à Bruxelles, vous pouvez compter sur la totalité des groupes de l'Assemblée pour renforcer, si nécessaire, votre résistance à ces projets.

Ma seconde question, un peu prématurée peut-être, est la suivante: avez-vous déjà l'impression que, dans les difficiles négociations budgétaires que vous devrez engager avec le ministère des finances, vous obtiendrez de lui les concours qui, dans le budget pour 1975, seront nécessaires à l'agriculture?

Un des moyens de compenser la baisse du revenu dans les régions plus spécialement vouées à l'élevage consiste en effet dans l'octroi d'un certain nombre d'aides, ce qui présuppose que le ministère des finances prenne conscience de la gravité de la crise que connaît l'agriculture, notamment dans les zones de montagne dont les périmètres doivent être étendus et où les aides aux agriculteurs doivent être accrues.

Si, dès aujourd'hui, nous pouvions obtenir quelques précisions sur ce point, les agriculteurs des régions en difficulté supporteraient avec plus de courage encore les difficultés présentes, sachant qu'éleveurs et producteurs de lait pourront obtenir, au cours des trimestres et des années à venir, les concours nécessaires à la poursuite de leurs efforts. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Simon.

M. Jean-Claude Simon. Monsieur le ministre, vous m'excusez d'avoir moins retenu, de votre intervention, les chiffres que la conclusion dans laquelle vous souhaitez, et nous en sommes heureux que les contacts avec la base soient noués et permettent de construire efficacement.

A cet égard, vous me permettez deux réflexions qui viennent tout droit des montagnes d'Auvergne, de petits éleveurs de veaux de boucherie, deux réflexions qui veulent être en même temps une constatation et une proposition.

On a certes beaucoup parlé de chiffres, d'accords internationaux, d'accords européens, mais peut-être a-t-on trop oublié les réalités.

La première réflexion concerne l'influence extrêmement néfaste et pas assez soulignée qu'a eue sur le consommateur, sensibilisé au problème, une série d'émissions télévisées laissant croire que l'élevage du veau de boucherie aux hormones ou aux antibiotiques était une méthode consacrée, habituelle et permanente.

Il en est résulté qu'au bout d'un mois la consommation de viande de veau avait diminué de 50 p. 100 alors que, dans le même temps, la consommation de volailles et de mouton augmentait.

Ainsi sont pénalisés les agriculteurs — de beaucoup les plus nombreux — qui continuent à élever leurs veaux au lait de la mère. Ne pensez-vous pas qu'une contre-propagande serait nécessaire pour réparer l'injustice dont sont victimes nombre de ces éleveurs ?

Deuxième réflexion, d'ailleurs liée à la première : sur le marché de ma commure, le cours des agneaux de lait de moins de trois mois a augmenté régulièrement alors que celui des veaux est en dents de scie. L'écart des prix n'est que d'un franc à un franc cinquante par kilogramme pour les agneaux, alors que le prix du veau varie de cinq à douze francs le kilogramme.

J'avoue ne pas comprendre et je pense, monsieur le ministre, que, pas plus qu'aucun d'entre nous, vous ne seriez capable de distinguer dans votre assiette le morceau de veau à cinq francs de celui à douze francs. Je préfère d'ailleurs la viande d'un veau plus rouge puisque — et nous rejoignons le premier problème — elle se réduit moins dans la poêle qu'une viande plus blanche.

N'estimez-vous pas qu'il y a là matière à une réflexion réaliste sur l'organisation du marché et qu'il faudrait se pencher sur ces réalités que masque trop souvent la complication des discussions internationales ? (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Brochard.

M. Albert Brochard. Monsieur le ministre, nombre de mes collègues ont déjà souligné les difficultés que connaissent les agriculteurs en général et les éleveurs en particulier. Je souscris aux propos de plusieurs d'entre eux, et j'ai pris acte des assurances que vous nous avez données. Je ne reviendrai donc pas sur le fond du problème.

J'ai, il y a quelques jours, appelé votre attention sur la situation dans laquelle se trouvent des éleveurs de ma circonscription des Deux-Sèvres — secteur d'élevage qui produit, chacun le sait, un bétail de qualité — du fait que des chèques qui leur avaient été remis n'ont pas été honorés. Je ne vous fais pas grief de ne pas m'avoir répondu, puisque je ne vous ai adressé ce courrier que tout récemment.

Ce n'est pas la première fois que les faits que je dénonce se produisent, dans ma région, comme dans d'autres régions productrices de France. Les éleveurs vendent du bétail à des négociants en bestiaux, lesquels règlent en général leurs achats par chèques. Mais il arrive malheureusement que ces chèques ne soient pas honorés, vous ne l'ignorez pas, parce que les comptes bancaires des négociants ne sont pas approvisionnés. Les producteurs de viande, de ce fait, ne sont pas payés.

Dans la mesure où ces négociants possèdent quelques biens ou présentent d'autres garanties, les éleveurs peuvent les traire en justice ; sinon, il leur reste leurs yeux pour pleurer.

Ainsi, un négociant dont je tirai le nom est venu du Midi acheter du bétail sur les marchés de Bressuire et de Parthenay qui comptent parmi les plus importants de France avec Fougères ; cinquante éleveurs sont concernés pour une opération de 230 000 francs et la marchandise, comme souvent, a été expédiée en Italie. Non seulement l'importateur italien n'en a pas assuré le paiement, mais il aurait quelques difficultés avec la police de son pays et son compte ne serait pas approvisionné. Par suite, le négociant français ne peut plus faire face à ses engagements.

Pour que cessent ces pratiques regrettables, je vous demande, monsieur le ministre, de prendre des dispositions, de préférence en accord avec nos partenaires de la Communauté européenne et, pour le moins, après concertation avec la fédération nationale des négociants en bestiaux, afin que soit créée une caisse de garantie mutuelle, comme il en existe dans d'autres professions.

Les négociants cotiseraient à cet organisme selon des critères à définir. Cela provoquerait, en premier lieu, une sélection qui revaloriserait la profession. Les éleveurs auraient la certitude d'être payés lorsqu'ils livrent leur marchandise, les négociants présentant alors une carte professionnelle spéciale qui leur donnerait toutes garanties.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir vous pencher sur ce problème préoccupant afin que, dans ce domaine au moins, la sécurité des éleveurs soit assurée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. Josselin, suppléant M. Pierre Joxe.

M. Charles Josselin. Je ne voudrais pas anticiper sur la discussion du projet de loi de finances pour 1975, mais, à la demande de M. Pierre Joxe, j'appellerai plus particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur les problèmes posés par le F. O. R. M. A. que connaissent bien M. Bertrand Denis, pour avoir rapporté l'an dernier au nom de la commission de la production et des échanges, et M. Méhaignerie, pour en avoir parlé dans son rapport général sur l'agriculture.

Dans son rapport fait au nom de la commission des finances sur les crédits du F. O. R. M. A., M. Joxe déclarait :

« Premièrement, il est indispensable que le F. O. R. M. A., en liaison avec les autres organismes d'intervention, entreprenne des études tendant à mieux apprécier l'effet des dépenses de soutien des marchés agricoles sur le revenu des exploitants par région et par type d'exploitation.

« Deuxièmement, une remise en ordre des actions d'aide à l'élevage paraît nécessaire pour mieux apprécier l'effet de ces programmes. Dans cette optique, il y aurait lieu de procéder à une unification du montant des aides qui devraient comporter une prime de base d'un montant uniforme pour toutes les actions, majorée d'une prime additionnelle pour les actions qui paraissent présenter un intérêt particulier. »

Et M. Joxe concluait en ces termes :

« Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances vous propose l'adoption sans modification de la subvention au Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. »

Or un an s'est écoulé, ou presque. Je me permets de vous rappeler les remarques qui avaient été émises en commission des finances et ici même.

Nous attachons en effet une grande importance à cette meilleure connaissance des bénéficiaires réels des aides à l'élevage. Ce n'est qu'à cette condition que nous serons en mesure de projeter, notamment dans la loi de finances, les nouvelles dispositions qui permettront de régler les conflits et de faire disparaître les difficultés qui se présentent à nous aujourd'hui.

Je profite de cette nouvelle intervention pour faire remarquer à M. le ministre que « embrigader » et « planification » ne sont pas forcément synonymes. Je suis convaincu que refuser à jamais la planification en la présentant comme un embrigadement, c'est refuser par avance toute solution véritable des problèmes de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le ministre, j'ai apprécié la clarté de votre analyse et la lucidité des solutions que vous avez présentées. Clarté et lucidité doivent être aujourd'hui les premières qualités d'un ministre de l'agriculture. Je me contenterai donc de présenter quelques suggestions concernant le problème du bœuf et celui du porc.

Vous avez dit que la crise conjoncturelle actuelle ne devait pas cacher les tendances à long terme de l'évolution de l'agriculture. La cause de la crise conjoncturelle — vous l'avez rappelé — est double : un haut cycle de production s'est conjugué avec les effets dépressifs d'un excédent de la production et d'une erreur de gestion. En 1974, l'augmentation prévisible de la production s'établissait à 15 p. 100 pour seulement 1 p. 100 d'augmentation de la consommation. Nous devons non seulement corriger cette erreur de gestion, mais aussi éviter qu'elle ne se répète.

Une ambiguïté fondamentale reste ancrée au sein de la Communauté et dans l'esprit des ministres du Marché commun. La commission semble victime d'une idéologie dominante et, sous prétexte de rationalité économique, les agriculteurs ont été soumis à une suite de psychoses : ce fut la jachère, ce fut la baisse des prix, puis l'agriculture archaïque et le coût collectif exagéré de l'intervention ; c'est aujourd'hui la nécessité de fixer les prix en se fondant sur les résultats des exploitations les plus compétitives.

J'aimerais savoir sur quelle base on se fonderait pour fixer le prix du litre de lait ou du kilo de bœuf. Entre l'étable de soixante laitières et celle de quinze, la différence des coûts de production est-elle vraiment énorme ?

Je crois qu'il faut éviter de recourir à ces fallacieuses solutions qui préconisent, dans le domaine de la production animale, l'aide aux producteurs et non pas aux produits : j'attends toujours qu'on fixe le coût du prix du litre de lait et du kilo de bœuf selon la nature des exploitations.

Les agriculteurs sont las des politiques successives et parfois contradictoires. Nombre d'entre eux ont l'impression d'être manœuvrés comme des marionnettes. Au niveau européen, il faudra bien clarifier les solutions et savoir vers quelle politique agricole commune nous nous orientons.

D'autre part, il faut corriger les erreurs de gestion. Vous avez fait des propositions dans ce sens, monsieur le ministre. Il faut assurer à la politique agricole une continuité suffisante et donner aux agriculteurs une certaine sécurité. La crise conjoncturelle actuelle ne doit pas faire oublier que nous connaissons probablement la pénurie dans les années futures. Il serait dommage que les difficultés que nous connaissons aujourd'hui nous conduisent à importer encore plus de viande dans les années qui viennent.

Le problème des importations a été posé par plusieurs collègues. Nous avons importé depuis le début de l'année 275 000 tonnes, alors que les besoins ressortaient à 300 000 tonnes. Combien de tonnes allons-nous importer dans les six mois qui restent ? Fera-t-on jouer la clause de sauvegarde ?

Lors de la discussion du budget nous avons déjà insisté sur la nécessité de donner aux agriculteurs une certaine sécurité. Pourquoi ne pas fixer, pour les productions animales, des prix d'intervention sur deux ans ? Je connais les difficultés que cela poserait aux ministres des finances. Nous avons dit aussi qu'il fallait remédier à la lourdeur de gestion des mécanismes communautaires qui deviennent de plus en plus inefficaces.

Aujourd'hui, une autre nécessité demeure, celle de mettre en place un stock de sécurité capable d'écrêter à la fois les hausses qui peuvent être dangereuses et les baisses excessives.

C'est, au niveau européen, et aussi au niveau français, le problème immédiat mais il ne faut pas oublier, en matière de production porcine et bovine, les tendances à long terme : nous sommes et nous restons importateurs.

Entre 1963 et 1972, la France, pour le bœuf et pour le porc, est restée pratiquement à l'indice 100 alors que la Belgique et les Pays-Bas passaient, pour le porc, aux indices 160 et 200.

Il existe des solutions françaises. Plusieurs membres de l'Assemblée les ont suggérées ; elles s'inspirent de la nécessité de compléter la loi sur l'élevage par un volet sanitaire et de prévoir un budget de l'élevage suffisamment substantiel, particulièrement pour les bâtiments d'élevage et la sélection.

Enfin il faut bien reconnaître que la pulvérisation des responsabilités des organismes susceptibles d'accorder les aides aux agriculteurs pose un problème de fond. Le complexe recherche-développement-vulgarisation est très lourd en France. De nombreux organismes passent plus de temps à coordonner leurs actions qu'à travailler sur le terrain. Dans le domaine de l'action en faveur de l'élevage, une simplification des structures et une meilleure efficacité sont souhaitables.

La France sera de plus en plus importatrice de viande de porc. Pour le premier pays agricole d'Europe, c'est une évolution préoccupante. Le déficit de notre commerce extérieur n'a-t-il pas atteint 1 450 millions de francs en 1973 ?

Les solutions sont-elles européennes ? Voici quelques suggestions pour améliorer et compléter le plan de rationalisation porcine, et ce sont des solutions françaises qui ne dépendent pas des organismes communautaires.

Actuellement, les producteurs sont encore soumis à des délais extrêmement longs pour obtenir un permis de construire des bâtiments d'élevage, délais variant, suivant les départements, d'un mois à plusieurs dizaines de mois. Au niveau administratif, il y a donc une amélioration à apporter.

Au niveau du financement, comme j'aimerais que vous puissiez suivre l'évolution d'un dossier ! Pourquoi, en 1974, les crédits ne sont-ils pas encore déconcentrés ? Le F.O.R.M.A., il y a quatre ans, avait un rôle dans le lancement du plan de rationalisation porcine. Aujourd'hui, il n'en a plus. Si vous acceptiez de déconcentrer le financement de l'élevage porcin, nous gagnerions un temps considérable.

Vous avez dit tout à l'heure que les agriculteurs qui rencontrent le plus de difficultés sont les jeunes. C'est particulièrement vrai en production porcine puisqu'il s'agit le plus souvent de jeunes qui ont voulu investir pour améliorer la productivité de leur exploitation, souvent de faible superficie.

Or le ministère des finances a, depuis quelques années, décidé d'appliquer à la production porcine le régime du bénéfice forfaitaire à l'hectare. Actuellement, ce régime forfaitaire appliqué aux producteurs de plus de vingt truies et trois cents porcs à l'élevage a pour conséquence une régression très forte des constructions de bâtiments d'élevage et des mises en place de production porcine. Pourquoi ? Parce que le plan fiscal adopté par le ministère des finances entraîne pour les jeunes non seulement une imposition sur les bénéfices, mais, de surcroît, une augmentation — quelquefois du double — des cotisations à la mutualité sociale agricole, et même une suppression des bourses scolaires.

Toutes ces difficultés administratives et financières conduisent les producteurs à abandonner la production porcine. Si vous voulez compléter le plan de rationalisation porcine, ne supprimez pas cette imposition sur les bénéfices mais différez-la pendant les six premières années où ces agriculteurs doivent faire face à d'importantes annuités de remboursement et au rattrapage de productivité par rapport aux Hollandais et aux Belges.

En conclusion, devant l'ampleur des hausses des coûts de production, les agriculteurs seront-ils finalement, au 1^{er} janvier 1975 — c'est la question que la plupart d'entre eux se posent — les seules victimes de l'inflation ?

Je sais avec quelle volonté vous abordez ce problème. Des solutions sont à trouver au niveau de la conférence professionnelle.

M. le président. Monsieur Méhaignerie, faites-moi l'amitié de conclure.

Il reste encore à entendre sept orateurs inscrits dans le débat.

M. Pierre Méhaignerie. Voici ma conclusion, monsieur le président. La sécurité d'approvisionnement de demain dépend de la sécurité que les éleveurs sont en droit de connaître aujourd'hui. (Applaudissements.)

M. le président. Je vous demande, mes chers collègues, d'avoir la gentillesse de respecter votre temps de parole, limité à cinq minutes.

La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Les auteurs de questions orales avec débat sur les problèmes de l'élevage nous ont permis d'obtenir de M. le ministre de l'agriculture des réponses aussi claires et aussi précises que possible. Celui-ci n'a pas dissimulé la réalité d'une situation qui, comme chacun le sait, est loin d'inspirer l'optimisme.

C'est avec le même souci de recherche de la vérité que je voudrais montrer très rapidement — puisque M. le président nous le demande — les contradictions dans lesquelles nous nous débattons.

En effet, combien de fois n'avons-nous pas entendu dire : certes, le prix de la viande a baissé, mais il avait monté pendant un an ; en définitive, les cultivateurs ne subissent que les effets d'une diminution par rapport à une hausse très forte. Leur situation n'est donc pas aussi grave qu'on le prétend.

Cette affirmation n'est exacte que d'une façon superficielle, si l'on s'en tient à une statistique relativement limitée dans le temps et si l'on oublie que, pendant de longues années, on s'est trouvé dans une période de stagnation et de marasme du prix de la viande bovine. En fait, l'augmentation de 1972, par exemple, n'a fait qu'éponger un retard considérable pris au cours des dernières années. Et la situation que nous connaissons aujourd'hui est, pour le monde agricole, un premier motif d'incompréhension.

Deuxième motif d'incompréhension : alors que les éleveurs subissent les effets de cette baisse profonde, les prix à la consommation des produits bovins ont continué à augmenter régulièrement, à tel point même que, l'année dernière, le Gouvernement s'est trouvé contraint de suspendre l'application de la T. V. A. pour infléchir les prix et que, dès le rétablissement de la T. V. A., les augmentations ont continué à se manifester.

Les cultivateurs voient donc persister une hausse des prix généralisée à la consommation alors que les prix à la production sont loin d'atteindre les niveaux qu'ils ont connus.

Cette situation, déjà mal supportée par l'opinion publique, n'est pas acceptée par les éleveurs. Elle exige un rétablissement de la rentabilité des prix à la production. Elle commande que soit assurée la sécurité des éleveurs qui sont en droit d'attendre une rémunération équitable de leur travail et des conditions normales d'amortissement du capital emprunté.

Nous avons parlé longuement, cet après-midi, des prêts et des modalités de modernisation et d'adaptation des élevages aux besoins actuels. Mais ces prêts, il faut les rembourser avec des rentrées d'argent qui s'amenuisent. Cette situation, le monde agricole ne l'a pratiquement jamais connue car il vivait jusqu'ici un peu en vase clos, alors qu'il se trouve placé aujourd'hui dans un régime de concurrence et dans un système de crédit qui lui restent, dans une assez large mesure, étrangers.

Les cultivateurs découvrent alors l'inquiétude et manifestent leur mécontentement, notamment dans certaines régions de France où les exploitations sont petites — vingt à vingt-cinq hectares — et ne permettent pas de pratiquer un élevage extensif. C'est donc l'élevage intensif qui fait vivre la famille. A la limite, on pourrait parler d'un « élevage sans terre » qui implique des achats très importants. Or, le cours des produits — qu'il s'agisse des machines, des aliments du bétail ou des engrais — étant en hausse constante, la contradiction s'accroît entre les besoins de l'exploitation familiale et l'avenir qu'on veut lui réserver, qu'on envisage très rose, qu'on annonce brillant, mais qui, pour l'instant, est fort compromis.

Il est d'autant plus que, précisément dans l'Ouest, la plupart de ces exploitations sont gérées par des jeunes qui « tout feu, tout flamme » veulent innover ; sur les conseils des pouvoirs publics, ils ont emprunté et connaissent aujourd'hui une situation extrêmement contraignante. Ils sont « étranglés », oserai-je dire, par les charges qui leur incombent.

Les mesures propres à remédier à une telle situation sont relativement limitées. Le stockage ne constitue pas la panacée puisque les produits stockés devront bien être, un jour, revendus, provoquant une nouvelle surcharge des marchés et pesant de nouveau sur les cours.

La hausse du prix d'intervention est certainement nécessaire, mais cette solution n'est que partielle.

Vous ne me contredirez certainement pas, monsieur le ministre, si je dis que la véritable solution passe par une adaptation réelle du volume des importations européennes à celui de la consommation européenne et du déficit de production constaté. Si l'on ne parvient pas à établir un équilibre de cette nature, pour chaque pays et pour l'ensemble de la Communauté, on tournera constamment en rond : le stockage laisse le champ libre à l'importation, ce qui ne fait qu'aggraver la situation présente.

Le même problème se pose — je ne parlerai pas de l'élevage du porc — pour les agriculteurs qui élèvent des volailles, c'est-à-dire pratiquent une autre forme « d'élevage sans terre ». Ils se trouvent dans une situation fort difficile car, tandis qu'augmentent les coûts de production et les prix des produits alimentaires, se produit une véritable désaffection de la clientèle pour la volaille : la consommation diminue ; on pratique des prix de braderie ; les contrats conclus entre certaines entreprises et les éleveurs ne sont plus renouvelés.

En définitive, on peut se demander si la situation mondiale de pénurie ne s'étendra pas à la France, car les cultivateurs finiront par se décourager et en viendront à se demander s'il est raisonnable de faire de l'élevage dans de telles conditions ; ils n'accepteront plus de vivre dans l'inconfort et la contrainte, et, leur métier n'étant plus rémunérateur, ils préféreront faire « autre chose ».

La France, premier producteur agricole, verrait alors, elle aussi, sa production de viande devenir gravement déficitaire. Une telle situation serait préjudiciable à l'économie et, notamment, rendrait inefficaces les moyens de lutte contre l'inflation, que nous devons mettre en place aujourd'hui.

Il faut y veiller de très près. C'est en améliorant la condition des éleveurs qu'il sera possible, sur le plan alimentaire, tout au moins, de lutter contre les facteurs d'inflation que nous connaissons maintenant.

Monsieur le ministre, vous avez, avec le Marché commun — et, bien sûr, aussi malgré lui — les moyens d'apporter des remèdes. N'oubliez pas qu'aujourd'hui le point crucial de l'agriculture française se situe sur le plan de l'élevage. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre, je me permets tout d'abord de vous faire observer que vous avez oublié de répondre à une question de notre collègue M. Pranchère et de donner ainsi votre opinion sur sa proposition de ramener à zéro le taux de la T. V. A. sur la viande.

C'est dommage !

En effet, un hebdomadaire a publié très récemment une enquête visant à mettre en évidence les grandes orientations de la consommation habituelle des Français. Il ressort de cette enquête que 32 p. 100 des personnes consultées consomment moins de viande.

Réduire à zéro le taux de la T. V. A. sur la viande aurait, entre autres avantages, celui de stopper cette baisse de la consommation si préjudiciable aux éleveurs et aux consommateurs.

Cela dit, dans le cadre de ce débat, c'est de la situation des producteurs de fruits et légumes du Midi méditerranéen que je voudrais, très brièvement, vous entretenir.

Alors que les producteurs de pommes de terre éprouvent de très grandes difficultés pour écouler leur production à un prix de 0,50 franc le kilogramme au moins, vous décidez d'acheter des pommes de terre au Maroc ; cela a d'ailleurs déclenché la juste colère des agriculteurs, notamment dans le bassin de Châteaurégnard.

En ce qui concerne les pommes de table, au moment où, dans le cadre de la campagne en cours, le 16 mai dernier, 228 000 tonnes de pommes calibrées de bonne qualité sont retirées du marché « pour ne pas le perturber », comme vous dites, vous importez des pommes rouges d'Afrique du Sud, qui sont vendues au consommateur entre 5 et 7 francs le kilogramme.

Pendant ce temps, le devenir de nos exploitations familiales est mis en péril par la baisse du pouvoir d'achat qui affecte gravement les petits et moyens paysans. Tout continue d'augmenter : engrais, insecticides, films plastiques, fuel, essence, matériel, emballages, impôts, etc. C'est ainsi que les prix de revient des productions méridionales — fruits et légumes, vin et fleurs notamment — ont été majorés de 25 à 40 p. 100 au cours de l'an dernier.

En revanche, sur les premiers marchés de printemps, les prix à la production sont égaux et parfois inférieurs à ceux de 1973, pour les productions de serre et les primeurs ; on peut donc craindre, à juste titre, qu'il en soit de même pour les productions ultérieures.

A ces difficultés s'ajoutent les dégâts considérables récemment causés par le gel dans plusieurs départements du Midi.

Enfin — dernière constatation — le règlement européen concernant le marché des fruits et légumes est à réviser complètement. Il ne préserve pas les intérêts des petits producteurs, français notamment, et ne permet pas d'établir des accords harmonieux et à moyen terme avec les pays tiers.

Alors, quelle est la solution ?

Il faut adopter les mesures préconisées par le comité de défense des producteurs méridionaux et que le groupe communiste soutient sans réserve.

Premièrement, il importe d'arrêter les importations concurrentielles et spéculatives en provenance des pays tiers, notamment d'Espagne, du Maroc, d'Afrique du Sud, etc., et d'interdire la mise en vente des produits importés quarante-huit heures après la décision d'arrêt des importations.

Deuxièmement, le Gouvernement doit faire jouer de véritables clauses de sauvegarde dans le cadre des accords de Bruxelles, du fait de la gravité de la crise et de l'impossibilité d'attendre que le mécanisme lourd et complexe du règlement européen se mette en route.

Troisièmement, il faut supprimer ou diminuer massivement la T. V. A. sur le matériel, les carburants et les produits industriels nécessaires à l'agriculture et instaurer une aide complémentaire pour compenser la hausse des carburants.

Quatrièmement, il faut accroître la consommation populaire des produits alimentaires de première nécessité — cela rejoint mon observation liminaire — en diminuant les impôts et les taxes qui les frappent, ce qui démontrerait largement que la surproduction dont on parle aujourd'hui n'est que très relative.

Telle est, monsieur le ministre, la voie que vous proposez de suivre les producteurs méridionaux. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le ministre, le prix du vin tient une place importante parmi les problèmes que posent les produits agricoles.

Je vous remercie d'y avoir tout à l'heure consacré une partie de votre intervention.

Mais, vous le savez, la situation est très préoccupante et le marasme règne sur le marché viticole.

Un journal professionnel, *La Journée viticole*, titrait, le 14 juin, au sujet du marché de Béziers : « Prix en chute libre dans les vins secondaires » : il s'agit des vins de consommation courante. Les vins de pays sont payés, en effet, entre 8,30 francs et 8,40 francs le degré-hectolitre alors qu'ils étaient achetés 11, 12 et 13 francs l'année dernière.

La Journée viticole poursuit : « Marché éteint pour les V. D. Q. S. », c'est-à-dire pour les vins délimités de qualité supérieure.

A moins de trois mois des vendanges, les stocks atteignent un niveau record de 30 millions d'hectolitres, dont près de 17 millions dans les sept départements du Midi méditerranéen. On compte plus de 35 p. 100 d'inventu dans les chais des coopératives. Pourtant les importations de vin continuent. Le Gouvernement italien, revenant sur ses déclarations antérieures, vient d'annoncer que sept millions d'hectolitres supplémentaires seraient exportés.

Ainsi, à l'absence de revenus suffisants s'ajoute l'inquiétude concernant la rentrée de la prochaine récolte.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, des mesures immédiates s'imposent pour sauver la campagne en cours.

Les organisations professionnelles, la fédération des caves coopératives notamment, demandent, d'abord, l'ouverture d'un nouveau contingent de distillation à 8,50 francs le degré-hectolitre, portant sur une quantité de vin au moins égale à celle du volume des vins importés, ensuite, un prix rémunérateur en ce qui concerne la prime de logement et de logement éventuel et, enfin, une véritable garantie de bonne fin pour les opérations de stockage.

Vous venez de nous dire, monsieur le ministre — et nous l'avons enregistré — que sur deux de ces points, le principe était acquis et accepté. Le problème porte, avez-vous dit, sur les modalités d'application.

Mais, en ce qui concerne l'aide au logement, vous n'avez parlé ni de la quantité concernée ni, surtout, du prix ; or, pour les organisations professionnelles, dont je viens de formuler la revendication, il s'agit d'un « prix rémunérateur ».

S'agissant de la distillation, vous nous dites qu'une période serait ouverte comprenant deux étapes : l'une, immédiate, l'autre, en fin d'année, réservée, si j'ai bien compris, aux contrats à long terme qui portent sur six millions d'hectolitres de vin.

En ce qui concerne les prix, j'observe que le prix de 7,50 francs — moyenne entre 7,38 et 7,60 — est celui qui avait déjà été pratiqué au début de l'année pour les deux millions d'hectolitres de vin distillés.

Mais deux questions se posent immédiatement : pour garantir l'efficacité de cette mesure, quelle quantité totale de vin sera distillée — notamment au cours de la première période, donc dans l'immédiat — et à quel prix ?

Le prix minimum doit être de 8,50 francs le degré-hectolitre puisque c'est à ce prix, déjà, qu'au mois de mai dernier les viticulteurs avaient pu distiller.

Enfin, compte tenu de la situation, il est indispensable et vital, non seulement de prendre des mesures immédiates pour sauver la récolte actuelle, mais de réorganiser le marché viticole, notamment pour assurer le maintien des nombreuses exploitations familiales menacées de disparition.

Le pouvoir d'achat des viticulteurs a baissé de plus de 30 p. 100 depuis 1972, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter et que les exploitants agricoles subissent la hausse des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture. Il faudrait donc, pensons-nous, actualiser le prix du vin à la production en fonction de la hausse du coût de la vie et des coûts réels de production, pour garantir ainsi un revenu normal aux viticulteurs, et organiser le soutien du prix par des mesures efficaces, le blocage prévisionnel, l'échelonnement des sorties, la garantie de bonne fin des opérations de stockage et la réduction de la fiscalité sur le vin.

Enfin, les viticulteurs, comme les autres exploitants, éprouvent de vives inquiétudes en raison des mesures annoncées concernant le crédit agricole. Quelles seront, monsieur le ministre, les répercussions du resserrement du crédit sur le montant et le taux d'intérêt des prêts du crédit agricole ? On peut déjà constater que les premières mesures présentées ont eu des répercussions extrêmement sensibles. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les nombreuses difficultés actuelles que rencontre l'agriculture ayant été évoquées assez amplement je limiterai mon intervention au prix du lait, problème complexe à Bruxelles en raison du mouvement des monnaies ; problème simple au stade de la ferme : le prix du lait effectivement payé tiendra-t-il compte ou non de l'augmentation dramatique du prix des produits nécessaires à l'élevage ?

Le prix du lait est fixé à Bruxelles en unités de compte. Ce prix est transformé dans la monnaie de chaque pays de la Communauté : franc, mark, lire, par exemple. Comment ? A l'aide d'un coefficient qui n'a pas varié depuis de nombreuses années. Pour la conversion en francs français, ce coefficient est de 5,55.

Dans le même temps le franc a flotté sur le marché des changes. Sa valeur a diminué par rapport à d'autres monnaies, d'où une augmentation d'environ 15 p. 100 du prix des produits nécessaires à notre agriculture. En outre, les agriculteurs ne peuvent répercuter l'augmentation de leurs coûts de production par une majoration équivalente du prix du lait. Pourquoi ne peuvent-ils le faire ni à l'intérieur ni à l'extérieur ? A l'intérieur, parce que les prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait, armés d'intervention par excellence, se trouvent ainsi fixés au-dessous de la valeur qui devrait être la leur. A l'extérieur, parce que ces produits demeurent à peu près les seuls à être affectés d'un montant compensatoire, sans lequel le beurre français serait bien meilleur marché que le beurre allemand. On corrige cet écart, dans l'esprit du règlement européen : actuellement, le montant compensatoire est de 1,42 franc par kilogramme de beurre et à 60,06 francs par cent kilogrammes de poudre de lait écrémé.

Notre production laitière est donc pénalisée. A cette situation inadmissible, le Gouvernement français, et singulièrement le ministre de l'Agriculture — et je vous fais confiance personnellement, vous ayant connu longtemps à la commission des finances — se doivent de mettre fin.

Par quels moyens ? On pourrait envisager une dévaluation du franc : mais ce serait sortir de notre débat agricole. En tout cas, une revalorisation des prix d'intervention, compte tenu du flottement du franc, peut et doit être obtenue sans difficulté majeure.

Examinons d'abord la première hypothèse, celle d'une dévaluation officielle du franc français, par exemple de 10 p. 100. Qu'en résulterait-il ? Interlait achèterait à 10 p. 100 plus cher puisque le prix d'intervention, fixé à Bruxelles, en « dollars verts », c'est-à-dire en unités de comptes, demeurerait inchangé. Toujours dans l'hypothèse d'une dévaluation, les montants compensatoires seraient supprimés du fait de l'ajustement de la valeur officielle du franc à sa valeur réelle.

Examinons maintenant la seconde hypothèse : la revalorisation des prix d'intervention. Naturellement, cette revalorisation doit tenir compte du niveau de flottement du franc, ce qui postule une augmentation d'environ 10 p. 100. Vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre, par vos contacts et par l'action que vous avez menée à Bruxelles : il appartient au Gouvernement français d'en faire la demande à la Communauté économique européenne. Je serais donc heureux si vous pouviez nous faire part de ce que vous avez déjà entrepris et de ce que vous avez l'intention d'entreprendre à ce sujet.

L'Italie a présenté deux fois une demande de cette nature. Pourquoi la France ne bénéficierait-elle pas à son tour d'une réponse favorable de la Communauté. Mais le temps presse : l'efficacité de cette mesure dépend de la date de la décision. Selon un expert bien connu pour l'exactitude de ses prévisions, si le rajustement est décidé au 1^{er} juillet, il s'en suivra une augmentation du prix du lait à la ferme, c'est-à-dire du prix du lait payé en 1974 par rapport à 1973 ; de 12,5 p. 100. Mais si cette mesure est prise seulement le 1^{er} octobre, l'augmentation ne sera que de 10 p. 100 et si elle est prise à la fin de l'année, elle ne sera que de 7,5 p. 100.

En ce domaine, comme en d'autres, il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. C'est ce que, monsieur le ministre, très amicalement, je vous presse de faire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Monsieur le ministre, comme moi-même, tous mes collègues se réjouissent certainement que ces questions orales avec débat aient abouti à un véritable débat sur la politique agricole du Gouvernement. Pour ma part, j'ai vivement apprécié votre volonté d'aborder tous les problèmes, de n'écarter aucune suggestion et d'aller au fond des choses.

Il convient de traduire cette volonté dans la résolution des problèmes que nous évoquons, avec l'aide des parlementaires, comme avec celle, que vous avez recherchée, des professionnels.

Ayant promis à notre président d'être très bref, je me limiterai, après l'excellente intervention de M. Méhaignerie, à présenter certaines suggestions.

Le problème le plus important actuellement — et vous l'avez d'ailleurs noté — est évidemment celui des jeunes — aujourd'hui, ils sont très compétents techniquement et économiquement — qui se sont lancés dans cet élevage intensif que leur recommandaient les autorités européennes et françaises. Et ils s'y sont lancés en extrapolant les courbes de prix, ce qui leur aurait permis d'assurer leurs amortissements dans des conditions convenables. Mais ils se sont trompés — comment leur en vouloir ? — lorsqu'ils ont cru que la pénurie annoncée était certaine à court et à moyen terme.

Certes, la pénurie existera à long terme ; mais les prévisions se sont révélées inexactes pour le moyen terme, de sorte que ces jeunes doivent aujourd'hui faire face à l'endettement et ne peuvent assurer l'amortissement de leurs emprunts. Ainsi, ces jeunes abandonneront l'exploitation qu'ils ont entreprise — et c'est dommage à long terme, puisque nous prévoyons la pénurie — à moins que le Gouvernement et les autorités communautaires leur permettent de franchir la mauvaise passe en leur accordant — pourquoi pas ? — un moratoire de leurs dettes : ils ne rembourseraient pas les emprunts qu'ils ont contractés jusqu'à ce que les prix reviennent à un niveau qui pourrait être défini d'un commun accord entre le Gouvernement et les professionnels. Telle est ma première suggestion.

La deuxième concerne le stockage.

Il est certain, comme l'a indiqué M. Ligot, que le stockage constitue une bonne solution. Mais ce n'est un secret pour personne que les installations frigorifiques sont saturées et qu'il conviendrait plutôt de « déstocker ».

Pour cela, il faut vendre sur les marchés extérieurs ou sur le marché intérieur. Mais si l'on vend à bas prix sur le marché intérieur, on contribue encore à peser sur l'ensemble des cours c'est-à-dire à les faire décroître. On ne peut donc que vendre à un prix normal, l'Etat ou le F. E. O. G. A. prenant en charge la différence entre le prix que peuvent, par exemple, payer les collectivités — s'il s'agit d'une distribution aux personnes âgées comme il en a été question — et le prix qu'il est normal de payer aux producteurs.

Quant à vendre sur les marchés extérieurs, notamment extra-européens, c'est évidemment une possibilité à envisager. D'ailleurs, le Gouvernement comprend un secrétariat d'Etat au commerce extérieur qui pourrait rechercher sur ces marchés extra-européens des débouchés à nos produits actuellement stockés.

Il serait peut-être également intéressant de favoriser — ce sera la transition avec ma troisième suggestion — le développement d'industries agro-alimentaires. Ainsi, dans un avenir à moyen terme, on ne se contenterait pas de stocker, pour déstocker

ensuite à grands frais, mais on transformerait les produits de base, qui prendraient alors de la valeur, avant de les vendre à l'étranger, ce qui nous permettrait d'économiser de précieuses devises.

Ma troisième suggestion me servira aussi de conclusion.

Ce matin, toute la presse a évoqué le problème posé par la production des artichauts de Bretagne. Mes compatriotes sont très inquiets de la situation qui se profile. Il conviendrait, monsieur le ministre, que l'Etat accorde une aide pour le court terme et que, là aussi, pour un terme un peu plus éloigné, un effort soit consenti en faveur des industries agricoles et alimentaires afin que les légumes produits actuellement en trop grande quantité et pour lesquels on ne peut trouver d'autre débouché que de les jeter puissent être transformés soit en plats cuisinés, soit en conserves. A la valeur de ces produits agricoles s'ajouterait une valeur industrielle qui permettrait de mieux équilibrer notre commerce extérieur et d'assurer une meilleure stabilité à notre production agricole.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques suggestions que je tenais à vous présenter. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. Bayou, dernier orateur inscrit.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, vous avez bien voulu rappeler que le groupe viticole de l'Assemblée était venu vous exposer, il y a quelques jours, la situation vraiment désastreuse de la viticulture française.

Vous avez pu noter que, quels que soient la région que nous représentions ou le parti auquel nous appartenions, nous avions tous parlé de la même façon. Vous nous avez écoutés avec attention ; je vous en remercie.

Nous vous avons dit que la situation se dégradait rapidement. En effet, les ventes sont rares et, à deux mois et demi de la vendange, les caves sont encombrées. Les prix stagnent à un niveau dangereux, autour de 8,50 francs le degré-hecto, c'est-à-dire à peu près au niveau d'il y a seize ans. Comme, depuis lors, les prix de revient ont été multipliés par deux et même par trois, il en résulte que le revenu des viticulteurs — notamment de ceux du Midi — est égal à la moitié ou au tiers de celui de 1958.

Ces chiffres donnent une idée du drame que vivent les vignerons !

Nous vous avons indiqué les causes de la crise, en soulignant notamment qu'en deux ans 15 millions d'hectolitres de vin étranger ont été importés, ce qui, compte tenu de l'importante récolte de l'an passé — 84 millions d'hectolitres — donnera, au 31 août prochain, un stock à la propriété de près de 30 millions d'hectolitres.

Comme la prochaine récolte s'annonce normale, il est facile d'imaginer ce qui risque de se passer avec les « non-logés » les conséquences très lourdes qui en découleront.

Nous avons demandé au Gouvernement d'actualiser le prix du vin, d'organiser son soutien permanent par des mesures efficaces, de garantir la bonne fin des contrats de stockage à 9,07 francs, selon les promesses qui avaient été faites, de régler au plus tôt le problème du logement de la future récolte par la distillation à 8,50 francs le degré-hecto d'un volume correspondant à celui des importations de cette année, c'est-à-dire environ six millions d'hectolitres.

Nous avons réclamé l'arrêt de ces importations, l'augmentation de la prime de logement avec également l'institution d'une prime de stockage pour les V. D. Q. S. Comme de telles dispositions dépendent des autorités de Bruxelles, nous avons dit que le Gouvernement français pouvait, de son propre chef et sans rien demander à personne, sinon arrêter la crise, du moins l'atténuer en ramenant le taux de la T. V. A. frappant le vin au niveau de celui qui est appliqué aux autres produits agricoles, c'est-à-dire en l'abaissant de 17,6 p. 100 à 7 p. 100, et en faisant des droits de circulation — qui sont actuellement de plus de dix francs par hectolitre — une simple taxe de contrôle.

Nous avons également demandé de faire cesser la campagne anti-vin et, puisque la consommation diminue rapidement, de la remplacer par une propagande judicieuse en faveur des vins de qualité. Nous avons encore demandé une aide en faveur des sinistrés et, comme le rappelait tout à l'heure un de mes collègues, un véritable soutien du vin sur le plan européen par un mécanisme semblable à celui qu'avait imaginé Barthe autrefois, avec blocage prévisionnel, échelonnement des sorties, financement et assainissement.

Ce que nous voulons, c'est que le viticulteur qui travaille ait un revenu normal, correct et garanti.

Monsieur le ministre, vous nous avez donné les premières informations sur la réunion de Bruxelles qui vient d'avoir lieu. Je vous ai entendu parler d'une aide au logement, d'une distil-

lation en deux temps — l'une immédiate, l'autre en novembre ou décembre — pour les titulaires de contrats de stockage à long terme, avec possibilité de remplacement, d'une distillation à un prix voisin de 7,38-7,40 francs pour un volume indéterminé.

Parlementaire depuis longtemps comme vous, je vous déclare très sincèrement que j'éprouve un sentiment de grande déception. Si c'est cela que les autorités de Bruxelles nous accordent dans la situation où se trouve notre viticulture, c'est vraiment décourageant.

Je ne crois pas que les mesures que vous avez annoncées soient suffisantes. Je ne pense pas qu'elles seront efficaces. Elles laissent dans l'ombre la plupart des revendications pourtant limitées que nous vous avons présentées au nom de la profession.

Monsieur le ministre, tout cela a besoin d'être revu, corrigé et complété. Vous nous avez promis de nous recevoir, au cours d'une seconde audience, très prochainement. Je souhaite que ce soit bientôt et que vous puissiez alors nous donner des renseignements plus précis mais surtout des réponses bien meilleures et beaucoup plus détaillées.

La viticulture française, notamment celle du Midi, connaît des heures difficiles et un destin qu'elle ne mérite pas. Sa situation se trouve encore aggravée par le resserrement du crédit et les taux d'intérêt qui vont devenir exorbitants.

Alors, nous vous disons très simplement : c'est vous qui dirigez le pays ; notre sort dépend de vos décisions ; au nom de la justice et pour la paix sociale, faites vite et bien ce qu'il y a à faire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, malgré l'heure avancée, je vais m'efforcer de répondre au moins aux observations essentielles des orateurs qui viennent de se succéder.

M. Le Pensec a évoqué les difficultés des producteurs de volaille, et notamment de dindes. Je lui indique que la Communauté a doublé le montant des restitutions et qu'elle a prolongé pendant deux mois ce régime au niveau de douze unités de compte par 160 kilos. Mais le marché de la volaille n'est pas extensible à l'infini. Il y a une interpénétration des différents marchés et c'est là un grave problème pour l'agriculture et l'alimentation : le consommateur qui peut s'acheter une seconde voiture ou un troisième vélomoteur n'accepte pas de manger au cours du même repas, comme le faisaient ses ancêtres, de la dinde, du porc et du bœuf.

Des transferts s'opèrent d'ailleurs entre les différents marchés — je le précise à l'intention de M. de Poulpique — qui appellent une meilleure connaissance des consommateurs et la mise en place, qui est d'ailleurs en cours, d'un « panel » de consommation pour les différents types de viande.

M. Le Pensec a dit qu'il ne fallait pas accepter le libre jeu sur les marchés. Mais je ne pense pas que l'éventail de mesures d'intervention mis au point par la Communauté et par notre propre pays permette de parler de libre jeu.

M. Cornette a traduit la défiance qui tend à se généraliser chez les éleveurs en ce qui concerne la production de viande. Je connais bien cet état d'esprit. Il est d'autant plus fâcheux que, semble-t-il, d'après tous les échos que nous avons pu recueillir — oh ! comme je suis prudent, après avoir déclaré, ce qui est vrai, que les experts s'étaient plus souvent trompés en matière agricole qu'en toute autre matière — le coup porté à certains élevages en dehors de l'Europe par la crise mondiale est tel qu'à un terme qui, sans être immédiat n'en est pas pour autant lointain, un redressement devrait se faire jour dont ne pourraient évidemment pas profiter ceux qui se seraient laissés décourager par la situation très cruelle de dépression que nous connaissons actuellement.

Pour M. Cornette, les montants compensatoires, qui devaient être un remède, risquent de devenir un poison. Je partage, à certains égards, ce sentiment. Les montants compensatoires ont été introduits comme instrument monétaire destiné à corriger les fluctuations des monnaies, mais ils sont de plus en plus utilisés comme agents économiques, comme subventions et, en tout cas, considérés comme tels par les pays qui bénéficient de montants positifs à l'exportation.

M. Brochard a signalé une situation particulièrement difficile. Nous examinerons cette affaire, dont il m'avait déjà saisi par lettre. Il est certain qu'un fonds de garantie, ou une caisse de garantie mutuelle, permettrait d'éviter des accidents comme ceux dont viennent d'être victimes des éleveurs de sa région.

M. Josselin a manifesté — oh paradoxe ! — au nom de M. Joxe le souci de mieux connaître le F. O. R. M. A. M. Joxe qui a désormais ses entrées dans cet organisme, peut chaque vendredi obtenir, à la meilleure source, les informations dont il a besoin.

Un peu plus longuement que les autres, mais fort opportunément, M. Méhaignerie a développé certaines idées très intéressantes. Il a, en particulier, souligné la nécessité d'une continuité dans l'effort. Comme je l'ai dit à M. Cornette, il faut être prudent quand on donne des conseils. Mais, en toute loyauté, on ne peut conseiller aujourd'hui à ceux qui se sont lancés dans l'élevage, de l'abandonner en raison des difficultés actuelles. Le Gouvernement est décidé à poursuivre une politique qui lui paraît correspondre, à moyen et à long terme, à l'intérêt bien compris du pays et des éleveurs.

Avant moi, monsieur Méhaignerie, vous avez connu la lourdeur des mécanismes communautaires, puisque vous avez été le collaborateur d'un de mes prédécesseurs. Je l'ai ressentie à deux reprises déjà. Propre aux organisations internationales en général, elle est évidemment plus marquée à neuf qu'elle ne l'était à six, quand vous suiviez de très près le fonctionnement des institutions européennes.

Il reste que, pour gérer un marché, il faut pouvoir intervenir rapidement là où le besoin s'en fait sentir et que la lourdeur des mécanismes communautaires, en dépit des qualités très grandes de ceux qui tirent dans les brancards, est une entrave à l'efficacité des actions que nous souhaitons, vous et moi, voir aboutir.

M. Ligot a insisté sur la grave situation que connaissent les petits exploitants. Il est exact que la solution du problème passe par une adaptation du volume des importations européennes aux possibilités de consommation en Europe. Mais combien cet équilibre est difficile à maintenir ! Je suis certain que M. Ligot en est conscient.

M. Simon a développé, avec beaucoup de bon sens et de finesse, des observations concernant le prix des veaux et celui des agneaux de lait. Je ne suis pas à même de répondre à la question qu'il m'a posée relative aux écarts de prix très importants qui sont constatés. Pour lutter contre une opinion péjorative qui tend à se généraliser dans l'esprit du public à l'égard de certains modes d'élevage des veaux et contre lesquels votre assemblée a prévu des mesures en votant, jeudi dernier, un texte important sur la pharmacie vétérinaire, je me demande si la solution la meilleure ne serait pas l'instauration d'un label, comme il en existe déjà pour certains types de vieilles aujourd'hui particulièrement appréciées.

M. Porelli a parlé des difficultés que connaissent les producteurs de certains végétaux. Pour ce qui est des pommes de terre de primeur, les prix sont plus bas cette année, essentiellement à cause du temps. De même, ce sont les circonstances atmosphériques qui sont à l'origine des difficultés très grandes qui ont surgi pour les artichauts, difficultés propres au début de campagne, mais qui ont été encore plus marquées cette année par l'arrivée brusque sur le marché de tonnages considérables.

La récolte a commencé tard pour la pomme de terre. Les productions des principales régions intéressées sont donc arrivées en même temps sur le marché et cela n'a pas contribué à arranger les choses.

Pour les pommes de table, les difficultés proviennent de la forte récolte de 1973. De très nombreuses mesures ont été prises notamment sur le plan communautaire. Les exportations ont été portées, pour la campagne, au niveau record de 600 000 tonnes, ce qui montre bien l'efficacité de ce type de mesures.

Pour les pêches, j'indique qu'une taxe communautaire de 23 centimes par kilo frappe depuis lundi les importations de pêches espagnoles, lesquelles se trouvaient au-dessous du prix de référence.

MM. Balmigère et Bayou ont évoqué les difficultés de la viticulture. Je les connais, moi aussi, bien que n'étant pas l'élu d'une région viticole, car, depuis de nombreuses années, j'ai entendu tous ceux qui, intéressés par les problèmes du vin, ont si souvent, le vendredi, développé leur connaissance du sujet en même temps que leur talent oratoire. Mais je suis encore plus singulièrement conscient de ces difficultés depuis mon arrivée rue de Varennes il y a quelques semaines.

Je dis en souriant et de la manière la plus amicale à MM. Balmigère et Bayou qu'il ne faut peut-être pas prendre toujours comme base de référence les années spéciales. La statistique est un art difficile et on ne peut comparer une année de gel à une année d'extrême abondance. Parcellément, lorsqu'on parle de pouvoir d'achat, il faut aussi tenir compte des quantités. Il n'y a pas de commune mesure entre une récolte de 58 millions d'hectolitres et une récolte de 81 ou 82 millions d'hectolitres.

On m'a proposé de résoudre ces difficultés, pour le vin comme pour la viande, par la suppression de la T. V. A. Je dois à l'objectivité et au sérieux de dire que je quitte un domaine — celui du fuel domestique — sur lequel on m'a proposé la suppression de la T. V. A. pour retrouver un domaine — celui du vin et de la viande — sur lequel on me propose aussi de supprimer ou de réduire de façon sensible la T. V. A. Mais où trouverons-nous finalement les ressources dont nous avons tant besoin pour satis-

faire les aspirations, oh combien légitimes, qui se font jour sur ces banes et qui ont été entendues par le Gouvernement puisqu'il vient de mettre en place ce matin un important dispositif sur le plan social ?

Pour les modalités, je tiendrai compte de vos observations, monsieur Bayou. Chose promise étant chose due, je recevrai la semaine prochaine le groupe viticole de l'Assemblée nationale et je l'écouterai avec beaucoup d'intérêt.

Je me souviens de la compétence que déployait déjà M. Godefroy dans les problèmes agricoles et, singulièrement, sur les problèmes laitiers, lorsqu'il était mon collègue à la commission des finances. Il s'est évadé, aujourd'hui, dans des domaines qui intéressent le Gouvernement dans son ensemble et qui ne sont pas de mon ressort particulier puisqu'il s'agit de questions monétaires. M. Godefroy conviendra qu'il m'est impossible de lui répondre sur une affaire aussi délicate que, je le répète, ne relève pas de ma propre responsabilité.

M. Guermeur préconise la recherche indispensable de débouchés hors d'Europe. En fait, puisque le marché mondial est encore plus déprimé que celui de la Communauté, il est sans doute difficile d'y trouver place. D'autre part, il faut éviter d'employer des termes qui risquent de déclencher des mouvements d'inquiétude. Je suis persuadé que les paroles de M. Guermeur ont dépassé sa pensée lorsqu'il a parlé de « saturation des possibilités de stockage ». En tout cas, il est allé plus loin que les faits. Il y a une inquiétude, pour le cas où, dans les deux mois qui viennent, on ne parviendrait pas à faire des opérations de déstockage importantes. Il faut laisser au terme de saturation son sens très précis, celui qu'il faut retenir lorsqu'il n'y a plus de place, lorsque tout est occupé.

Or je tiens à dire ici, pour éviter tout mouvement inconsidéré sur les marchés — ils n'en ont nul besoin — qu'il n'y a pas de saturation. C'est seulement le souci de prévoir l'avenir qui nous conduit à être si insistants aujourd'hui auprès de la Commission, pour lui dire, comme je l'ai dit vendredi dernier à M. Lardinois et hier encore lors de la réunion du conseil des ministres, que des mesures de déstockage et de vente s'imposent afin que ces interventions puissent se poursuivre.

Je répondrai en dernier lieu à M. Hamel qui a fait allusion aux propos tenus hier par le ministre de l'agriculture britannique. Il s'agit d'un problème d'une très grande importance. Il est exact que mon collègue britannique a indiqué hier dans quel sens devrait être aménagée selon lui la politique agricole de la Communauté, mais il n'a, à aucun moment, demandé que ces orientations soient discutées globalement, d'une manière spécifique. Il a, au contraire, accepté qu'à l'occasion de la venue de tel ou tel sujet à l'ordre du jour du conseil des ministres sa position soit examinée.

Dans le texte britannique, je lis : « in the context of on-going business », c'est-à-dire, « dans le contexte de notre travail normal ». Il ne s'agit donc pas d'une demande de renégociation du marché commun agricole, demande à laquelle il n'aurait pu être question, un seul instant, que la France puisse répondre par l'affirmative.

Et je donne à M. Hamel une seconde indication. Hier, au conseil des ministres de la Communauté, un ministre de l'agriculture, et un seul, a pris la parole après M. Peart. C'est le ministre de l'agriculture français, lequel lui a dit qu'il avait entendu avec intérêt le développement des orientations qui paraissent souhaitables à la délégation britannique, que le Conseil — comme il en va chaque fois d'ailleurs qu'un Etat membre a une aspiration à faire valoir ou un point de vue à défendre — se saisirait au fur et à mesure de ces questions, qu'il les examinerait avec pragmatisme, mais — et ce furent mes propres termes — « dans la stricte mesure où les solutions qui pourraient être envisagées seraient pleinement compatibles avec la lettre et l'esprit des traités, avec les principes et les mécanismes de la politique agricole commune ».

J'ai ajouté en souriant qu'il m'apparaissait, de prime abord et après une audition rapide, que certaines au moins des orientations souhaitées pour la politique agricole commune par mon collègue britannique ne s'inséraient pas dans le cadre des principes fondamentaux de cette politique agricole commune ou du respect des traités.

Mais, je le répète, nous en connaissons avec pragmatisme au fur et à mesure que viendront à l'ordre du jour du Conseil les questions qui ont fait l'objet de prises de position de la part de nos amis britanniques.

Je terminerai en répondant à la première question de M. Le Pensec, parce que je ne puis laisser dire que la France est indifférente à ce qui se passe au Sahel.

La France a pris dans le drame qui a affecté cette région du monde, et à la demande expresse du président Pompidou — j'en ai été par deux fois le témoin — une part active à l'effort qui a été déployé sur le plan de la Communauté et sur le plan mondial.

En 1974, la Communauté a fait parvenir au Sahel 14 000 tonnes de poudre de lait et 11 000 tonnes de butter oil, 74 500 tonnes de céréales...

M. Raouil Bayou. Il n'y avait pas d'eau!

M. le ministre de l'agriculture. Oui, mais il y avait aussi la famine.

A ces dons se sont ajoutées 20 000 tonnes supplémentaires. La France a contribué à l'effort communautaire sur tous les plans. Elle a été à l'avant-garde de l'aide à ces pays en difficulté. Je tenais à le préciser à l'intention de M. Le Pensec. Le Gouvernement français est d'ailleurs parfaitement conscient de la contradiction qui existe entre le fait que des pays évolués connaissent des difficultés pour écouler certains de leurs produits, alors que d'autres pays, en voie de développement et dont l'accroissement démographique revêt parfois un caractère galopant, sont au bord de la famine.

Une telle situation est perçue par beaucoup, mais elle est considérée aussi par le Gouvernement français — si elle devait durer — comme une condamnation d'un certain type de société internationale. Au cours des prochains mois, le Gouvernement sera appelé à prendre des initiatives qui prouveront à quel point il a le souci de mettre un terme à cette situation inacceptable. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. Le débat est clos.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1^{er} janvier 1952 et le 3 juillet 1962.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1066, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Foyer une proposition de loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, en ce qui concerne les droits à l'avancement des fonctionnaires détachés pour l'exercice d'un mandat parlementaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1067, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Defferre et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux déductions fiscales afférentes à l'habitation principale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1068, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Peyret une proposition de loi instituant un statut de la mère de famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1069, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Gerbet un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi portant amnistie (n° 1058).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1070 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 20 juin 1974, à quinze heures, première séance publique :

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone ;

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport de la commission de contrôle de la gestion financière de l'O. R. T. F. ;

Décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi (n° 864) instituant une taxe locale d'urbanisation et modifiant le code de l'urbanisme et l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation ;

Décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi (n° 931) supprimant la patente et instituant la taxe professionnelle ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1058) portant amnistie. (Rapport n° 1070 de M. Gerbet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A dix-sept heures :

Dépôt du rapport de la Cour des comptes.

A vingt et une heures trente. — Deuxième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur adjoint
du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES-RAYMOND TEMIN.

Nomination d'un rapporteur.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Laudrin a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la profession d'opticien-lunetier et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique) (n° 1060).

Démission d'un membre de commission.

M. Caro a donné sa démission de membre de la commission des affaires étrangères.

Nominations de membres de commissions.

(Application de l'article 38, alinéa 4 du règlement.)

I. — Le groupe des réformateurs démocrates sociaux a désigné **M. Caro** pour remplacer **M. Abelin** à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Candidature affichée le 19 juin 1974, dix-sept heures, publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 20 juin 1974.

II. — Le groupe communiste a désigné **M. Robert Montdargent** pour siéger à la commission des affaires étrangères.

Candidature affichée le 19 juin 1974, à dix-sept heures quarante-cinq, publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 20 juin 1974.

Ces nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

REPORTS AND VIEWS OF THE COMMISSIONERS OF THE GENERAL LAND OFFICE

1861

1862

1863

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRE AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

Charbon (exploitation rationnelle des ressources métropolitaines).

11630. — 19 juin 1974. — M. Legrand expose à M. le ministre de l'industrie qu'au moment où le rationnement de l'énergie est en préparation pour l'automne, l'opinion publique, à juste titre inquiète, s'interroge sur le point de savoir pourquoi se perpétue la politique de récession charbonnière. De 60 millions de tonnes en 1953 la production nationale de charbon a été réduite à 28,5 millions de tonnes en 1973. Il est envisagé de continuer à l'abaisser, les prévisions actuelles pour 1980 étant de 15 à 20 millions de tonnes. La décision de fermeture de puits pourtant riches en charbon tels ceux de Folquemont en Lorraine et ceux de Saint-Laurent dans le Gard, n'a pas été rapportée. Toutes les organisations syndicales de la profession minière et notamment la fédération nationale du sous-sol C. G. T. estiment qu'il est possible de stopper la récession et d'augmenter la production dans un temps relativement bref, cela à des prix concurrentiels avec le pétrole. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour une exploitation rationnelle des richesses charbonnières de notre pays qui peut éviter aux Français certaines privations cet hiver et faire que la France ne connaisse pas de sérieuses difficultés en matière d'électricité.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Art. 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Prime de transport (attribution au personnel des services municipaux et communautaires de la communauté urbaine de Lyon).

11621. — 20 juin 1974. — M. Soustelle expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qu'en raison de l'étendue du territoire de la communauté urbaine de Lyon et de la dispersion des services municipaux et communautaires, les personnels intéressés ont à supporter des frais de transport particulièrement élevés et lui demande s'il ne pourrait pas envisager, conformément aux vœux exprimés par ces personnels depuis plusieurs années, de leur étendre le bénéfice de la prime de transport actuellement en vigueur à Paris.

Santé scolaire (infirmières scolaires et universitaires : mise en extinction du corps).

11622. — 20 juin 1974. — M. Simon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'inquiétude qui se manifeste chez les intéressées à la suite de l'annonce de la mise en extinction des corps d'infirmières et universitaires. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont effectivement ses intentions sur ce point.

Rentes d'accident du travail (détermination des coefficients de revalorisation en fonction de l'évolution des salaires).

11623. — 20 juin 1974. — M. Pierre Weber expose à M. le ministre du travail que le décret du 29 décembre 1973 prévoit que les coefficients de revalorisation des pensions d'invalidité ou de vieillesse servant de base à la réévaluation des rentes d'accident du travail seront fixés au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il serait nécessaire que toutes dispositions utiles soient prises à son initiative pour que les coefficients de revalorisation soient calculés en fonction de la véritable évolution des salaires.

Caisse de retraite des expatriés (approbation des nouveaux statuts adoptés).

11624. — 20 juin 1974. — M. Boyer expose à M. le ministre du travail que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 juin 1969 par les adhérents de la caisse de retraites des expatriés a voté les nouveaux statuts de cet organisme. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il serait souhaitable qu'il donne son approbation dans les plus brefs délais possibles afin d'éviter que soient gravement lésés les intérêts des ressortissants de cette caisse.

Taxe de publicité foncière (bénéfice du taux réduit pour les acquisitions réalisées en 1974 mais enregistrées avant le 31 décembre 1973).

11625. — 20 juin 1974. — M. Caurier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait suivant : les acquisitions d'immeubles ruraux faites par les preneurs pour eux-mêmes ou pour l'installation d'un descendant sont soumises à la taxe de publicité foncière au taux réduit de 0,60 p. 100 à la condition qu'au cours de la mutation, les immeubles soient exploités en vertu d'un

baill enregistré ou d'une location verbale déclarée depuis au moins deux ans. Une mesure de tamperement a été prise, permettant aux preneurs d'apporter la preuve, pour des acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 1972, que les locations auraient pu être enregistrées depuis au moins deux ans. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 31 décembre 1973. Or, il se trouve actuellement des exploitants qui se sont mis en règle avec l'enregistrement en faisant la déclaration et en payant les droits sur deux ans au moins, ce avant le 31 décembre 1973. Mais la mutation, pour diverses raisons, n'ayant pu se réaliser avant le 31 décembre 1973, les exploitants ne peuvent bénéficier de la réduction des droits, le bail n'ayant pas deux ans d'enregistrement. Il souhaiterait savoir s'il est possible aux exploitants qui ont fait le nécessaire avant le 31 décembre 1973 de bénéficier du taux réduit pour des acquisitions réalisées en 1974.

Enseignement agricole (fixation de la carte scolaire).

11626. — 20 juin 1974. — **M. Beauguitte** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'incertitude dans laquelle se trouve le monde agricole en ce qui concerne certaines positions dont l'adoption est liée à la carte scolaire d'enseignement agricole. En conséquence, il lui demande quand la carte scolaire d'enseignement agricole paraîtra au *Journal officiel*.

Assurance maladie (inscription aux nomenclatures des actes remboursables des analyses et actes médicaux courants).

11627. — 20 juin 1974. — **M. Millet** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur le fait qu'un certain nombre d'analyses et actes médicaux ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Ainsi, vient de lui être signalé le cas d'un patient qui n'a pu obtenir le remboursement d'un test de transformation lymphoblastique pratiqué par un service hospitalier, test qui ne figure pas sur la liste des analyses et examens pouvant faire l'objet d'un remboursement conformément à l'arrêté du 22 juillet 1967, ni sur la liste des actes assimilés annexée à la circulaire n° 8355 du 27 septembre 1966. De plus ce patient n'a, à aucun moment, été informé du fait que cet examen ne pourrait lui être remboursé. Il lui demande donc si elle n'estime pas qu'il existe une contradiction entre le fait que le ministère de la santé donne son agrément à la pratique de techniques nouvelles et celui qu'elles ne soient pas inscrites aux nomenclatures des actes remboursables. Il lui demande également quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation en faisant compléter les dites nomenclatures et en y faisant inscrire systématiquement les actes et analyses devenus pratiques courantes.

Etablissements scolaires (mauvaises conditions de rentrée à prévoir dans les C. E. S. de la Seine-Saint-Denis).

11628. — 20 juin 1974. — **M. Odru** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les conditions dans lesquelles se prépare la prochaine rentrée scolaire dans les établissements secondaires, et en particulier dans les C. E. S. A Montreuil, comme dans tout le département de la Seine-Saint-Denis, les instructions du rectorat prescrivant l'application rigoureuse de la circulaire ministérielle D. E. S. C. O. 9, n° 3590, du 15 juillet 1971 suscitent l'inquiétude et la protestation de toutes les associations de parents d'élèves, de tous les syndicats d'enseignants et des divers conseils d'administration. Le dédoublement de quelques heures de cours ne saurait en effet empêcher que la multiplication des classes de trente-cinq élèves ne constitue à la fois un non-sens pédagogique manifestement préjudiciable à l'intérêt des élèves, une atteinte flagrante aux conditions de travail des enseignants et une menace précise de chômage pour de nombreux maîtres auxiliaires, sans compter que cette norme de trente-cinq implique le mépris des règles de sécurité dans les locaux scolaires. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette orientation qui, si elle se confirmait, ne manquerait pas, dès les premiers jours de la rentrée, d'entraîner dans tous les établissements secondaires de la région parisienne un mouvement unanime de protestation de la part des familles et des professeurs.

Etablissements scolaires (maintien définitif du premier cycle d'enseignement au lycée Jules-Ferry à Paris).

11629. — 20 juin 1974. — **M. Baillot** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les inconvénients que créerait la suppression du premier cycle d'enseignement au lycée Jules-Ferry de Paris. En effet par application de la carte scolaire de Paris, le premier cycle devrait être supprimé, alors qu'il serait possible de le transformer en C. E. S. Cette suppression du premier cycle conduirait à répartir les 670 élèves dans des locaux non déterminés, voire non construits. C'est ainsi que le 18^e arrondissement qui fournit les deux tiers des effectifs est incapable d'accueillir les quelque 500 enfants qui fréquentent les classes de type I. Cette

suppression porterait un coup fatal aux méthodes de pédagogie nouvelles pratiquées dans le lycée, notamment dans l'enseignement des langues vivantes. Lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration les participants à la quasi-unanimité ont demandé le maintien du premier cycle et sa transformation en C. E. S. En réponse au vœu adopté, le rectorat a fait connaître qu'un sursis était accordé au premier cycle par suite de l'insuffisance de la capacité d'accueil du 18^e arrondissement. Informés de cette réponse, les parents d'élèves du lycée Jules-Ferry et aussi ceux d'écoles primaires des 19^e et 18^e arrondissements qui fournissent des élèves au lycée, ainsi que les enseignants se sont prononcés à nouveau pour le maintien définitif du premier cycle et sa transformation immédiate en C. E. S. Cette solution existe déjà dans plusieurs lycées parisiens notamment à J.-Decour, à Chaptal, pour ne citer que les lycées les plus proches de Jules-Ferry. Les locaux du lycée en très bon état et suffisamment grands et bien aménagés peuvent aisément accueillir 600 à 700 élèves de C. E. S., 500 élèves du second cycle ainsi que les élèves préparant les grandes écoles. Actuellement l'établissement abrite dans des conditions normales 1350 élèves. Le député susnommé demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir se prononcer comme la loi lui en donne la possibilité pour le maintien définitif du premier cycle d'enseignement au lycée Jules-Ferry et sa transformation en C. E. S.

Fruits et légumes (commercialisation et exportation des pommes de terre primeurs).

11631. — 20 juin 1974. — **M. Duroméa** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation particulièrement scandaleuse qui règne sur le marché des pommes de terre primeurs. Alors que beaucoup de familles de travailleurs ne peuvent consommer les pommes de terre nouvelles du fait de leur prix à la consommation et de la faiblesse de leur pouvoir d'achat, les cours payés aux producteurs ont baissé de 30 p. 100 par rapport à l'an dernier, et des quantités importantes d'inventures sont détruites sur les lieux de production (3 000 tonnes par semaine, en Bretagne et dans le Midi). Par ailleurs les importations considérables qui sont effectuées ces derniers temps ne peuvent qu'aggraver ce marasme après l'avoir provoqué. De telles importations nuisibles dans leur répercussion sur les producteurs, contribuent également au déséquilibre de notre balance commerciale contre lequel le Gouvernement prétend lutter. Il lui demande, s'il ne considère pas urgent de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, notamment : 1° en mettant à la disposition des consommateurs les plus démunis les 3 000 tonnes de pommes de terre primeurs, retirées chaque semaine du marché, à charge de rémunérer convenablement les producteurs ; 2° en interdisant les importations de pommes de terre primeurs de quelque provenance que ce soit ; 3° en prenant des mesures d'encouragement financier pour l'exportation de pommes de terre primeurs vis à vis de tous les pays ; 4° en réduisant la T. V. A. au taux zéro sur les fruits et légumes, afin de diminuer la marge entre prix à la production et à la consommation.

QUESTIONS ECRITES

pour lesquelles les ministres demandent un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse.

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

Capropriété (adjonction d'un nouvel élément d'équipement à un immeuble : quorum requis pour l'adoption du projet).

11060. — 18 mai 1974. — **M. Lafay** appelle l'attention de **M. le ministre de la justice** sur le fait qu'en application de l'article 30, premier alinéa, de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, l'adjonction d'un nouvel élément d'équipement à un immeuble soumis au régime de la copropriété ne peut être décidée qu'à la majorité des membres du syndicat représentant au moins les trois quarts des voix des copropriétaires. Cette majorité renforcée s'avère souvent difficile, voire impossible, à atteindre lorsque l'élément d'équipement faisant l'objet de la discussion ne présente pas un degré d'intérêt équivalent pour tous les copropriétaires appelés à se prononcer à son sujet. Une telle situation surgit presque inmanquablement lorsqu'est envisagée la construction d'un ascenseur, équipement qui, par sa nature, revêt un caractère d'utilité très variable, selon l'étage occupé par l'appartement dans l'immeuble, et amène donc les copropriétaires à adopter sur ce point des positions différentes et même diamétralement opposées. Il n'est donc alors pas rare que l'adoption du projet soit, du fait des rigueurs de la majorité requise pour son vote, mise en échec par les copropriétaires qui ne tireraient aucun avantage de l'implantation d'un

ascenseur et n'ont, par conséquent, aucune raison de consentir à la dépense qu'entraînerait l'adjonction à l'immeuble de cet élément d'équipement. Il y a d'évidence, en l'espèce, une profonde opposition d'intérêts. Or, la législation ne tient présentement compte de cet antagonisme que pour les éléments d'équipement d'ores et déjà existants au moment de l'établissement du règlement de copropriété. En effet, selon l'article 24 de la loi précitée, les décisions concernant les dépenses d'entretien d'un élément d'équipement peuvent, par dérogation à la règle de la consultation de l'ensemble des membres de la copropriété, n'être soumises qu'à la délibération des seuls copropriétaires supportant la charge des dites dépenses, lorsque le règlement de copropriété le prévoit. En l'état actuel des textes, ce mode de consultation restreint ne peut intervenir pour les dépenses de première installation. Sans doute, les copropriétaires désireux de voir aménager un ascenseur, nonobstant le refus de la majorité des membres du syndicat, peuvent-ils, lorsqu'ils sont résolus à faire effectuer les travaux à leurs frais, engager une instance judiciaire conformément à l'article 30, quatrième alinéa, de la loi du 10 juillet 1965, mais force est de reconnaître l'inconvenance et la pesanteur de cette procédure dont l'issue demeure d'ailleurs toujours incertaine, étant donné la mouvance d'une jurisprudence dont il est malaisé, malgré l'arrêt rendu le 13 octobre 1966 par la cour d'appel de Paris, de cerner l'exacte portée. Dans ces conditions, il demande s'il ne serait pas opportun que fussent apportés à la législation en vigueur des aménagements qui, en palliant les inconvénients sus-exposés, permettraient, lors de l'examen d'un projet d'adjonction à un immeuble d'un élément d'équipement qui, à l'instar de l'ascenseur, présenterait des degrés d'intérêt très différents pour les copropriétaires, de prendre en considération cette graduation pour moduler le régime de scrutin en fonction de la part réelle d'intérêt que chacun des membres du syndicat porte au projet en discussion.

Sécurité sociale (contentieux : refus par le secrétaire-greffier d'une commission de première instance de délivrer une expédition d'une décision).

11072. — 18 mai 1974. — M. Kallinsky demande à M. le ministre de la justice si le secrétaire-greffier d'une commission de première instance du contentieux de la sécurité sociale est fondé à refuser à un tiers la délivrance d'une expédition ou copie certifiée conforme d'une décision rendue en audience publique par cette juridiction.

Calamités agricoles (vallée du Rhône : indemnisation des producteurs de fruits dont les récoltes ont été détruites).

11076. — 18 mai 1974. — M. Maisonnat expose à M. le ministre de l'Agriculture que les producteurs de fruits de la vallée du Rhône — départements de l'Isère, de l'Ardèche et de la Drôme — connaissent une situation dramatique par suite des intempéries successives qui se sont produites ces dernières années. Pour la quatrième fois consécutive, les récoltes ont été détruites par le gel et la grêle. Des dossiers d'indemnisation ont été exposés auprès des administrations départementales concernées. Mais l'expérience passée montre, d'une part, que les indemnités ne sont versées qu'après de longues démarches et des délais qui peuvent atteindre deux ans et plus ; d'autre part, elles ne dépassent pas 25 p. 100 de l'estimation des dégâts réels. Des mesures urgentes et nouvelles s'imposent donc. Il demande à M. le ministre de l'Agriculture de prendre des mesures : 1° pour que soient accélérées les procédures qui permettraient aux agriculteurs assurés de toucher dans les meilleurs délais les indemnités prévues par la loi. En particulier, un ou plusieurs acomptes pourraient être versés avant le règlement définitif ; 2° pour que puisse être allouée en 1974 une subvention exceptionnelle venant en aide à l'ensemble des agriculteurs de cette région sinistrée, assurés ou non, comme complément de l'indemnité légale ; 3° pour que les coopératives fruitières et S.I.C.A. puissent recevoir une aide financière, car elles sont lourdement pénalisées dans leur gestion par suite de la baisse de la production — donc de la commercialisation — évaluée approximativement aux trois quarts de la production ordinaire.

Élevage (soutien du marché de la viande : utiliser un autre critère que celui du catalogue F.R.A.N.C.E. afin de ne pas écarter les animaux maigres).

11111. — 18 mai 1974. — M. Robert Bisson expose à M. le ministre de l'Agriculture l'inégalité de traitement créée par les modalités d'application des mesures de soutien sur le marché de la viande. En effet, par le jeu des coefficients de dérivation, les mesures d'intervention peuvent être sélectives selon le classement des animaux dans le catalogue F.R.A.N.C.E. Ainsi, les animaux classés dans la catégorie N se trouvent écartés du bénéfice des mesures de soutien, ce qui paraît normal par rapport à la qualité médiocre de ces animaux. Toutefois, de nombreux éleveurs se sont fixés pour

objectif la production d'animaux maigres pour les emboucheurs et se trouvent écartés du bénéfice des mesures de soutien, alors que leurs productions sont parfois les plus aptes à faire de la viande. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'apprécier les animaux de certains élevage au moyen d'un autre critère que celui du catalogue F.R.A.N.C.E. et si, en tout cas, la production sous contrat d'animaux dits maigres ne mérite pas les mêmes mesures de soutien que la production des bovins de races spécialisées à viande.

*Génie rural et eaux et forêts
(agents non titulaires : garanties de statut).*

11125. — 25 mai 1974. — M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture sur la situation anormale et injuste que constitue la présence, dans le service du génie rural des eaux et des forêts, de nombreux agents administratifs et techniques non titulaires qui sont employés depuis de nombreuses années — parfois quinze ou vingt ans — dans des services à temps complet alors que, conformément à l'article 2 de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950, les emplois correspondant à des besoins permanents et comportant un service à temps complet devraient être confiés uniquement à des personnels titulaires. Les agents non titulaires, obligés depuis des années de travailler avec des salaires réduits et sans aucune sécurité d'emploi, réclament à juste titre que leur soient assurés : le droit d'être maintenus en fonction ; le droit de jouir de la sécurité d'emploi et de pouvoir se défendre en cas de sanctions administratives ; le droit de recevoir une rémunération égale à celle de tout autre agent exerçant les mêmes fonctions et assumant les mêmes responsabilités ; le droit de bénéficier des mêmes avantages sociaux que ceux accordés aux fonctionnaires titulaires ; le droit de pouvoir jouir de la même pension de retraite à la fin de leur carrière. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour régulariser la situation des agents non titulaires du service du génie rural des eaux et des forêts des directions départementales de l'Agriculture, en attendant que soit réglé sur le plan général le problème de tous les agents non titulaires.

Marché commun agricole (politique des échanges : adaptation du système des montants compensatoires à la conjoncture monétaire).

11171. — 31 mai 1974. — M. Maujouan du Gasset demande à M. le ministre de l'Agriculture si, pour mettre un terme aux conséquences néfastes des fluctuations monétaires sur les échanges agricoles à l'intérieur de la C. E. E., il ne serait pas possible d'imposer la préfixation des montants compensatoires, l'exonération du versement des montants compensatoires pour les contrats conclus avant le 20 janvier 1974 et la suppression des montants compensatoires pour les produits transformés dérivés des céréales.

*Communautés eur péennes
(fraudes en Belgique sur les aides communautaires à l'exportation).*

11208. — 31 mai 1974. — M. Maujouan du Gasset expose à M. le ministre de l'Agriculture que, selon certaines informations, il aurait existé, entre juin 1972 et mai 1973, un trafic frauduleux de beurre belge, exploitant les règlements commerciaux du Marché commun. Du beurre belge aurait été importé en Grande-Bretagne, les exportateurs bénéficiant de subventions à l'exportation. Puis ce beurre, qui en fait n'était pas vendu, revenait clandestinement à Zeebrugge, pour être revendu sur le marché belge, les trafiquants « empochant » ainsi le montant des aides communautaires. Il lui demande : 1° si ces informations sont exactes ; 2° dans l'affirmative ce qu'il compte faire pour éviter que, dans l'avenir, semblable fraude à la loi ne se reproduise ; 3° il lui demande enfin quelles sanctions vont être prises contre les fraudeurs.

Fruits et légumes (assouplissements à l'obligation de plomber et étiqueter le produit vendu).

11237. — 31 mai 1974. — M. Bécam demande à M. le ministre de l'Agriculture s'il ne lui paraît pas possible d'envisager la modification du décret n° 73-31 du 4 janvier 1973 relatif aux modalités de vente de produits, telle que la pomme de terre. Il l'informe que dans certaines zones mixtes, et en particulier dans certaines zones côtières, les petits producteurs ont l'habitude de vendre des quantités assez minimes directement à certaines familles. Ce décret faisant obligation de plomber et étiqueter avec indication de la variété aura pour conséquence d'entraîner un recul de ces productions complémentaires dans de petites exploitations familiales. Il lui suggère de modifier ledit décret en spécifiant que ces mesures ne sont applicables que pour des quantités supérieures à 300 ou 400 kg.

